



**BANQUE
NATIONALE**
GROUPE FINANCIER

Rapport annuel

2008

FAITS SAILLANTS

	2008	2007	Variation en pourcentage
Résultats d'exploitation			
<i>(en millions de dollars)</i>			
Revenu total	3 637 \$	3 417 \$	6
Revenu total ajusté pour les participations sans contrôle ⁽¹⁾	3 834	3 371	14
Bénéfice net	776	541	43
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16,4 %	11,5 %	
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice – de base	4,69 \$	3,25 \$	44
Bénéfice – dilué	4,67	3,22	45
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS ⁽²⁾			
Résultats d'exploitation			
<i>(en millions de dollars)</i>			
Revenu total	3 745 \$	4 013 \$	(7)
Revenu total ajusté pour les participations sans contrôle ⁽¹⁾	3 942	3 967	(1)
Bénéfice net	947	933	2
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	19,7 %	20,0 %	
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice – de base	5,77 \$	5,71 \$	1
Bénéfice – dilué	5,75	5,65	2
Par action ordinaire (en dollars)			
Dividendes déclarés	2,48 \$	2,28 \$	9
Valeur comptable	29,70	26,85	11
Cours de l'action			
haut	54,63	66,59	
bas	42,25	50,50	
clôture	45,21	54,65	
Situation financière			
<i>(en millions de dollars)</i>			
	31 octobre 2008	31 octobre 2007	
Actif total	129 332 \$	113 085 \$	14
Prêts et acceptations	56 015	52 045	8
Dépôts	76 022	70 798	7
Déventures subordonnées et capitaux propres	7 764	6 242	24
Ratios de fonds propres – BRI selon Bâle II			
catégorie 1	9,4 %		
total	13,2 %		
Ratios de fonds propres – BRI selon Bâle I			
catégorie 1	10,1 %	9,0 %	
total	14,1 %	12,4 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(162)	(179)	
en % des prêts et acceptations	(0,3)	(0,3)	
Couverture d'intérêts	5,21	7,27	
Couverture de l'actif	3,89	3,89	
Autres renseignements			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice (en milliers)	159 447	157 806	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	24 354	24 780	
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	7 209	8 624	
Biens sous gestion et administration (en millions de dollars)	209 794	239 028	
Nombre d'employés	17 146	16 863	
Nombre de succursales au Canada	446	447	
Nombre de guichets automatiques	857	835	

(1) L'ajustement représente principalement les gains ou pertes attribuables aux tiers utilisant la plateforme Innocap

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

EN BREF

Banque Nationale Groupe financier propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Il mène ses activités sous trois secteurs d'affaires — *Particuliers et entreprises*, *Gestion de patrimoine*, et *Marchés financiers* — avec un actif de plus de 129 milliards de dollars en date du 31 octobre 2008.

Avec le soutien de plus de 17 000 employés, le Groupe financier offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des grandes sociétés, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance, la gestion de patrimoine ainsi que la gestion de fonds communs de placement et de régimes de retraite.

Banque Nationale Groupe financier est la principale institution bancaire au Québec et le partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada avec des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est desservie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Fondée en 1859, la Banque Nationale célèbrera ses 150 ans en 2009. Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et chef de la direction	4
Rapport de gestion	9
États financiers consolidés	85
Principales filiales	155
Principales sociétés satellites	155
Données relatives aux exercices antérieurs	156
Conseil d'administration	158
Bureau de la présidence	158
Principales filiales et bureaux de représentation à l'étranger	159
Renseignements à l'intention des actionnaires	160

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par une volatilité importante sur les marchés boursiers et des titres d'emprunt, et l'on a observé des signes de plus en plus clairs de ralentissement de l'économie mondiale. Dans nombre de pays, investisseurs et épargnants ont perdu confiance dans la vigueur des grandes institutions financières. Ils ont été témoins de la faillite d'entreprises d'envergure internationale, de la prise de contrôle d'institutions affaiblies et de l'intervention marquée de l'État pour éviter des conséquences financières et économiques encore plus graves.

Si le Québec et le reste du Canada n'ont pas été épargnés par ces secousses, notre système financier et notre économie s'en sortent relativement bien jusqu'à maintenant. De fait, le déroulement des événements de la dernière année a mis en lumière les qualités de notre cadre réglementaire ainsi que la stabilité et la résilience de notre système financier, particulièrement de nos institutions bancaires. Car il faut bien souligner qu'en dépit des conditions difficiles, nos institutions financières ont, en général, dégagé des rendements supérieurs à ceux de leurs contreparties ailleurs dans le monde.

Pour sa part, la Banque Nationale a su prendre des mesures appropriées face à la conjoncture, tout en continuant de mener les actions nécessaires pour réaliser une croissance rentable au cours des prochaines années.

METTRE L'ACCENT SUR LA GESTION DES RISQUES ET LA GOUVERNANCE

Les perturbations qui ont secoué les marchés au cours de cette dernière année nous ont sensibilisés plus que jamais à l'importance cruciale d'une saine gestion des risques et d'une gouvernance éclairée. Ces enjeux sont au cœur des préoccupations et des responsabilités du conseil d'administration, qui exerce son rôle avec rigueur.

Tout d'abord, les membres du conseil d'administration perçoivent avec clarté la position qu'occupe la Banque Nationale sur les marchés, ses orientations stratégiques ainsi que les exigences auxquelles elle doit répondre à l'égard du capital et de la réglementation. Cette connaissance s'approfondit au fil des rencontres et de l'interaction avec l'équipe de direction, de la supervision du processus de planification stratégique et de la formation qui est exigée de tous les administrateurs.



La Banque a resserré ses politiques au chapitre de la gestion des risques. Entre autres, la gestion du risque a été centralisée au bureau de la présidence, ce qui assure une vision d'ensemble à l'échelle de la Banque Nationale et favorise une approche proactive et intégrée.

La Banque estime qu'elle gère encore plus efficacement son profil de risque. Bien qu'il soit impossible de se prémunir entièrement contre toute éventualité, nous avons l'assurance que la solide position de la Banque Nationale lui permettra d'affronter la conjoncture économique possiblement plus difficile qu'annoncent la plupart des observateurs pour l'année à venir. De nature prudente, les membres du Conseil demeureront vigilants et maintiendront leur appui à la direction dans ses efforts de gestion des risques.

Outre les enjeux liés au risque, celui de la gouvernance d'entreprise occupe une place de plus en plus importante et, à cet égard, les pratiques en vigueur au Canada ont fait la preuve de leur efficacité. Nous nous conformons avec diligence à la réglementation en cette matière, qu'il s'agisse de la manière dont le Conseil s'acquitte de son rôle ou supervise le travail et la compétence de l'équipe de direction. La transparence de l'information produite est indissociable d'une saine gouvernance et selon nous, la Banque Nationale satisfait aux normes les plus rigoureuses à cet égard.

UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE ET DE NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE COMITÉS

Les membres du conseil d'administration partagent des expertises complémentaires, acquises dans plusieurs secteurs d'activité et par des expériences variées. Ce large éventail de compétences constitue un apport extrêmement précieux, principalement au chapitre des avis que le Conseil peut offrir à la direction ainsi que de l'acuité de la surveillance qu'il exerce dans l'intérêt de tous. Soulignons en outre que sur les 14 administrateurs que comptait le Conseil au cours du dernier exercice, 11 étaient indépendants de la direction.

En novembre 2008, le Conseil a eu le plaisir d'accueillir une nouvelle administratrice indépendante en la personne de M^{me} Louise Laflamme, femme d'affaires chevronnée ayant une vaste expérience en comptabilité, en finance et en direction d'entreprise. Ses compétences lui ont également valu d'être invitée à se joindre au comité de vérification et de gestion des risques du Conseil. Au cours des 11 dernières années, M^{me} Laflamme, qui détient le titre de CGA, a occupé divers postes de direction à la Bourse de Montréal, dont récemment ceux de vice-présidente exécutive et de conseillère auprès du président et chef de la direction. Elle était auparavant chef de la direction financière de la Bourse de Montréal.

Après avoir assuré pendant plusieurs années la présidence du comité de vérification et de gestion des risques, M. Pierre Bourgie a cédé sa place à M. Paul Gobeil, qui a accepté cette importante responsabilité. M. Bourgie demeure cependant membre de ce comité. M. Gobeil a, pour sa part, démissionné de son poste de président du comité de révision et de régie d'entreprise, lequel a été confié à M. André Caillé.

Pour l'avenir, le Conseil garde un œil vigilant sur l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers. L'équipe de direction, qui pourrait avoir à affronter des vents contraires en 2009, pourra ainsi compter sur l'appui et la collaboration indéfectibles du conseil d'administration.

UNE ANNÉE HISTORIQUE

L'année 2009 marquera le 150^e anniversaire de la création de la Banque Nationale, un jalon important de l'histoire de cette institution.

Une campagne publicitaire et de nombreuses activités spéciales sont prévues pour souligner cet anniversaire. Dans cet esprit, nous avons également décidé de tenir l'assemblée annuelle des actionnaires 2009 à Québec, ville qui a vu naître la Banque.

Au fil des ans, la Banque Nationale a contribué de façon significative à l'économie du Québec, notamment en nouant des relations étroites avec les petites et moyennes entreprises. Aujourd'hui, en tant que première banque au Québec, et chef de file en ce qui touche à de nombreux produits et services, la Banque s'est taillé une place enviable dans des créneaux de marchés choisis dans l'ensemble du Canada et à l'étranger.

Le 150^e anniversaire sera également l'occasion de rappeler à ses parties prenantes deux de ses grandes forces : sa vigueur financière et sa capacité d'adaptation aux besoins en évolution constante de ses clients. L'avenir étant garant du passé, ces qualités nourriront la confiance et soutiendront la Banque dans sa poursuite de la croissance et de la rentabilité.

En terminant, le conseil d'administration tient à féliciter l'équipe de direction de la Banque pour avoir tenu les rênes d'une main ferme au cours d'une année difficile et exigeante, et à remercier les quelque 17 000 employés de l'institution pour leur contribution précieuse.

Jean Douville
Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Malgré un contexte difficile, la Banque Nationale a su naviguer judicieusement en 2008 et termine son exercice sur des résultats financiers positifs, des progrès tangibles dans la mise en œuvre de son plan stratégique à long terme et des assises solides en vue d'une croissance rentable soutenue.

Exclusion faite des éléments particuliers, le bénéfice net de 2008 s'élève ainsi à 947 millions de dollars, soit un bénéfice dilué de 5,75 \$ par action, contre 933 millions de dollars et un bénéfice dilué de 5,65 \$ par action en 2007. Le rendement de l'avoir des actionnaires s'établit pour sa part à 19,7 %, contre 20,0 % en 2007, et la Banque a déclaré des dividendes totalisant 394 millions de dollars à ses détenteurs d'actions ordinaires, comparativement à 364 millions de dollars en 2007.

Les résultats dégagés en 2008 grâce à la contribution des trois grands secteurs d'activité de la Banque – Particuliers et entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – démontrent, une fois de plus, les avantages de notre diversification. Nous estimons que la répartition actuelle de nos activités constitue une force vive pour les années à venir.

Autre élément important de son rendement global, la Banque termine l'année en bonne santé financière. La qualité de crédit de notre portefeuille de prêts s'est maintenue en dépit de l'affaiblissement économique et nos ratios de capital demeurent vigoureux. Cela confirme une fois de plus la pertinence et l'efficacité de nos systèmes, de nos pratiques et de la culture de gestion du risque qui sont bien implantées dans tous les secteurs de la Banque.

Une source de déception en 2008 est le retard inévitable à la conclusion du plan de restructuration du marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) de tiers. La Banque demeure convaincue que le plan proposé, qui prévoit la protection maximale des montants investis par une restructuration ordonnée du marché, est la meilleure solution disponible pour les problèmes de liquidité des titres du PCAA. La Banque est également confiante d'un dénouement positif pour 2009.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Institution suprarégionale, chef de file au Québec avec une présence accrue dans des marchés choisis ailleurs au Canada, l'avenir de la Banque Nationale est prometteur dans un paysage financier en évolution constante. Dans le contexte de forte concurrence qui s'opère présentement sur les marchés, la Banque demeure confiante d'accroître ses revenus et le rendement offert à ses actionnaires en misant sur ses positions actuelles, son expertise et sa grande souplesse sur le plan opérationnel.

Notre plan stratégique à long terme vise plus d'un milliard de dollars de revenus supplémentaires au cours des quatre prochaines années. Cette progression accélérée des revenus proviendra essentiellement de la croissance interne de chacun de nos trois secteurs d'activité, augmentée d'acquisitions ciblées.

Outre les efforts en vue d'assurer la croissance de nos revenus, nous veillerons à réaliser des rendements annuels moyens de l'avoir des actionnaires comparables à ceux des autres banques canadiennes. D'importants changements sur le plan de la productivité seront effectués par des améliorations technologiques, une attention pointue aux coûts à l'échelle de la Banque et des initiatives visant très concrètement à réaliser des économies de manière soutenue.

UN CLIENT, UNE BANQUE

Notre orientation stratégique vise essentiellement une progression accrue de nos principales activités dans les secteurs Particuliers et entreprises et Gestion de patrimoine, en faisant de la Banque une institution entièrement centrée client.

L'objectif consiste à fournir à tous nos clients l'accès aux meilleurs solutions et services-conseils afin de répondre à leurs besoins financiers et à leurs attentes, dans toute la mesure du cadre réglementaire, peu importe par quel moyen les clients sont entrés à la Banque. Pour nos succursales, cela se traduira par plus de temps consacré aux clients, plus de personnel pour offrir des conseils et une plus grande autonomie pour les gestionnaires sur le terrain.

Pour nous guider dans cette transformation, nous misons sur notre vision *un client, une banque*. Dans un premier temps, nous avons accordé la priorité à des mesures produisant rapidement des résultats. Puis, au cours du dernier trimestre de 2008, nous avons axé nos actions vers quatre priorités, soit un meilleur alignement des modèles de distribution répondant aux attentes de nos clients, une simplification des procédés avec le réaligement de notre technologie, une amélioration de notre efficacité corporative ainsi qu'un renforcement de notre culture de coopération, de responsabilité et de performance.

La qualité de l'exécution étant notre priorité, je suis heureux de faire état aujourd'hui des progrès notables et de la forte adhésion de nos employés et de nos clients. Pour faire face aux défis du marché, le fait d'avoir une stratégie bien définie permet de prendre les bonnes décisions d'investissement et de gestion à long terme.



Les membres du bureau de la présidence :

De gauche à droite : Gisèle Desrochers, première vice-présidente, Bureau des initiatives stratégiques ; Ricardo Pascoe, vice-président exécutif, Marchés financiers, coprésident et cochef de la direction, Financière Banque Nationale ; John B. Cieslak, premier vice-président, Technologie, Intelligence d'affaires et Performance organisationnelle ; Louis Vachon, président et chef de la direction ; Réjean Lévesque, vice-président exécutif, Particuliers et entreprises ; Patricia Curadeau-Grou, chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie ; Luc Paiement, vice-président exécutif, Gestion de patrimoine, coprésident et cochef de la direction, Financière Banque Nationale ; Lynn Jeannot, première vice-présidente, Ressources humaines et Affaires corporatives.

ACQUISITIONS ET AUTRES OCCASIONS DE CROISSANCE

Compte tenu de l'incertitude qui règne sur les marchés financiers, les sociétés indépendantes de gestion financière au Canada seront de plus en plus attirées par l'image de marque bien établie et par la stabilité que nous pouvons offrir à leurs clients. Voilà pourquoi nous prévoyons d'intéressantes possibilités d'acquisitions dans le secteur Gestion de patrimoine, qui nous permettront d'accroître la portée de nos activités dans le marché canadien et de réaliser une croissance plus rapide que nos concurrents au Québec. En 2008, nous avons mené à terme quatre acquisitions dans ce segment du marché et nous avons acquis une participation minoritaire importante dans Wellington West, l'une des plus grandes sociétés indépendantes de gestion de patrimoine au Canada, dont le siège social est à Winnipeg.

Dans le secteur Marchés financiers, nous sommes en mesure d'augmenter notre part du marché des clients commerciaux et des grandes entreprises, partout au pays, au moment où les banques étrangères réduisent leurs activités au Canada afin de rapatrier leurs capitaux. Ce secteur, qui apporte une diversification importante à nos activités, se trouve dans une position avantageuse pour contribuer au rendement financier de la Banque Nationale et ce, à toutes les étapes du cycle du crédit.

REMERCIEMENTS

Le déploiement de notre plan stratégique a entraîné plusieurs nominations au sein de la direction en 2008. Les personnes suivantes qui se sont vu confier de nouvelles responsabilités, font partie de l'équipe du bureau de la présidence.

- Réjean Lévesque a été promu au poste de vice-président exécutif, Particuliers et entreprises.
- Luc Paiement a été nommé vice-président exécutif, Gestion de patrimoine et Ricardo Pascoe, vice-président exécutif, Marchés financiers; tous deux demeurent coprésidents et cochefs de la direction de Financière Banque Nationale.
- John B. Cieslak est premier vice-président, Technologie, Intelligence d'affaires et Performance organisationnelle en plus de diriger, par intérim, les Opérations.
- Patricia Curadeau-Grou a été nommée chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie.
- Lynn Jeannot a été promue au poste de première vice-présidente, Ressources humaines et Affaires corporatives.
- Gisèle Desrochers assure la direction du bureau des initiatives stratégiques, ayant pour mandat particulier d'assister le bureau de la présidence dans la mise en œuvre du plan stratégique.

Je profite de l'occasion pour souligner le grand leadership dont les membres de la haute direction font preuve et je les remercie de leur engagement et de leur contribution à nos objectifs. Je souhaite également souligner le talent des employés de la Banque et les remercier chaleureusement des efforts qu'ils ont déployés tout au long de la dernière année. Nous sommes confiants qu'ils assureront la Banque de leur collaboration enthousiaste dans l'atteinte d'un degré supérieur de performance.

L'équipe de direction a bénéficié des judicieux avis de son conseil d'administration et je remercie les administrateurs de leur appui indéfectible et de leur dévouement envers la Banque.

PERSPECTIVES

Les marchés des capitaux demeurent instables partout dans le monde et nous ferons face à des conditions économiques plus difficiles en 2009, en raison de la probabilité d'une récession mondiale et d'une contraction marquée aux États-Unis. Les économies québécoise et canadienne ne seront pas épargnées, mais nous pensons qu'elles disposent à l'heure actuelle des moyens pour atténuer l'impact de cette conjoncture.

Les taux d'intérêt sont peu élevés, le marché de l'emploi est stable et nos gouvernements disposent, sur le plan financier, de la souplesse et de la volonté nécessaires pour stimuler l'économie au moyen d'investissements dans les infrastructures. Le Québec et le Canada auront rarement été aussi bien préparés à affronter des difficultés économiques qu'en ce moment.

En ce qui concerne la Banque Nationale, nous prévoyons que le premier semestre de 2009 sera particulièrement difficile et que la situation s'améliorera graduellement, pour nos services de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers, dans la dernière partie de l'exercice. Notre activité de base, le secteur des Particuliers et entreprises, demeurera source de vigueur et de stabilité.

Étant donné la conjoncture actuelle, nous conserverons notre approche prudente en matière de risque, tout en cherchant à maximiser la valeur pour nos actionnaires. Nous croyons que l'exécution de nos stratégies favorisera notre rentabilité en 2009 et qu'elle procurera à la Banque Nationale des assises solides sur lesquelles fonder une croissance soutenue pendant de nombreuses années à venir.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

NOTRE VISION

Leader financier au Québec, Banque Nationale Groupe financier est reconnu par ses clients comme un groupe qui répond à leurs besoins et avec qui il est facile de transiger.

La Banque se démarque par sa capacité d'agir face à ses concurrents et par l'engagement de son personnel. Sa performance financière se situe dans le premier quartile de son secteur au Canada.

NOS VALEURS

Satisfaction des clients

La clientèle est au cœur de nos préoccupations et notre succès repose sur cette valeur fondamentale.

Intégrité

Nous comprenons l'importance d'une éthique sans compromis en ce qui concerne le respect de nos clients, de la collectivité, ainsi que des lois.

Performance

Nos grandes orientations sont la réussite et le rendement. Nous ne ménageons aucun effort pour nous dépasser et tirons fierté du travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

Efficacité

Efficacité, dynamisme et compétence sont les trois mots d'ordre dans notre travail au quotidien.

Coopération et esprit d'équipe

Nous travaillons tous ensemble vers un but commun et la réussite personnelle prend tout son sens dans le succès de l'équipe.

Esprit d'innovation

Voir au-delà des évidences et proposer des idées nouvelles et novatrices, que ce soit en matière de produits et services ou de façons de faire, voilà comment nous participons activement à l'évolution rapide des institutions financières.

NOS FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Nous sommes une équipe fière, confiante et travaillant ensemble pour gagner

Centrée client

- Une équipe avec qui il est facile de transiger
- Qui comprend les besoins des clients et s'efforce de les satisfaire
- Qui utilise l'expertise de toute l'entreprise pour offrir un service hors pair

Collaboration

- Inspirée par une vision partagée et travaillant à l'atteinte d'objectifs communs
- Permettant aux employés de prendre les décisions pour le bénéfice de l'entreprise
- Démontrant un haut niveau de respect et de confiance mutuelle

Rigueur et responsabilité

- Ayant la discipline de réaliser ses priorités et capable de se remettre en question pour accéder à l'excellence
- Visant la simplicité dans toute l'organisation
- S'assurant que les responsabilités sont comprises, acceptées et exprimées en résultats mesurables

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Notre sens de la responsabilité sociale exige que nous entretenions des relations ouvertes, harmonieuses et mutuellement bénéfiques avec chacune de nos parties prenantes. Une saine gouvernance est primordiale à cette fin et c'est pourquoi Banque Nationale Groupe financier adopte et met en application des pratiques exemplaires dans la gestion de ses activités.

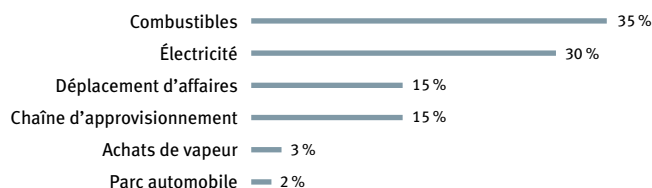
À l'égard de notre personnel, nous adoptons une conduite responsable tout au long du cycle d'emploi, depuis l'embauche jusqu'à la préparation de la retraite. Ce souci de la dimension humaine de nos activités s'applique aussi aux collectivités où nous sommes présents. Nous participons à leur développement par la création de richesse, que permet l'exercice de nos compétences premières, et aussi par notre programme de dons et de commandites qui s'adresse particulièrement aux secteurs de l'éducation, de la santé, des arts et de l'entraide communautaire.

Nos clients sont évidemment au cœur de notre activité et de nos interventions. Nous souhaitons établir avec nos clients commerciaux de véritables partenariats axés sur le développement et la croissance afin qu'ils puissent, à leur tour, donner leur pleine mesure à la collectivité. Nos services aux particuliers visent à maximiser l'accessibilité en multipliant les canaux de distribution et en adaptant notre offre à leurs besoins diversifiés.

Afin de préserver l'environnement, nous adoptons dans notre mode de fonctionnement des pratiques qui lui sont favorables et nous encourageons le partage de ces pratiques par nos clients.

La Banque a, entre autres, mis sur pied le comité « Devenir » en 2008 afin d'optimiser les initiatives environnementales au sein de l'entreprise.

Elle a également établi le tout premier inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre, couvrant 45 % des espaces occupés par la Banque. Au total, 99 302 tonnes de CO₂ ont été émises et la répartition se détaille ainsi :



Notre inclusion, pour la deuxième année consécutive, dans le *Dow Jones Sustainability North America Index* est la preuve éloquent que nous savons accorder nos gestes à notre parole. Cet indice regroupe les entreprises nord-américaines qui performent le mieux selon une vingtaine de critères rigoureux couvrant les dimensions économique, environnementale et sociale.

ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ

Voici quelques exemples de notre engagement auprès de la collectivité au cours du dernier exercice.

FONDATION DU CANCER DU SEIN

Banque Nationale Groupe financier a versé cette année 415 000 \$ à la Fondation du cancer du sein du Québec grâce à la carte Allure MasterCard. Chaque année, la Banque verse un montant équivalant à un pourcentage des achats annuels portés à la carte par l'ensemble des détenteurs et détentrices. Depuis le lancement, en juin 2005, un peu plus d'un million de dollars a été ainsi remis à la Fondation. Les fonds recueillis ont permis de financer la recherche, de promouvoir la cause et d'organiser des activités de sensibilisation – les rendez-vous Allure, notamment.

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

Pour une quatrième année consécutive, la Banque s'est associée au Club des petits déjeuners du Québec et aux *Breakfast Clubs of Canada* en organisant, par la vente d'un article exclusif, une vaste collecte de fonds en succursale. Au succès de cette dernière, la Banque a ajouté sa propre contribution pour offrir un montant encore plus substantiel qui donnera à des milliers d'enfants la possibilité de démarrer leur journée du bon pied et l'esprit alerte.

LA TABLÉE DES CHEFS

La Banque a offert un don de 50 000 \$ à cet organisme qui récupère les surplus alimentaires de certains centres sportifs, culturels et hôteliers pour les redistribuer aux personnes dans le besoin. Avec les *Ateliers du Frère Toc*, cet organisme offre des activités culinaires parascolaires qui favorisent l'autonomie des adolescents, tout en leur permettant de rapporter à la maison le fruit de leurs efforts.

PROGRAMME DE BÉNÉVOLAT DE TOUT CŒUR AVEC VOUS ET PRIX ANDRÉ-BÉRARD

Nous avons créé, il y a quatre ans, le programme *De tout cœur avec vous* pour encourager le bénévolat chez les employés et les retraités de Banque Nationale Groupe financier. Un montant de 500 \$ est ainsi offert aux organismes au sein desquels nos employés et nos retraités font du bénévolat.

À tous les ans, cinq prix Distinction *De tout cœur avec vous* sont attribués à ceux qui se sont démarqués par leur contribution exceptionnelle. Cette distinction s'accompagne d'un don additionnel, revu à la hausse en 2008, de 1 000 \$ à l'organisme. Les récipiendaires de ces distinctions deviennent admissibles au Prix André-Bérard, la reconnaissance ultime de l'engagement social d'un employé ou d'un retraité. Ce prix est assorti d'un don de 5 000 \$ pour l'organisme auprès duquel œuvre notre « bénévole de l'année ».

Au cours de l'exercice 2008, ce prix a été remis à Richard Dupuis, retraité de la Banque et président de la Fondation Dyson-Moore. Véritable joyau de la ville de Mascouche (Québec), les Jardins Moore font la démonstration qu'il est possible d'obtenir un jardin d'une vigueur exceptionnelle par l'utilisation de méthodes écologiques. À cette mission déjà fort inspirante s'ajoute un volet de réinsertion sociale, s'adressant tout particulièrement à des jeunes en difficulté. Richard Dupuis agit auprès de cet organisme depuis plus de 16 ans.

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion daté du 22 décembre 2008

Notes à l'intention des lecteurs	10
Divulgence de l'information financière	13
Structure organisationnelle de la Banque	14
Les grandes tendances économiques et leurs enjeux	17
Vue d'ensemble	20
Papier commercial adossé à des actifs	22
Une gestion prudente du capital	26
Analyse sectorielle	27
Particuliers et entreprises	29
Gestion de patrimoine	35
Marchés financiers	39
Autres	41
Analyse financière	42
Arrangements hors bilan	46
Information supplémentaire — Forum sur la stabilité financière	50
Principales estimations comptables	50
Normes comptables récentes qui ont été adoptées	53
Normes comptables récentes qui ne sont pas encore adoptées	54
Gestion du capital	55
Gestion des risques	57
Résultats trimestriels	66
Données financières supplémentaires	68
Glossaire des termes financiers	83
Abréviations utilisées	84

NOTES À L'INTENTION DES LECTEURS

Conformité aux normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le présent Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque fait des énoncés prospectifs écrits et verbaux, notamment ceux contenus dans la section *Les grandes tendances économiques et leurs enjeux* et la rubrique *Objectifs à moyen terme* de la section *Vue d'ensemble* du présent Rapport annuel, ainsi que d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens et d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération des législations canadienne et américaine en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, le rendement financier prévu de la Banque et certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expression comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et d'autres mots ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses, et ils comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements futurs varient sensiblement des objectifs, projections, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présents énoncés prospectifs. Ces facteurs incluent notamment la gestion des risques de crédit, de marché et de liquidité; la vigueur des économies canadienne et américaine ainsi que des économies des autres pays où la Banque exerce ses activités; l'incidence des fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres devises, notamment le dollar américain; l'incidence des modifications apportées aux politiques monétaires, dont les politiques relatives aux taux d'intérêt de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine; les effets de la concurrence dans les marchés où la Banque fait affaire; l'incidence des modifications apportées aux lois et règlements qui régissent les services financiers (notamment les services bancaires, les assurances et les valeurs mobilières) et à la législation fiscale; les décisions d'ordre judiciaire ou réglementaire et les procédures judiciaires; l'évolution de la situation concernant la restructuration relative au papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et l'incidence de l'échec de la restructuration sur le bilan de la Banque et la possibilité que la Banque fasse l'objet de litiges et autres risques connexes; les liquidités sur le marché du PCAA et une détérioration plus importante des primes de crédit pourraient occasionner des baisses de valeur du PCAA détenu par la Banque; la capacité de la Banque d'obtenir des informations exactes et complètes de ses clients ou contreparties; la capacité de la Banque d'harmoniser avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, ainsi que sa capacité de mener à terme des acquisitions stratégiques et de les intégrer avec succès;

les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise aux fins de la présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; l'aptitude de la Banque à recruter et retenir des dirigeants clés; les risques opérationnels, y compris ceux qui sont reliés à la dépendance de la Banque à l'égard de tiers relativement à la fourniture de l'infrastructure nécessaire aux activités de la Banque, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs, y compris les modifications apportées aux politiques commerciales; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun; les modifications apportées aux estimations concernant les provisions; les changements technologiques; les changements imprévus dans les dépenses et les habitudes d'épargne des consommateurs; les catastrophes naturelles; l'incidence éventuelle sur les activités d'urgences en matière de santé publique, de conflits, d'autres événements internationaux et faits nouveaux, y compris ceux qui sont liés à la lutte au terrorisme, et la mesure dans laquelle la Banque prévoit les risques découlant de ces faits et de sa capacité à les gérer efficacement. Une part importante des activités de la Banque consiste à faire des prêts ou à attribuer des ressources sous d'autres formes à des entreprises, des industries ou des pays. Des événements imprévus touchant ces emprunteurs, industries ou pays pourraient avoir une forte incidence défavorable sur les résultats financiers, les activités, la situation financière ou la liquidité de la Banque.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis aux rubriques *Gestion des risques* et *Facteurs pouvant affecter les résultats futurs* du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met aussi en garde le lecteur contre une confiance induite dans ces énoncés prospectifs. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qui peut être faite de temps à autre pour ses besoins.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée aux fins de l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le bénéfice net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les PCGR n'ont pas une signification standard selon les PCGR et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. De plus, la Banque a rajusté certains revenus et certaines charges des éléments particuliers liés au PCAA, à la restructuration en cours à la Banque, ainsi que certains éléments ponctuels afin de rendre comparables les données des exercices 2008 et 2007. Ces ajustements sont présentés dans le tableau suivant.

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

Conciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés dans les sections du Rapport de gestion

	Secteur	2008	2007
Revenu net d'intérêts		1 864	1 127
Équivalent imposable ⁽¹⁾		126	127
Coût de financement du PCAA détenu à des fins de négociation ⁽²⁾	Marchés financiers	—	2
Coût de financement du PCAA disponible à la vente ⁽²⁾	Autres	63	19
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		2 053	1 275
Revenus autres que d'intérêts		1 773	2 290
Équivalent imposable ⁽¹⁾		82	78
Baisse de valeur du PCAA détenu à des fins de négociation ⁽²⁾	Marchés financiers	—	42
Gain sur valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽³⁾	Marchés financiers	(88)	—
Baisse de valeur du PCAA disponible à la vente ⁽²⁾	Autres	164	533
Gain sur cession de la filiale de la Banque à Nassau ⁽⁴⁾	Autres	(32)	—
Perte sur opérations de couverture économique du PCAA ⁽²⁾	Autres	1	—
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 900	2 943
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		3 953	4 218
Charges d'exploitation		2 695	2 626
Charges de restructuration d'Altamira ⁽⁵⁾	Gestion de patrimoine	—	(7)
Baisse de valeur d'un actif intangible ⁽⁶⁾	Gestion de patrimoine	—	(6)
Rémunération variable liée à l'ajustement du PCAA ⁽²⁾	Marchés financiers	—	19
Charges liées au gain sur valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽³⁾	Marchés financiers	(2)	—
Rémunération variable liée à l'ajustement du PCAA ⁽²⁾	Autres	—	27
Honoraires professionnels reliés au dossier du PCAA ⁽²⁾	Autres	(15)	(3)
Charges de restructuration ⁽⁵⁾	Autres	(66)	—
Radiation d'immobilisations corporelles ⁽⁷⁾	Autres	(54)	—
Charges d'exploitation excluant les éléments particuliers		2 558	2 656
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 395	1 562
Dotations aux pertes sur créances		144	103
Dotations aux pertes sur créances liées à la détention du PCAA ⁽²⁾	Autres	(27)	—
Dotations aux pertes sur créances excluant les éléments particuliers		117	103
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 278	1 459
Charge d'impôts		167	79
Équivalent imposable ⁽¹⁾		208	205
Charge d'impôts liée aux charges de restructuration d'Altamira ⁽⁵⁾	Gestion de patrimoine	—	2
Charge d'impôts liée à l'incidence du PCAA ⁽²⁾	Marchés financiers	—	8
Charge d'impôts liée au gain sur valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽³⁾	Marchés financiers	(29)	—
Charge d'impôts liée à l'incidence du PCAA ⁽²⁾	Autres	90	164
Charge d'impôts liée aux charges de restructuration ⁽⁵⁾	Autres	22	—
Charge d'impôts liée à la radiation d'immobilisations corporelles ⁽⁷⁾	Autres	18	—
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		476	458
Participations sans contrôle		(145)	68
Bénéfice net excluant les éléments particuliers		947	933
Éléments particuliers, net d'impôt		(171)	(392)
Bénéfice net		776	541

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, les éléments suivants ont été comptabilisés relativement au PCAA: une charge pour baisse de valeur du PCAA de 164 M\$ (575 M\$ en 2007), une perte sur des opérations de couverture économique de 1 M\$ (nil en 2007), le coût de financements du PCAA de 63 M\$ (21 M\$ en 2007) les honoraires professionnels reliés au dossier du PCAA de 15 M\$ (3 M\$ en 2007), des dotations aux pertes sur créances liées à la détention de PCAA de 27 M\$ (nil en 2007). De plus, un ajustement à la rémunération variable de 46 M\$ avait été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007. L'impôt global sur ces éléments se chiffre à 90 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (172 M\$ en 2007).

(3) Au troisième trimestre 2008, la Banque a procédé à l'échange de la totalité des actions ordinaires détenues de Bourse de Montréal Inc. suite à la décision de l'Autorité des marchés financiers d'approuver le regroupement de Bourse de Montréal Inc. avec Groupe TSX Inc. Le gain résultant de cette transaction est de 57 M\$, après charges d'exploitation de 2 M\$ et impôts de 29 M\$.

(4) Au premier trimestre 2008, un gain net de 32 M\$ a été comptabilisé suite à la cession de la filiale de la Banque à Nassau, aux Bahamas.

(5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 66 M\$ (44 M\$ déduction faite des impôts). Cette charge est composée d'indemnités de départ et d'honoraires professionnels pour des conseils stratégiques et organisationnels relativement aux mesures liées à la restructuration en cours à la Banque. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, une charge de restructuration après impôts de 5 M\$ découlant de l'annonce de la consolidation progressive des activités d'Altamira à celles de la Banque avait été comptabilisée.

(6) Au quatrième trimestre 2007, une charge de 6 M\$ pour la baisse de valeur d'un actif intangible avait été comptabilisée suite à la consolidation des activités d'Altamira à celles de la Banque.

(7) Au quatrième trimestre 2008, la Banque a comptabilisé une charge de 54 M\$ (36 M\$ déduction faite des impôts) imputable à la radiation d'immobilisations corporelles, liée notamment à l'initiative de l'industrie visant à abandonner le projet de la compensation des chèques par imagerie.

Facteurs pouvant affecter les résultats futurs

La Banque est sujette à plusieurs facteurs de risques qui peuvent avoir une incidence sur ses résultats futurs. Tel qu'il est mentionné dans la mise en garde à propos des énoncés prospectifs, les risques et incertitudes inévitablement associés à ces énoncés, de nature générale ou spécifique, peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent sensiblement de ceux qui sont avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous. D'autres facteurs sont cités dans la mise en garde à propos des énoncés et certains facteurs, comme les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels ainsi que d'autres facteurs de risques, sont commentés à la rubrique *Gestion des risques* débutant à la page 57 du présent Rapport annuel.

PRINCIPAUX FACTEURS

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités principalement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces régions peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créances et des marchés financiers, les taux de change, la volatilité du marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis et celle des marchés connexes ainsi que le resserrement des liquidités dans divers marchés financiers, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Banque. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume d'activité de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités.

Taux de change

Les variations des taux de change des monnaies du Canada, des États-Unis et des autres pays où la Banque exerce des activités peuvent avoir une incidence importante sur sa situation financière et sur les bénéfices futurs en raison des écarts de conversion. L'appréciation du dollar canadien peut nuire aux profits des petites et moyennes entreprises ainsi que des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque.

Politique monétaire

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. Cette dernière n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ou les changements des conditions des marchés des capitaux.

Concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs comme les prix des produits et des services, le niveau de service offert à la clientèle et les changements aux produits et services proposés.

Modifications des lois, des règlements et autres principes directeurs

Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence sur la Banque. Ces modifications pourraient

notamment restreindre son offre de produits ou services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits ou services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois, règlements et autres principes directeurs applicables, pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

Liquidité sur le marché du PCAA

La détérioration du marché mondial du crédit, l'illiquidité prolongée, l'augmentation de la volatilité des marchés et la faiblesse marquée du marché immobilier aux États-Unis ont dans l'ensemble contribué au bouleversement du marché canadien du PCAA. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions qui prévalaient à ce moment, ce qui pourrait changer dans le futur. Parmi les changements qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA, mentionnons (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA, (3) l'aboutissement du plan de restructuration et (4) un ralentissement économique sévère et prolongé en Amérique du Nord. La Banque, à titre d'investisseur important dans le PCAA et participant dans le marché du PCAA en diverses capacités, soit directement ou par l'entremise de ses filiales, pourrait être affectée de façon appréciable selon le dénouement de la restructuration du PCAA. Il ne peut y avoir de certitude quant au dénouement du plan de restructuration du PCAA proposé ou de l'échéancier pour la résolution finale de la question.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les tiers

Dans ses décisions relatives à l'autorisation d'un crédit ou d'autres transactions avec des clients et des tiers, la Banque peut utiliser des renseignements fournis par ceux-ci, notamment des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et des tiers à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des vérificateurs en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des tiers visés, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les revenus de la Banque.

Conventions et méthodes comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle recoure à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Mise au point et lancement de nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque de maintenir ou d'accroître sa part de marché est partiellement tributaire de sa façon d'adapter ses produits et services à l'évolution des normes dans son secteur d'activité. Les institutions financières subissent des pressions accrues à l'égard des prix de leurs produits et services, et ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions. En outre, l'implantation ou la modification de nouvelles technologies afin de les adapter à ses produits et services, pourrait entraîner des dépenses élevées pour la Banque sans toutefois garantir avec succès le déploiement de nouveaux produits ou services et le développement d'une clientèle.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon que la Banque a ou non de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque ou sa filiale a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les augmentations des revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte rivalité pour s'attacher les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une société acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste.

Infrastructure commerciale et ententes d'impartition

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et autres services de communication. La Banque a également conclu deux ententes d'impartition majeures visant respectivement le soutien aux activités informatiques ainsi que le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients et d'exercer l'ensemble de ses activités.

AUTRES FACTEURS

Les autres facteurs ayant une incidence potentielle sur les résultats futurs de la Banque comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

La Banque met en garde le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsqu'ils s'en remettent à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres parties prenantes participant aux activités de la Banque doivent considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés au secteur ou propres à la Banque, et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs.

Information supplémentaire

On peut obtenir de l'information supplémentaire sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou dans celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation de ce Rapport annuel s'est appuyée sur un cadre de contrôles et de procédures de communication mis en place par la direction. Au cours de l'exercice 2008, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation pour en déterminer l'efficacité.

Au 31 octobre 2008, cette évaluation confirme l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information, tant dans leur conception que dans leur fonctionnement. Cette évaluation a été effectuée suivant le cadre de contrôle reconnu du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) adopté par la Banque, et conformément aux directives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières décrites dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le «*Règlement 52-109*»). Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, la direction de la Banque reconnaît que les contrôles et les procédures de communication de l'information ne peuvent prévenir ni détecter toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. Cependant, sur la foi des travaux d'évaluation effectués, la direction de la Banque peut fournir une assurance raisonnable que les informations importantes la concernant lui sont rapportées en temps opportun, de sorte qu'elle peut fournir aux investisseurs une information complète et fiable.

Le Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité de vérification et de gestion des risques ainsi que par le Conseil, qui l'ont approuvé avant sa publication.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA BANQUE

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le comité de divulgation de la Banque a supervisé les travaux d'évaluation de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière appuyant les principaux processus transactionnels et comptables de la Banque. Ces travaux ont permis de consigner, de contrôler et de rehausser la conception des contrôles internes.

À l'instar de l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle COSO et conformément aux directives du Règlement 52-109. Les travaux réalisés ont permis à la direction de conclure que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les PCGR.

L'exécution complète des tests prévus en 2008 n'a pas été requise car le Règlement 52-109 n'entre en vigueur que le 15 décembre 2008, soit après la clôture de l'exercice 2008. Des tests seront réalisés au cours de l'exercice 2009 dans le but d'évaluer l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Les résultats de ces tests seront utilisés par la direction, afin de présenter ses conclusions sur l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, dans le Rapport de gestion annuel 2009, comme l'exige le Règlement 52-109.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque a également procédé à des travaux qui lui ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, les contrôles internes à l'égard de l'information financière n'ont subi aucun changement qui a eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait une incidence importante sur ces contrôles.

Conseil d'administration

Le Conseil a pour fonction première de surveiller la gestion de la Banque, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Pour ce faire, il est secondé par le comité de vérification et de gestion des risques, le comité de révision et de régie d'entreprise ainsi que le comité de ressources humaines.

Dans le cadre de ses fonctions et responsabilités, le Conseil passe en revue et approuve le plan stratégique dans lequel la Banque énonce sa mission, sa vision et ses objectifs commerciaux, en prenant en considération les occasions d'affaires et les risques pour la Banque, de même que les plans d'affaires relatifs aux activités importantes de la Banque. Il examine et approuve la philosophie de risque global et la tolérance de la Banque au risque, cerne et apprécie les principaux risques auxquels elle fait face (dont les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnels et de réputation) et vérifie que les systèmes appropriés sont mis en œuvre afin d'en assurer une gestion efficace. Il veille par ailleurs à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public en général. Le Conseil assure également le maintien des règles de conduite et d'éthique et il évalue le rendement de la direction.

La majorité des membres du Conseil, dont son président, sont indépendants selon les critères établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. De plus, les trois comités du Conseil sont entièrement composés de membres indépendants.

Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration

Le comité de vérification et de gestion des risques assiste le Conseil en procédant à l'examen des états financiers, du rapport de gestion, des processus de présentation et de communication de l'information financière, des contrôles internes, des processus de vérification et des systèmes d'information de gestion, pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité. Il agit également comme intermédiaire entre le Conseil et les personnes chargées des fonctions indépendantes de surveillance que sont la vérification interne, la vérification externe et la conformité corporative.

Par ailleurs, ce comité voit à la mise en place et au maintien de politiques et de mécanismes appropriés de contrôles internes et il gère le processus de vérification externe. Il supervise les travaux de la vérification interne, de l'analyse financière et de la conformité corporative. Il procède à l'examen détaillé de la gestion des risques, y compris les méthodes de contrôle associées à leur gestion et les principaux risques liés à l'information financière et à la divulgation. Il examine et recommande au Conseil l'adoption des politiques de gestion des risques importants, notamment celles qui se rapportent aux risques de crédit, de marché, de liquidité, de réputation, et les risques structurels, fiduciaires et opérationnels, incluant les risques d'impartition ainsi que les risques liés au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes, et il veille à leur mise en œuvre. Enfin, il procède à l'examen des attestations et rapports pouvant être requis par les autorités réglementaires et relevant de sa compétence.

Comité de révision et de régie d'entreprise du conseil d'administration

Le comité de révision et de régie d'entreprise assiste le Conseil en se chargeant de l'élaboration, de l'instauration et de l'application des règles, procédures et politiques en matière de gouvernance, en veillant au respect des règles de déontologie et en supervisant le processus de gestion et de suivi des opérations effectuées avec des apparentés.

Ce comité établit et revoit régulièrement les mandats du Conseil et de ses comités ainsi que ceux du président du Conseil et des présidents des comités. Il revoit périodiquement les pratiques de la Banque en matière de gouvernance, la taille et la composition du Conseil et de ses comités ainsi que diverses règles et lignes directrices applicables aux administrateurs, notamment en matière d'actionnariat, de divulgation des conflits d'intérêts, de sélection et de relève. En outre, ce comité établit et supervise le processus d'évaluation des réalisations et de l'efficacité du Conseil, des comités, du président du Conseil, des présidents des comités et des administrateurs. Il veille au maintien des programmes d'orientation et de formation continue des administrateurs.

Enfin, le comité veille au respect du code de déontologie ainsi qu'à l'instauration de mécanismes de communication des renseignements aux clients et il supervise l'application d'une procédure d'examen des réclamations des clients ayant obtenu des produits ou des services au Canada.

Comité de ressources humaines du conseil d'administration

Le comité de ressources humaines assiste le Conseil en examinant et en approuvant les politiques et programmes en matière de ressources humaines et il veille à ce que ceux-ci favorisent la réalisation des objectifs commerciaux de la Banque sans compromettre sa viabilité, sa solvabilité ou sa réputation. Il encadre également les programmes de planification stratégique de la relève de la direction.

Ce comité revoit annuellement la politique salariale, le programme de rémunération globale et le mode de distribution de même que les autres conditions d'emploi. Il veille à ce que soit mis en place un programme de gestion des ressources humaines comprenant notamment un processus de recrutement, une répartition des pouvoirs décisionnels, la séparation des responsabilités fonctionnelles incompatibles, un programme de communication claire aux employés et la supervision efficace du personnel.

En outre, le comité revoit annuellement les objectifs du président et chef de la direction, dont il doit évaluer les réalisations et le rendement. Il examine également le rendement des hauts dirigeants et la prudence avec laquelle ils gèrent les activités de la Banque ainsi que les risques auxquels elle est exposée. Il étudie par ailleurs le profil des dirigeants, les compétences requises et le plan de relève de la direction de la Banque et de ses filiales. Enfin, il révisé et approuve le mandat du comité de retraite et il reçoit et passe en revue annuellement les rapports sur les décisions de ce dernier, la situation financière, les rendements des régimes de retraite et le rendement du fonds d'investissement.

Bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de suivre les initiatives stratégiques de croissance de l'ensemble de la Banque, de gérer les risques ayant un impact stratégique, d'assurer la gouvernance technologique, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés et la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le bureau de la présidence s'acquitte de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

Comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle

Le comité de divulgation de l'information assiste le président et chef de la direction ainsi que la chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de divulgation de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de divulgation prévues dans la réglementation en vigueur et que le président et chef de la direction et la chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie produisent les attestations requises.

Conformité corporative

Cadre réglementaire

La Banque mène ses activités dans un secteur strictement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent de la complexité puisque ses activités sont supervisées par divers organismes d'autoréglementation et autorités réglementaires.

Risque associé à la réglementation

Le risque associé à la réglementation représente la possibilité que la Banque ne se conforme pas aux lois, règles, règlements, pratiques établies et normes déontologiques applicables à ses activités à l'échelle internationale.

Le risque de réglementation est inhérent aux activités quotidiennes de la Banque et il doit donc être géré au même titre que tous les autres risques. La non conformité à certaines exigences réglementaires pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Banque et pourrait entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.

Gestion du risque de réglementation

La Banque veille à la saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise relève du service de la Conformité corporative, qui a le mandat suivant :

- veiller à ce que soient en place et opérationnelles les politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, incluant la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales;
- surveiller la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures; et
- soumettre au Conseil de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Conformité corporative exerce cette surveillance à l'échelle de la Banque en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'activité de la Banque.

La Conformité corporative constitue un service indépendant au sein de la Banque et sa vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du comité de vérification et de gestion des risques ainsi qu'au président et chef de la direction. En vertu des pouvoirs qui lui sont confiés, l'équipe de la Conformité corporative peut également communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales, elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et elle peut exiger des employés de la Banque et de chacune des entités de son groupe qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires sont responsables de la mise en place des mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la charge. La Conformité corporative exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement, et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires;
- détermination des unités d'affaires visées par ces obligations;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place; et
- rapport trimestriel au comité de vérification et de gestion des risques sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Gouvernance

La gouvernance revêt une importance primordiale, car c'est en respectant les normes qu'elle s'impose que la Banque peut, comme entreprise citoyenne, participer aux efforts déployés par les organismes de réglementation, les gouvernements et les entreprises à l'échelle mondiale, afin de préserver la confiance des investisseurs dans le marché des capitaux. Dans cette optique, la transparence et la rigueur sont deux valeurs prioritaires. En effet, la Banque croit qu'il est dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de tous ses partenaires d'avoir en place des politiques et pratiques rigoureuses en matière de gouvernance, d'en suivre l'évolution et d'apporter les améliorations qui s'imposent au fil du temps. À cet égard, le Conseil, secondé par ses comités et l'équipe de direction, voit à l'implantation de normes et pratiques saines qui se conforment généralement aux pratiques entérinées par les organismes spécialisés en gouvernance.

Le lecteur est invité à consulter la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2009, qui présente une description détaillée des pratiques de la Banque en matière de gouvernance. Il y trouvera notamment des informations sur l'indépendance des membres du Conseil et de ses comités, de même que la version intégrale du mandat du Conseil, accompagnée d'une description du rôle de chacun de ces comités. La circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2009 sera disponible au cours du mois de janvier 2009 dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou dans celui du SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Le texte intégral des mandats des comités du Conseil est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca.

LES GRANDES TENDANCES ÉCONOMIQUES ET LEURS ENJEUX

L'économie mondiale

En raison de la place centrale qu'occupent les exportations dans l'activité économique canadienne et de la pondération élevée des secteurs de l'énergie et des ressources, le Canada ne pourra demeurer entièrement immunisé contre les bouleversements majeurs qui se succèdent dans l'économie mondiale. Au cours des derniers mois de 2008, le ralentissement économique d'abord craint pour les États-Unis s'est répandu à l'ensemble de l'économie planétaire, comme en a témoigné l'entrée en récession du Japon, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

L'OCDE révisait ses prévisions à ce même moment et prévoyait une croissance négative moyenne de 0,4 % de l'économie de ses pays membres, avec une diminution plus affirmée aux États-Unis et dans les pays de la zone euro. À l'échelle mondiale, les prévisionnistes s'entendent sur une poursuite de la croissance, bien qu'à un rythme moins soutenu, alimentée par plusieurs des économies émergentes, dont celle de la Chine qui à elle seule fournira une bonne part de cette progression.

Il n'en demeure pas moins que le marché des États-Unis, auquel est destinée la majeure partie des exportations canadiennes, restera touché au cours des prochains mois par la situation très difficile de son secteur immobilier et par une diminution des dépenses de consommation. Si les observateurs ne s'attendent pas à une reprise avant le milieu de 2009 – nous prévoyons une croissance de 0,4 % du PIB aux États-Unis pour l'ensemble de la prochaine année – on ne prévoit pas non plus une période de difficultés financières aussi longue ni aussi profonde qu'au cours de la Grande dépression, souvent évoquée de façon sensationnaliste.

La situation économique des États-Unis et des autres grandes économies ne saurait atteindre un tel extrême en raison des modifications structurelles survenues à l'économie mondiale, à la plus grande intégration de cette dernière et surtout aux mesures énergiques et concertées adoptées par les banques centrales et les gouvernements des principaux pays touchés par le ralentissement.

L'économie canadienne

Dans la tourmente qui sévit, le Canada occupe une position qui, sans le protéger entièrement de l'intempérie, le garde à l'écart du pire. Selon le Fonds monétaire international (FMI), le système bancaire canadien est le plus sain des 134 pays observés, aussi la question du crédit n'a-t-elle pas la même acuité au Canada. Le marché de l'emploi connaissait encore une croissance au troisième trimestre de 2008 alors qu'ailleurs, et notamment aux États-Unis, le chômage avait déjà augmenté.

Cette situation, à l'évidence, ne pourra se maintenir dans la première moitié de l'année 2009, en raison de la détérioration des marchés d'exportation et du ralentissement généralisé de l'économie qui fait diminuer la demande de ressources naturelles, des métaux et du pétrole. Nous n'en prévoyons pas moins une croissance du PIB de 0,6 % en 2009.

S'il est exagéré de parler d'un retour de la Grande dépression aux États-Unis, au Canada on ne saurait même évoquer une récession comparable à celles de 1990 ou de 1982. La croissance de la demande intérieure, bien qu'affaiblie, se maintient. L'inflation étant sous contrôle, la Banque du Canada a pu abaisser son taux directeur au cours de 2008 tout en préservant une marge de manœuvre additionnelle. Le dollar canadien a retrouvé sa valeur d'équilibre avec le dollar des États-Unis, ce qui allège l'effet de ralentissement des exportations qu'une devise trop forte aurait entraîné.

L'engagement du gouvernement du Canada à soutenir l'activité économique et la demande intérieure devrait atténuer les soubresauts de l'économie. Le Canada ayant l'une des économies les plus saines des pays industrialisés, il a également les moyens d'agir.

La crise financière et de crédit

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2008 a été particulièrement éprouvante pour les intervenants sur les marchés financiers et ce, à l'échelle internationale. Au Canada, après une tendance plutôt favorable durant la première moitié de l'année dans la foulée de l'enchérissement continu des matières premières et par la suite une évolution en dents de scie au cours de l'été, les cours des marchés boursiers ont amorcé une chute très prononcée à partir de septembre. L'effondrement des cours a notamment fait perdre à l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto près de la moitié de sa valeur en cinq mois.

La crise qui secoue les marchés financiers à l'échelle mondiale est avant tout la conséquence de l'éclatement d'une bulle immobilière aux États-Unis. Il faut remonter au début des années 2000 pour en retracer l'origine, c'est-à-dire l'injection massive de liquidités dans l'économie par les autorités monétaires de différents pays suite au ralentissement de l'économie américaine en 2001.

C'est dans une telle conjoncture que s'est amorcée la formation d'une bulle immobilière, appuyée sur l'augmentation vertigineuse de prêts à haut risque (les « *subprime* ») et le recours accéléré à la titrisation pour transférer ce risque de crédit à d'autres intermédiaires financiers, tant aux États-Unis qu'à l'étranger. La faille de ces modèles d'affaires est devenue apparente lorsque les défauts de paiements hypothécaires se sont multipliés aussitôt que le prix des maisons a cessé de monter à l'échelle nationale. La prise de conscience soudaine, du fait que les défauts de paiement étaient à la fois très étendus et difficiles à situer à cause d'un manque de transparence, s'est traduite par une baisse de liquidités et une augmentation des coûts du financement pour les banques. Cela a entraîné dans son sillage la chute de plusieurs produits financiers à levier dont la stabilité reposait sur les actifs immobiliers. L'opacité de ces produits, leur distribution internationale et leurs effets sur les résultats des grandes institutions financières de renommée mondiale ont finalement conduit à une crise de confiance à l'échelle planétaire à la fin de l'été dernier. Au Canada, la crise financière internationale s'est d'abord manifestée en août 2007 dans le marché du PCAA.

IMPACT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BANQUE

La répercussion la plus importante pour la Banque se situe au niveau de l'évaluation du portefeuille du PCAA. La détérioration des conditions des marchés financiers et du crédit, particulièrement marquée durant la seconde moitié de l'année, a contribué à un agrandissement des écarts de taux d'intérêt attribuables aux cotes de crédit et a affecté à la baisse la valeur du PCAA détenu. L'impact financier sur la Banque de l'évaluation du portefeuille du PCAA est présenté et analysé en détail à la note 9 afférente aux états financiers consolidés et à la page 22 du Rapport de gestion.

La crise des marchés financiers a également eu une incidence à la baisse sur les activités dans le courtage et le commerce des valeurs mobilières. Ainsi, les revenus de commissions de prise ferme et d'honoraires et, dans une moindre mesure, les revenus de commissions de courtage se sont inscrits à la baisse. Les résultats financiers au chapitre des *Revenus autres que d'intérêt* sont examinés en détail à la section Analyse financière à la page 42.

L'importante baisse de valeur des actifs financiers, en particulier au quatrième trimestre 2008, a eu une incidence sur les biens de tiers gérés ou administrés par la Banque, qui ont diminué de 30 G\$ en 2008.

PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION ET DE VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

La dégringolade des marchés boursiers au cours de la seconde moitié de l'année 2008 a également entraîné une diminution de la valeur des actifs du portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente. Comme il s'agit d'instruments financiers généralement détenus pour une période relativement longue qui permet de récupérer une partie de la dépréciation, la Banque ne comptabilise une baisse de valeur durable que pour les titres qui, selon son jugement, le justifient vraiment. Au cours de l'exercice 2008, étant donné la détérioration significative des conditions du marché, la Banque a comptabilisé des charges pour baisses de valeur durables de certains des actifs de ces portefeuilles, dont une grande partie est reliée au PCAA. L'incidence financière de ces charges est présentée à la section Analyse financière à la page 42, et aux notes 8, 9 et 10 afférentes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, les conditions financières qui ont prévalu au cours de l'exercice ont eu une incidence sur la volatilité des revenus des activités de négociation. Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont comptabilisées à la juste valeur, en conséquence les fluctuations de la juste valeur ont un effet sur les résultats de la Banque. Un redressement ou même une certaine stabilisation de la situation des marchés financiers peut avoir une incidence favorable sur les résultats. Pour l'exercice 2008, les revenus des activités de négociation ont été relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Par contre, les revenus sur les titres de participation ont diminué de façon importante, notamment en raison de la faiblesse des marchés boursiers. Ceci a été compensé par les revenus de négociation sur les marchandises et les devises, la Banque ayant bénéficié, entre autres, des fluctuations du dollar canadien.

FINANCEMENT ET GESTION DES LIQUIDITÉS

La crise financière et de crédit a eu, à certains moments en 2008, des effets sur la liquidité des marchés financiers et, par conséquent, sur les conditions de financement interbancaire et institutionnel. Le financement au jour le jour et à très court terme a pour l'essentiel été relativement peu affecté, mais il en va autrement du financement à terme (trois mois et plus). Pour certaines catégories d'échéance, les sources de financement sur le marché se sont à l'occasion pratiquement taries. Les tourmentes financières connues par quelques grandes banques et autres institutions majeures du secteur financier, particulièrement aux États-Unis, ne sont pas étrangères à cette désorganisation du marché.

Bien que des conditions de marché très défavorables aient déjà été connues par le passé, la Banque juge préoccupante la situation actuelle des marchés financiers et de l'économie et s'est dotée de mécanismes pour y faire face au niveau de son financement et de son portefeuille de liquidités. Elle s'est notamment assurée, par le maintien de contacts fréquents et continus avec ses principales contreparties sur les marchés, d'un accès constant au marché pour le financement par le truchement de ses bureaux de Montréal, Londres et New York et ce, sur une base de réciprocité avec ces partenaires. La capacité d'accès au marché et d'emprunt de la Banque sur le marché interbancaire et institutionnel s'est maintenue au cours des périodes de perturbation sans changement notable et sans que la Banque n'ait eu à défrayer une surcharge induite, c'est-à-dire des coûts de financement supérieurs à ce qu'elle désirerait normalement assumer dans les conditions prévalant sur le marché. La Banque a également accentué la fréquence de ses contacts avec les autorités monétaires et les organismes de réglementation, comme il est normal de le faire dans des situations monétaires et financières exceptionnelles.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie de financement préconisée en 2008, la Banque a procédé à l'émission de débentures, d'instruments de capital novateur et d'actions privilégiées. La note 22 afférente aux états financiers consolidés donne de plus amples informations sur ces nouvelles émissions.

Étant donné la situation des marchés financiers, la liquidité de la Banque fait l'objet d'un suivi continu et rigoureux. Les actifs liquides ont été généralement maintenus à un niveau plus élevé que dans des conditions normales, notamment en réduisant l'encours de certains portefeuilles de titres moins liquides. La Banque exerce également une étroite surveillance des montants de valeurs mobilières qu'elle doit céder comme sûretés en vertu des conventions régissant ses opérations en instruments financiers dérivés, car le fait de céder ces valeurs comme sûretés peut affecter de façon importante les ratios de liquidité.

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

La crise financière et de crédit ayant atteint dans un premier temps les banques et autres institutions financières, il est également devenu nécessaire de mettre l'accent en priorité sur la gestion du risque de contrepartie, qui fait l'objet d'une analyse plus complète à la page 61 de la section sur la *Gestion des risques*. Au cours de la phase la plus critique des difficultés financières de certaines banques d'investissement, banques commerciales et autres institutions financières américaines et européennes, la Banque a accentué l'intensité du contrôle de son exposition au risque de contrepartie avec certaines des entités les plus touchées par la crise. Les éléments ayant fait l'objet d'une surveillance marquée ont été l'exposition par type d'instrument financier, particulièrement les swaps sur défaillance de crédit, l'exactitude de la valeur au marché des transactions et le règlement rapide des divergences avec les contreparties ainsi que la promptitude à recevoir les montants de sûretés réclamés à ces dernières par la Banque. Afin d'atténuer son exposition avec les entités présentant plus de risque, la Banque a procédé, au besoin, à une réduction ordonnée des transactions ainsi qu'à des opérations de couverture contribuant à diminuer le montant net d'exposition au risque qui sont prises en compte par le système de mesure du risque de contrepartie adopté par la Banque. En même temps, la Banque a également préconisé depuis le début de la crise financière une approche de prudence générale en matière d'octroi de facilités de crédit.

La gestion du portefeuille de crédit aux entreprises s'est également traduite par des suivis et des mises à jour plus fréquents qu'en situation normale, quoique la proportion peu élevée des activités à l'extérieur du Canada rend pour le moment ce risque moins préoccupant que le risque de contrepartie. Les gestionnaires du risque de crédit aux entreprises ont augmenté le nombre de simulations de performance des secteurs d'activité et des industries présentant un risque élevé, particulièrement dans le contexte d'une récession de l'économie américaine (ex : secteur manufacturier et industries d'exportation). Les informations du modèle de risque sectoriel utilisé par la Banque pour gérer son risque de crédit aux entreprises ont fait l'objet de mises à jour plus nombreuses et de suivis plus fréquents, particulièrement pour les industries les plus à risque. Enfin, l'effondrement des cours des marchés boursiers a incité la Banque à suivre de près les portefeuilles de crédit où les valeurs mobilières constituent l'essentiel des garanties fournies.

La Banque considère que les mesures additionnelles de surveillance et de contrôle des risques de crédit et de contrepartie mises de l'avant dans le contexte de la crise ont permis de contenir ces risques dans des limites acceptables et que son portefeuille ne comporte pas, à l'heure actuelle, de contrepartie, débiteur ou exposition susceptible de l'exposer à un risque de pertes au-delà d'un niveau jugé préjudiciable.

Les enjeux futurs pour la Banque Nationale

La Banque vise le maintien de sa performance financière en gardant le cap sur une gestion prudente et un sain équilibre entre le rendement et les risques assumés. En ce début d'exercice financier 2009, nous savons que les prochains trimestres seront plus difficiles. Cependant, nous sommes confiants que la stratégie de la Banque et sa gestion avisée des risques lui permettront de surmonter les défis et de tirer avantage des perspectives plus positives qui s'annoncent.

Le Québec, notre marché principal d'où provenait plus de 60 % de notre chiffre d'affaires consolidé en 2008, présente un profil intéressant pour résister aux pressions de la conjoncture économique et financière. En tout premier lieu, sa performance économique s'est renforcée au cours des dernières années, comme en atteste son taux de chômage historiquement bas. La croissance du nombre d'emplois s'est accompagnée d'une diversification vers des secteurs moins cycliques, en mettant notamment l'accent sur l'économie du savoir : aérospatiale, pharmaceutique, logiciels et communications. Sa plus faible exposition au secteur durement éprouvé de l'automobile est un autre facteur important. En outre, le gouvernement du Québec a déjà lancé un programme d'infrastructures propice au maintien de l'activité économique. L'ensemble de ces facteurs soutiennent donc nos perspectives d'un ralentissement moins marqué qu'aux États-Unis, suivi d'une reprise dans la deuxième moitié de 2009.

La stratégie de diversification géographique de la Banque permettra également de tirer parti des occasions d'affaires auprès des particuliers et des entreprises dans plusieurs régions choisies au Canada. Cette diversification caractérise notamment la Gestion de patrimoine dont 42 % des revenus proviennent de l'extérieur du Québec.

Sur le plan démographique, le vieillissement de la population demeure une donnée avec laquelle nous devons composer, de même qu'avec ses corollaires : l'augmentation du marché de l'épargne et la diminution du crédit aux ménages. Par son approche dynamique et ses produits novateurs, la Banque entend proposer des solutions adaptées aux besoins des particuliers et accroître ainsi sa part de marché de l'épargne au Québec et à l'échelle du Canada.

La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les conditions ou événements futurs décrits dans la présente section varient sensiblement des projections, estimations ou intentions. Veuillez vous référer à la *Mise en garde à propos des énoncés prospectifs* de la section *Notes à l'intention des lecteurs* du présent Rapport annuel pour de plus amples renseignements à ce sujet.

VUE D'ENSEMBLE

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

				Variation %	Variation %
	2008	2007	2006	2008-2007	2007-2006
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Revenu total	3 953	4 218	3 954	(6)	7
Charges d'exploitation	2 558	2 656	2 538	(4)	5
Dotations aux pertes sur créances	117	103	77	14	34
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	1 278	1 459	1 339	(12)	9
Charge d'impôts	476	458	450	4	2
Participations sans contrôle	(145)	68	32	(313)	113
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	947	933	857	2	9
Éléments particuliers après impôts	(171)	(392)	14	56	
Bénéfice net selon les états financiers	776	541	871	43	(38)
Bénéfice dilué par action	4,67 \$	3,22 \$	5,13 \$	45	(37)
Actif moyen	128 329	125 964	106 275	2	19
Actif pondéré en fonction du risque ⁽²⁾	58 069	49 336	47 298	18	4
Prêts et acceptations moyens	52 884	50 408	49 392	5	2
Dépôts moyens	73 373	71 543	64 192	3	11
Prêts douteux nets ⁽³⁾	(162)	(179)	(192)	(9)	(7)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	16,4 %	11,5 %	20,1 %		
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Bénéfice dilué par action	5,75 \$	5,65 \$	5,05 \$	2	12
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	19,7 %	20,0 %	19,7 %		
Ratio des charges d'exploitation sur les revenus	61,6 %	63,7 %	64,3 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

(2) Selon Bâle II en 2008 et selon Bâle I en 2007 et 2006

(3) Déduction faite des provisions spécifiques et générale

La Banque a enregistré un bénéfice net de 776 M\$ pour l'exercice 2008, en comparaison de 541 M\$ pour l'exercice 2007. Le bénéfice dilué par action atteint 4,67 \$, contre 3,22 \$ à l'exercice 2007. Par ailleurs, le RCP s'établit à 16,4 % pour l'exercice 2008, comparativement à 11,5 % en 2007.

Toutefois, en excluant les éléments particuliers de 2008 ainsi que ceux de l'exercice précédent, le bénéfice net de la Banque a progressé de 2 % pour s'établir à 947 M\$ et le bénéfice dilué par action a augmenté de 2 %, à 5,75 \$. De même, le RCP a été de 19,7 %, soit une baisse de 30 points de base par rapport à l'exercice 2007.

Objectifs et résultats 2008

	Objectifs 2008	Résultats	Résultats excluant les éléments particuliers
Croissance du bénéfice dilué par action	3 % – 8 %	45 %	2 %
Rendement des capitaux propres attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	16 % – 21 %	16,4 %	19,7 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	Plus de 8,0 %	9,4 %	9,4 %
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	40 % – 50 %		43 %

(1) Quatre derniers trimestres

Objectifs à moyen terme

Compte tenu du contexte économique incertain, la Banque ne divulguera pas d'objectifs pour l'exercice 2009. Par contre, la Banque maintient ses objectifs à moyen terme. La croissance ciblée du bénéfice dilué par action se situe dans une fourchette de 5 % à 10 % et la fourchette cible du rendement des capitaux propres est de 15 % à 20 %. La Banque vise un ratio des fonds propres de catégorie 1 supérieur à 8,0 %. Enfin, le ratio cible de versement des dividendes se situe dans une fourchette entre 40 % et 50 %.

Objectifs à moyen terme

Croissance du bénéfice dilué par action ⁽¹⁾	5 % – 10 %
Rendement des capitaux propres	15 % – 20 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	Plus de 8,0 %
Ratio de versement des dividendes	40 % – 50 %

(1) Excluant les éléments particuliers

Un portefeuille de prêts de qualité

La Banque réalise également une bonne performance en matière de qualité du crédit. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur prêts de l'exercice 2008, excluant les éléments particuliers, ont représenté 0,22 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,20 % à l'exercice précédent. Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2008, excluant les éléments particuliers, ont augmenté de 14 M\$ pour s'établir à 117 M\$ à la fin de l'exercice 2008. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance des dotations sur les créances sur cartes de crédit et sur les prêts aux PME. Par ailleurs, la provision générale totalise 331 M\$ au 31 octobre 2008, en hausse de 23 M\$ par rapport au 31 octobre 2007 suite à l'enregistrement d'une provision générale pour risque de crédit à l'égard des prêts garantis par du PCAA.

Profil de risque

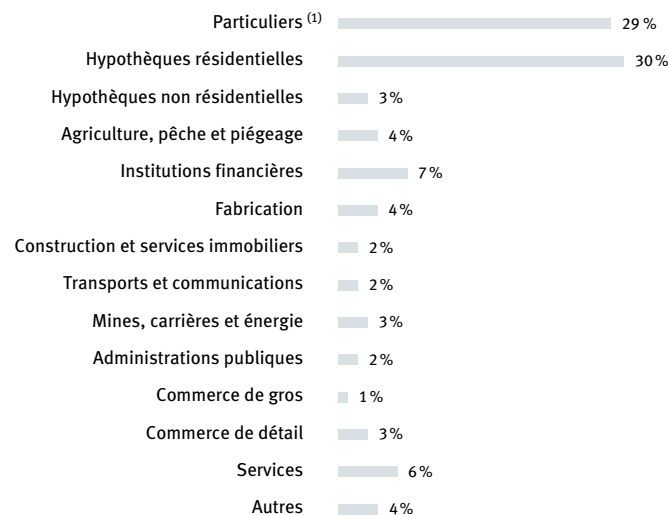
Pertes sur créances et prêts douteux
(en millions de dollars)

	2008	2007
Dotations aux pertes sur créances ⁽¹⁾	117	103
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾	0,22 %	0,20 %
Prêts douteux nets	169	129
Prêts douteux bruts en % de l'actif tangible	7,2 %	6,6 %
Provisions spécifiques en % des prêts douteux	45,0 %	48,2 %
Provision générale	331	308
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(162)	(179)

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11.

Prêts bruts par catégorie d'emprunteurs

Au 31 octobre 2008



(1) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers

PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

Le 20 août 2007, la Banque a annoncé une série de mesures destinées à préserver ses clients des incertitudes liées au problème de liquidité sur le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Au cours du quatrième trimestre de 2007, la Banque a acheté pour 2 138 M\$ de PCAA, émis par 26 fiducies, dont 1 084 M\$ provenant des fonds communs de placement et 559 M\$ des caisses communes administrées par la Banque ainsi que le PCAA détenu par ses clients particuliers et par certains autres clients. Ce montant s'ajoutait aux 156 M\$ de PCAA que la Banque détenait déjà.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien (Comité) des investisseurs sur le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) structuré émis par des tiers, a approuvé une entente de principes visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiducies. Le 17 mars 2008, le Comité a annoncé le dépôt d'une requête devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, demandant à la Cour de convoquer les porteurs de billets à une assemblée afin qu'ils votent sur le plan de restructuration proposé par le Comité. Le 25 avril 2008, approximativement 96 % des porteurs de billets ont voté en faveur du plan de restructuration et le 5 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé le plan de restructuration (le « Plan ») proposé par le Comité relativement au PCAA émis par des tiers.

Le 18 juin 2008, un certain nombre de sociétés détentrices de PCAA ont présenté une requête à la Cour d'appel de l'Ontario pour contester la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, qui approuvait le Plan du Comité visant à restructurer le PCAA émis par des tiers d'un montant de 32 G\$. Le Comité a demandé à la Cour d'appel de rejeter les procédures et de laisser en place l'approbation du Plan en faveur duquel la majorité des porteurs de billets concernés avait voté en avril 2008. Le 18 août 2008, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté les procédures. La décision de la Cour d'appel de l'Ontario pouvait être contestée devant la Cour suprême du Canada sur autorisation à interjeter appel. Cependant, la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* stipule qu'aucun appel devant la Cour suprême du Canada ne donne lieu à un arrêt des procédures à moins d'une ordonnance de la Cour suprême du Canada.

En septembre 2008, des investisseurs corporatifs canadiens possédant du papier commercial adossé à des actifs ont demandé à la Cour suprême du Canada de traiter leurs objections relatives au plan de restructuration des séries liées au PCAA. Le 19 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a décidé de ne pas instruire un appel de la décision de la Cour d'appel de l'Ontario touchant cette question. À cette date, le Comité a annoncé qu'il amorçait les étapes finales de la mise en oeuvre de son plan de restructuration du PCAA.

Le 25 novembre 2008, le comité pancanadien des investisseurs de PCAA structuré émis par des tiers a annoncé qu'il ne complètera pas d'ici la fin novembre la restructuration proposée du marché canadien du PCAA émis par des tiers. Ce délai est principalement attribuable à la complexité de la restructuration, au grand nombre de participants engagés dans le processus et aux conditions actuelles des marchés. Indépendamment de ce délai, le Comité a réalisé d'importants progrès en vue de régler les enjeux d'affaires et de compléter les documents requis pour la mise en oeuvre de la restructuration.

Plan de restructuration

De façon générale, le Plan propose de remplacer le PCAA concerné par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, seront regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (« VAC1 ») sera un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (« VAC2 ») sera un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 seront fournies par des prêteurs tels que des banques canadiennes, des fournisseurs d'actifs et des porteurs de billets. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. La Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant approximatif de 812 M\$.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs recevront une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit provisoire de AA. Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 seront séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles recevront des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui refléteront le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, sera créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (« VAC3 »). Deux principales catégories de billets seront créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets reflète seront liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé pour un montant de 119 M\$ le PCAA qui était classé parmi les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. Le reclassement a été effectué en tenant compte du gel des activités sur le marché du PCAA émis par des tiers depuis août 2007, un événement exceptionnel. Ce reclassement n'a pas eu d'impact sur l'état consolidé des résultats de l'exercice 2008. De plus, pendant la période où le PCAA était

classé dans le portefeuille de négociation, les répercussions sur les revenus de négociation n'étaient pas importantes pour l'exercice. Au 31 octobre 2008, la juste valeur de ce PCAA était de 107 M\$.

Au 31 octobre 2008, la valeur comptable avant charges pour baisse de valeur du PCAA détenu par la Banque était de 2 198 M\$, une diminution depuis le 31 octobre 2007 attribuable aux cessions de PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien. Les actifs sous-jacents dans le cadre du plan de restructuration proposé sont estimés comme suit :

Type d'actifs sous-jacents	Valeur comptable du PCAA avant charges pour baisse de valeur
Actifs synthétiques ou actifs hybrides	
Catégorie A-1	737
Catégorie A-2	666
Catégorie B	114
Catégorie C	47
Total des actifs synthétiques ou actifs hybrides	1 564
Actifs traditionnels ⁽¹⁾	184
Actifs inadmissibles	296
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	154
Total des actifs sous-jacents ⁽²⁾	2 198

(1) Comprend les séries garanties exclusivement par des actifs traditionnels

(2) Les actifs sous-jacents du PCAA de tiers détenu par la Banque sont composés à 54 % d'expositions à des billets supraprioritaires à levier, à 21 % de titres adossés à des créances avec flux groupés entièrement capitalisés, à 16 % d'actifs traditionnels et à 9 % d'encaisse.

Établissement de la juste valeur

Pour déterminer la valeur du PCAA qu'elle détient, la Banque a établi une fourchette de la juste valeur estimative. La valeur comptable du PCAA détenu par la Banque, en date du 31 octobre 2008, était de 1 529 M\$ classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. Une charge de 152 M\$ a été enregistrée au quatrième trimestre 2008 dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente* à l'état consolidé des résultats. Cette charge comprend une charge pour baisse de valeur de 125 M\$ qui est principalement imputable à l'élargissement des primes de crédit compte tenu de la détérioration des marchés mondiaux ainsi qu'une charge pour une fiducie exclue du plan de restructuration pancanadien. Pour l'exercice 2008, la charge pour baisse de valeur se chiffre à 164 M\$ (2007 : 575 M\$).

Pour établir la juste valeur du PCAA inclus dans le plan de restructuration pancanadien et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents et de la probabilité de réussir la restructuration. Advenant la réussite de la restructuration, la Banque a déterminé la juste valeur au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles.

Au cours des trimestres précédents, le taux d'actualisation s'appuyait uniquement sur l'indice CDX.IG et durant le quatrième trimestre 2008, la Banque a changé sa méthode d'évaluation afin de mieux refléter la juste valeur du PCAA. Les cotes de crédit, les coupons et les échéances s'appuient sur les conditions prévues lors de la restructuration. La probabilité de réussir la restructuration est établie à 95 % (90 % au cours des trimestres précédents). L'augmentation de 5 % dans la probabilité de réussite est due à l'annonce par le Comité qu'il amorçait les étapes finales de la mise en oeuvre de son plan suite à la décision de la Cour suprême du Canada de ne pas instruire un appel le 19 septembre 2008.

Pour la probabilité assignée à l'échec de la restructuration, la juste valeur de chacune des catégories d'actifs détenus par les fiducies est déterminée selon une analyse des actifs sous-jacents des fiducies et la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation qui sont couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés : indices CDX.IG, taux de corrélation et d'intérêt. Cette méthodologie a aussi été utilisée pour le PCAA soutenu par des actifs inadmissibles. Le 31 octobre 2007, cette méthodologie a été utilisée pour tout le PCAA détenu par la Banque.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2008, ce qui pourrait changer durant les périodes futures. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets sont : la probabilité de succès de la restructuration, les taux d'actualisation observables et les cotes de crédit prévues des billets restructurés. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2008 est la suivante :

- une variation de 5 % de la probabilité de réussite de la restructuration se traduirait par une diminution ou une augmentation de 35 M\$ de la juste valeur;
- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 10 M\$ de la juste valeur; et
- une diminution de la cote de crédit prévue d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 80 M\$ à 100 M\$.

L'évaluation de la juste valeur du PCAA est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA, (3) l'aboutissement du plan de restructuration et (4) un ralentissement économique sévère et prolongé en Amérique du Nord.

Arrérages d'intérêts

Depuis le 20 août 2007, la Banque n'a comptabilisé aucun revenu d'intérêts afférent aux billets faisant partie du plan de restructuration pancanadien qu'elle détenait au 31 octobre 2008. Lorsque le plan de restructuration du PCAA sera finalisé, les revenus d'intérêts seront comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lors de leur encaissement.

Facilités de crédit à la clientèle détenant du PCAA

SOUS RÉSERVE DE LA FINALISATION DU PLAN DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, la Banque a complété ses activités afin de soutenir les clients détenant du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers. Ces activités visent à offrir à la clientèle commerciale et aux grandes entreprises de la Banque des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité jusqu'à l'échéance des billets à long terme résultant de la restructuration du PCAA. Ces facilités de crédit seront disponibles lorsque le plan de restructuration sera complété. De façon générale, ces facilités de crédit couvriront jusqu'à 75 % de la valeur de leur investissement lorsque la restructuration sera complétée. Les ententes de crédit comporteront aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit.

En ce qui concerne les billets restructurés adossés à des actifs inadmissibles, la Banque renonce à tout recours autre que les billets affectés en garantie. Cette facilité de crédit sera rendue disponible pendant une période de deux ans, avec une possibilité de prolongation par la Banque, si les emprunteurs maintiennent des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Cette offre pourrait représenter des facilités de crédit maximales de 248 M\$.

Pour les autres billets compris dans le plan de restructuration pancanadien, la Banque renonce à tout recours autre que les billets affectés en garantie pour une première tranche représentant 45 % de la valeur nominale du billet restructuré. Pour les 30 % restants de la valeur nominale du billet, la Banque conservera le plein recours à l'égard de l'emprunteur. Cette facilité de crédit sera rendue disponible pendant une période de trois ans, avec une possibilité de prolongation chaque année suivante au gré de la Banque, si les emprunteurs maintiennent leurs relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Cette offre pourrait représenter des facilités de crédit maximales de 828 M\$.

Les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients lorsque la restructuration sera complétée sont estimés comme suit :

Biens affectés en garantie	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit liées aux billets adossés à des actifs inadmissibles ⁽¹⁾	Facilités de crédit liées aux autres billets inclus au plan de restructuration ⁽²⁾
Actifs synthétiques ou actifs hybrides			
Catégorie A-1	420	–	338
Catégorie A-2	402	–	321
Catégorie B	73	–	58
Catégorie C	28	–	22
Total des actifs synthétiques ou actifs hybrides	923	–	739
Actifs traditionnels	122	–	89
Actifs inadmissibles	325	248	–
Total	1 370	248	828

(1) Généralement, ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets.

(2) Généralement, ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et 45 % par les billets.

FACILITÉS DE CRÉDIT OCTROYÉES

La Banque a aussi offert des facilités de crédit aux emprunteurs pour leurs besoins de liquidité jusqu'à l'aboutissement du plan de restructuration. Au 31 octobre 2008, l'encours des facilités de crédit représentait 233 M\$ avec recours à l'égard des emprunteurs. Au troisième trimestre de 2008, la Banque a enregistré une provision générale de 23 M\$ à l'égard de la portion des prêts liés aux billets adossés à des actifs inadmissibles. Lorsque les nouveaux prêts seront octroyés, il existe un risque que la perte soit supérieure au montant comptabilisé au 31 octobre 2008.

Litiges

La Banque et ses filiales ont reçu des demandes de renseignements, plaintes, mises en demeure et une action en justice de certains de leurs clients. Ces plaintes, mises en demeure et action sont visées par une quittance contenue dans le plan de restructuration du marché du PCAA. Ce plan de restructuration a été approuvé par les tribunaux. Le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers a annoncé, le 25 novembre 2008, que le plan ne serait pas réalisé avant la fin de novembre 2008 principalement en raison de la complexité de la restructuration, du grand nombre de participants engagés dans le processus et des conditions actuelles des marchés, et qu'il met tous ses efforts à mener la restructuration à terme le plus rapidement possible.

Événement postérieur

Le 11 décembre 2008, le Comité pancanadien des investisseurs de PCAA structuré émis par des tiers a annoncé qu'une entente de principe était intervenue entre divers participants clés à la restructuration du PCAA. Cette entente apportera plusieurs améliorations d'importance au plan de restructuration. L'entente est sujette aux approbations formelles des participants clés.

Les aspects clés des améliorations proposées sont les suivants :

- un moratoire initial au cours duquel aucun appel en garantie collatérale ne pourrait être effectué (sujet à un droit de résiliation anticipé dans certaines circonstances exceptionnelles);
- un élargissement de certains déclencheurs "écart-perte" qui recommenceraient à s'appliquer à l'échéance du moratoire, repoussant encore plus l'éventualité du déclenchement des appels en garantie; et
- des facilités de marge supplémentaire sous forme d'arrangements de "garantie" prenant rang avant toutes les autres facilités de financement de marge et garantie collatérale déjà en vigueur. Ces facilités rapporteraient une commission d'engagement négociée, et on ne pourrait y faire appel que dans l'éventualité où toutes les garanties collatérales disponibles auraient été toutes utilisées. Le comité des investisseurs est maintenant à la recherche de sources externes pour ces facilités supplémentaires.

Par ailleurs, si le processus de restructuration du PCAA ne se concluait pas avec succès, la Banque estime, en date du présent rapport de gestion, qu'une charge pour baisse de valeur pourrait être requise.

Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant Fusion Trust, qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement tout en bénéficiant de services de gestion des actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. Au 31 octobre 2008, la Banque détenait 451 M\$ du papier commercial émis par ce fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit mais elle offre cependant une facilité de garantie de liquidité dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à cette facilité de garantie de liquidité. Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats sur produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds est de 673 M\$ au 31 octobre 2008 (892 M\$ au 31 octobre 2007).

UNE GESTION PRUDENTE DU CAPITAL

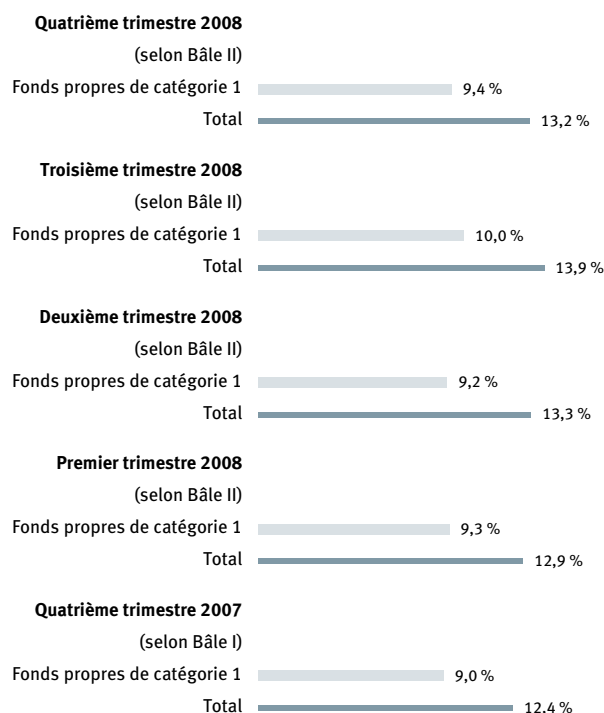
La gestion du capital est un élément important de la gestion financière de la Banque Nationale. Elle tient compte des obligations réglementaires, des conditions de l'économie et des marchés, des objectifs corporatifs et des attentes des actionnaires.

En 2008, la Banque a maintenu son approche proactive et conservatrice de la gestion de son capital afin de se prémunir de la détérioration des marchés tout en assurant une saine croissance de ses activités.

Des assises financières solides

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les nouvelles règles de la Banque des règlements internationaux (BRI) – Bâle II, sont de 9,4 % et 13,2 % au 31 octobre 2008. Ces mêmes ratios calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I, auraient été de 10,1 % et 14,1 % au 31 octobre 2008 respectivement, par rapport à 9,0 % et 12,4 % au 31 octobre 2007. L'augmentation des ratios est attribuable à l'émission d'actions privilégiées au cours de l'exercice pour un montant de 374 M\$, l'émission de capital novateur pour 750 M\$ ainsi que l'émission de débentures subordonnées pour une somme de 500 M\$, compensée par le rachat, le 30 septembre 2008, pour fins d'annulation des actions privilégiées série A de NB Capital Corporation émises à 300 M\$ US.

Évolution du ratio des fonds propres de catégorie 1 et total



Le capital d'une banque couvre les risques de ses diverses activités comme des dotations aux pertes sur créances, une évolution défavorable des marchés financiers ou des événements négatifs en matière d'exploitation.

La Banque utilise l'approche standard pour le risque de crédit et le risque d'opérations. En novembre 2009, la Banque entend adopter la méthode de notation avancée pour le risque de crédit. Ce changement, qui requiert l'approbation du Surintendant, pourrait permettre dès son adoption d'ajouter quelque 60 points de base au ratio des fonds propres de catégorie 1.

Contribution positive des secteurs d'activité

En 2008, la valeur ajoutée pour les actionnaires, c'est-à-dire le bénéfice net disponible dont on déduit un coût de capital de 11 %, s'est établie à 243 M\$. Au total, le capital économique alloué a augmenté de 9 %, ce qui reflète la croissance des activités au cours de l'exercice pour l'ensemble des secteurs.

Ventilation du capital économique

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)

	2008	2007	Variation %
Capital moyen	4 551	4 530	–
Bénéfice net disponible	744	520	43
Coût du capital	501	498	1
Valeur ajoutée pour l'actionnaire	243	22	
Capital économique alloué	3 381	3 087	9
Capital économique non alloué	1 170	1 443	(19)
Capital alloué par secteur			
Particuliers et entreprises	1 374	1 286	7
Gestion de patrimoine	396	379	4
Marchés financiers	1 442	1 375	5
Autres	169	47	
Capital alloué par type de risque			
Risque de crédit	1 494	1 379	8
Risque de marché	659	535	23
Risque opérationnel	1 228	1 173	5

Dividendes

Pour l'exercice 2008, la Banque a déclaré 394 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 43 % du bénéfice net disponible en excluant les éléments particuliers.

Croissance du dividende

2008	2,48 \$
2007	2,28 \$
2006	1,96 \$
2005	1,72 \$
2004	1,42 \$

ANALYSE SECTORIELLE

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Le secteur Particuliers et entreprises offre à sa clientèle des services de transactions, accorde du financement et propose des solutions d'assurance, d'épargne et d'investissement. Ces produits sont offerts par une équipe de vente et de service de proximité dans les succursales bancaires et les bureaux de prêts commerciaux.

En 2008, le secteur des Particuliers et entreprises a contribué 55 % du total des revenus des secteurs d'affaires de la Banque, 50 % du bénéfice net et 43 % des besoins en capitaux. Environ 84 % de ces revenus proviennent du Québec, où la Banque occupe le premier rang parmi les banques à charte en termes de présence et de volume d'affaires, contre 83 % en 2007.

GESTION DE PATRIMOINE

Le secteur de Gestion de patrimoine développe et gère les solutions d'épargne et d'investissement destinées à la clientèle bancaire ainsi qu'aux clients des filiales spécialisées et de tierces parties. En plus d'occuper une position dominante au Québec, ce secteur d'affaires a atteint une masse critique dans de nombreux centres ailleurs au Canada et fait maintenant sa marque partout au pays.

En 2008, Gestion de patrimoine a contribué à hauteur de 22 % du total des revenus des secteurs d'affaires, 17 % du bénéfice net, n'exigeant toutefois que 12 % de capital économique. Les activités hors Québec comptent pour 42 % du revenu sectoriel, contre 43 % en 2007.

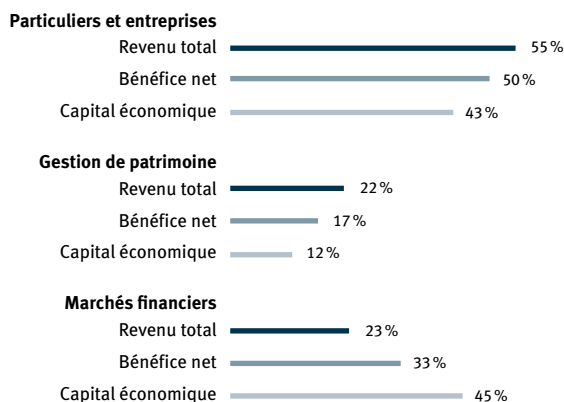
MARCHÉS FINANCIERS

Le secteur Marchés financiers répond aux besoins des grandes entreprises et des institutions. Il mène ses activités sur les marchés des capitaux et offre des services conseils pour le compte de sa clientèle et pour celui de la Banque.

En 2008, ce secteur, dont les activités sont d'envergure mondiale et qui requiert environ 45 % du capital économique de la Banque, a contribué 23 % au total des revenus des secteurs d'affaires et 33 % du bénéfice net.

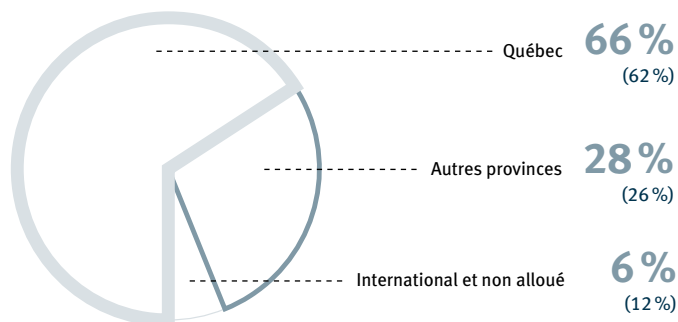
Mixte d'affaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2008



Répartition géographique du revenu total ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2008 (2007)



(1) Excluant les éléments particuliers

Une saine diversification des affaires

La Banque considère la diversification de ses activités comme une source de stabilité et de vigueur au présent, et un atout pour l'accélération de la croissance de ses revenus et résultats financiers futurs.

Selon son plan stratégique à long terme, la Banque vise une croissance plus marquée des revenus et l'amélioration continue de la productivité qui lui permettront de dégager un rendement financier supérieur. Les stratégies élaborées à cette fin ont été mises en application au sein des trois grands secteurs d'exploitation, soit les Particuliers et entreprises, la Gestion de patrimoine et les Marchés financiers.

Sur le plan géographique, la Banque vise une plus forte croissance interne au Québec et ailleurs au Canada. Pour ce faire, elle misera sur ses forces actuelles, que compléteront des acquisitions choisies particulièrement dans le secteur de la Gestion de patrimoine et les occasions qui se présenteront dans le marché des services financiers spécialisés à l'étranger.

La direction estime que l'approche *un client, une banque* constitue l'élément clé de l'application fructueuse de sa stratégie à long terme. Il s'agit simplement, pour la Banque, de créer un groupe financier entièrement intégré pour mieux répondre aux besoins et attentes de ses clients. Le déploiement de cette approche se fonde sur quatre priorités.

■ Assurer, dans tous les secteurs, la cohérence des activités et des besoins des clients

Dans le but de proposer une approche concertée, proactive et davantage centrée sur le client, le secteur Particuliers et entreprises a redéfini les rôles et responsabilités du personnel. Cette refonte se traduit par des ressources accrues sur le terrain et dans le réseau des succursales.

Au chapitre de Gestion de patrimoine, une nouvelle équipe spécialisée se consacrera à la clientèle fortunée alors que les fonctions de marketing et d'élaboration de solutions pour tous les canaux de distribution et tous les segments de clientèle seront regroupées au sein d'une même équipe.

Quant aux Marchés financiers, leurs activités sont déjà organisées dans une perspective centrée sur le client. Aussi, cette équipe pourra-t-elle continuer de favoriser la coordination et les synergies avec les autres secteurs afin d'optimiser les possibilités de générer des revenus pour l'ensemble de la Banque.

■ Rationaliser les procédés et investir progressivement en technologie

Les procédés sont simplifiés et des améliorations sont apportées sur le plan technologique afin d'accélérer et d'améliorer la prestation de services, d'une part, et d'accroître la capacité de réaction et l'efficacité opérationnelle d'autre part. La Banque prévoit financer les investissements en technologie au moyen des économies qui découleront de la refonte de son infrastructure actuelle.

■ Accroître l'efficacité des fonctions de soutien

Certaines fonctions de soutien sont revues dans l'objectif d'une synergie, d'une coordination et d'une efficacité accrues, et les rôles et responsabilités sont clarifiés de manière à éviter les chevauchements. Grâce à ces diverses mesures, les fonctions intégrées pourront contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs des divers secteurs d'affaires.

■ Renforcer le leadership à l'échelle de la Banque

La Banque procède à un renforcement de ses pratiques de gestion de manière à favoriser et nourrir une culture de coopération, de responsabilisation et de performance à tous les échelons de l'institution. Par ailleurs, fidèle à ses valeurs bien établies, la Banque continuera de chercher à offrir à son personnel un milieu de travail toujours plus stimulant.

L'implantation de l'approche *un client, une banque* et de la stratégie de croissance est bien amorcée. La direction prévoit que le programme de croissance n'aura pas d'incidence sur le niveau global des effectifs car les réductions naturelles, les départs à la retraite et les réaffectations contrebalanceront les compressions de postes.

Selon la direction, la stratégie de croissance se traduira par de vigoureux rendements pour les actionnaires et une présence bien établie de la Banque dans l'évolution sociale et économique des collectivités où elle agit.

Les stratégies de croissance propres à chaque secteur d'affaires sont présentées plus en détails dans les pages suivantes.

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Résultats par secteur d'activité – Particuliers et entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

				Variation %	Variation %
	2008	2007	2006	2008-2007	2007-2006
Revenu net d'intérêts	1 390	1 369	1 344	2	2
Revenus autres que d'intérêts	818	797	766	3	4
Revenu total	2 208	2 166	2 110	2	3
Charges d'exploitation	1 293	1 305	1 297	(1)	1
Contribution	915	861	813	6	6
Dotations aux pertes sur créances	179	151	121	19	25
Bénéfice avant impôts	736	710	692	4	3
Charge d'impôts	247	237	236	4	–
Bénéfice net	489	473	456	3	4
Marge nette d'intérêts	2,65 %	2,80 %	2,91 %		
Actif moyen	52 450	48 874	46 245	7	6
Actif pondéré en fonction du risque	30 312	28 857	29 710	5	(3)
Dépôts moyens	31 848	29 907	28 498	6	5
Prêts et acceptations moyens	51 710	48 207	45 523	7	6
Prêts douteux nets	134	108	94	24	15
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,2 %	0,2 %		
Ratio des charges sur le revenu	58,6 %	60,2 %	61,5 %		

Le secteur Particuliers et entreprises a pour mission d'offrir à sa clientèle l'ensemble des produits et services financiers de la Banque par l'intermédiaire de son réseau de succursales, de ses points de services physiques et à distance, ainsi que par le biais d'un réseau de partenaires couvrant l'ensemble du Canada. C'est ainsi que l'équipe peut répondre aux besoins d'une clientèle variée à la grandeur du pays.

Le secteur Particuliers et entreprises a enregistré un bénéfice net de 489 M\$ pour l'exercice 2008, soit une hausse de 3 % sur le bénéfice net de 473 M\$ inscrit en 2007, qui avait lui-même augmenté de 4 % par rapport à 2006. Le revenu total a progressé de 42 M\$, ou 2 %, pour atteindre 2,2 G\$, soit une contribution de 21 M\$ provenant de chacun des sous-secteurs, grâce essentiellement au volume accru des prêts et des activités de change auprès des entreprises. Le contrôle efficace des charges d'exploitation, qui ont reculé de 1 % depuis l'exercice précédent, a entraîné une augmentation de 6 % de la contribution du secteur. Il en découle un gain de productivité, qui se reflète dans le ratio des charges sur le revenu, passé de 60,2 % en 2007 à 58,6 % en 2008. Cette amélioration poursuit celle entamée l'an dernier où le ratio avait connu une baisse de 1,3 %. Quant aux dotations aux pertes sur créances, elles ont augmenté de 28 M\$ et s'élèvent à 179 M\$; cette hausse est attribuable essentiellement à la croissance des affaires et au ralentissement économique. Par contre, la hausse est moins importante qu'en 2007 où elle avait été de 30 M\$ par rapport à 2006.

Au chapitre des prêts et dépôts, les volumes sont en hausse par rapport à l'année précédente. Cette croissance du volume de ces activités a été contrebalancée en partie par le recul de la marge nette d'intérêts, qui s'est établie à 2,65 %, contre 2,80 % en 2007 et découle principalement de la hausse des coûts de financement reliée aux difficultés que connaissent les marchés mondiaux au chapitre des liquidités.

SERVICES AUX PARTICULIERS

Plus de
8 600 employés

2,3 millions de
clients individuels
au Canada

327 millions
de transactions
par année

857 guichets
automatiques

Revenu total des Services aux particuliers

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

2008	1 466
2007	1 445
Variation du revenu total	1,5 %
Crédit	(2,1) %
Transactions	3,4 %
Assurances	4,6 %
Épargne et investissement	(0,7) %
Autres	100,0 %

En 2008, les Services aux particuliers ont enregistré une croissance de 1,5 % du total de leurs revenus provenant principalement des revenus de transactions, d'assurances et autres. La diminution des revenus de crédit s'explique par la réduction de la marge bénéficiaire de ce type d'activités au cours de l'exercice. Les revenus autres, qui comprennent la gestion des partenariats, ont pour leur part doublé en 2008 par rapport à 2007.

Les Services aux particuliers comptent quatre activités principales, à savoir le crédit, les transactions, les assurances ainsi que l'épargne et l'investissement. Afin de faciliter la compréhension, l'information qui suit présente leurs activités séparément. Celles-ci sont néanmoins intégrées dans une approche globale, centrée sur les besoins du client et visant à lui présenter des solutions financières complètes.

Crédit

Le crédit regroupe l'ensemble des prêts aux particuliers, y compris les hypothèques, les marges de crédit et créances sur cartes de crédit ainsi que les ententes de distribution, notamment celles qui sont conclues dans le cadre de la stratégie de partenariat.

Volumes de crédit aux particuliers, incluant la titrisation

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

Total du crédit aux particuliers	37 471
Variation annuelle	7,9 %
Crédit garanti	30 039
Variation annuelle	9,7 %
Prêts hypothécaires résidentiels assurés	19,5 %
Prêts hypothécaires résidentiels traditionnels	(20,4) %
Marges de crédit personnelles hypothécaires	26,6 %
Total crédit hypothécaire	7,4 %
Prêts aux investisseurs	34,6 %
Autres prêts aux particuliers	7 432
Variation annuelle	1,1 %
Créances sur cartes de crédit	3,1 %
Marges de crédit régulières	2,4 %
Prêts divers	(1,1) %

Faits saillants

- Croissance de 7,9 % du volume des activités de crédit aux particuliers, à la faveur des efforts accrus de développement des affaires dans le réseau des succursales
- Augmentation de 26,6 % du volume des marges de crédit personnelles hypothécaires Tout-En-Un et de 19,5 % du volume des prêts hypothécaires résidentiels assurés, ce qui a plus que compensé la baisse de 20,4 % du volume des prêts résidentiels traditionnels
- Hausse de 34,6 % des prêts aux fins d'investissement dans le cadre de la stratégie de partenariat
- Progression de 1,1 % du volume des autres prêts aux particuliers, conformément à la stratégie visant à favoriser l'utilisation du crédit rotatif
- Ajout de nombreuses caractéristiques au Tout-En-Un, notamment la capacité pour les clients de se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt en choisissant un taux fixe ou variable, sur une partie du Tout-En-Un

Transactions

Banque Nationale Groupe financier propose à ses clients toute une gamme de produits et services et des forfaits des plus simples aux plus élaborés. Chaque client peut donc choisir la formule qui correspond à ses habitudes de consommation à la fréquence de ses transactions et à sa manière de les exécuter.

Faits saillants

- Plus de 327 millions de transactions, dont 89 % réalisées par voie électronique (autres que les transactions effectuées en succursale ou par chèque) et 7 % par Internet
- Degré supplémentaire de sécurité ajouté au système d'opérations bancaires par Internet, dans le cadre des efforts soutenus de la Banque en vue d'offrir les normes les plus rigoureuses en matière de protection. Cette nouvelle protection, appelée *Reinforced Security*, exige des clients qu'ils répondent à une question – qu'ils avaient eux-mêmes fournie au moment de leur inscription aux services par Internet – si le système ne reconnaît pas leur ordinateur
- Cotée deuxième au Canada (cinquième en 2007) pour la qualité de notre service Solutions bancaires par Internet des particuliers, accordée par Forrester Research, Inc. dans son palmarès annuel *Canadian Bank Secure Web Site Rankings*
- Guide de transactions personnalisé à l'intention des conseillers des succursales. Accessible dans le site Intranet, ce guide aide les conseillers à choisir le forfait de services le mieux adapté et le plus économique pour les clients qui dépendent des services bancaires et des produits qu'ils utilisent

Assurances

Banque Nationale Assurances offre une gamme complète de produits d'assurance par l'intermédiaire de trois filiales qui contribuent individuellement à la rentabilité globale de la Banque. Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie, propose surtout des produits d'assurance reliés aux cartes de crédit, aux prêts hypothécaires et aux prêts à la consommation. Assurances générales Banque Nationale inc. se spécialise pour sa part dans la vente directe d'assurance automobile et d'assurance habitation. Enfin, Cabinet d'assurance Banque Nationale inc. est un cabinet de courtage qui offre des produits d'assurance de personnes aux particuliers et aux entreprises.

Faits saillants

- Hausse de 9,4 % des primes acquises en assurance de dommages et déploiement réussi d'une équipe d'agents d'expérience en télémarketing
- Augmentation de 12,8 % des polices d'assurance-vie individuelle et des contrats d'assurance de groupe et de retraite, grâce à l'offre de produits accrue et à l'expansion de l'équipe des ventes
- Hausse de 6,4 % des primes acquises en assurance-vie grâce au marketing d'une assurance-prêts sur mesure pour le produit Tout-En-Un, un taux d'acceptation plus élevé et à l'expansion des activités de vente directe d'assurance-vie individuelle

Épargne et investissement

Le réseau de succursales de la Banque Nationale agit comme distributeur d'une gamme étendue de solutions d'épargne et d'investissement divisées en deux catégories. La première regroupe les produits de dépôts, enregistrés ou non, dont les revenus sont comptabilisés en quasi-totalité dans le secteur Particuliers et entreprises. La deuxième réunit les véhicules d'investissement et les services qui sont généralement offerts par des filiales comprises dans le secteur de Gestion de patrimoine, et pour lesquels le réseau de succursales touche une commission de distribution ou de référencement.

Faits saillants

- Achèvement de l'intégration des activités de distribution de Services de placement Altamira inc. aux succursales de la Banque Nationale en 2008 et regroupement des activités de constitution de fonds communs de placement au sein de Placements Banque Nationale
- Élaboration et introduction d'une nouvelle formule, dans le cadre des portefeuilles gérés, à l'intention des clients fortunés qui ne sont pas desservis par Gestion privée de placement, ce qui complète notre gamme de produits gérés
- Séances d'information sur la retraite pour plus de 3 000 clients et investisseurs offertes par la Banque à travers le Canada, publication d'un nouveau guide de la retraite et inauguration d'un nouvel outil en ligne de planification de la retraite, dans le cadre d'un effort concerté pour élargir notre clientèle dans ce vaste marché en croissance
- Dans le contexte de volatilité des marchés financiers, la gamme complète de produits gérés a permis à nos clients de transférer leurs actifs dans un large ensemble d'outils de placement plus traditionnels

Stratégies et réalisations

■ Implanter un nouveau modèle de distribution pour accélérer la croissance des revenus

En 2008, nous avons entrepris l'application d'un nouveau modèle de distribution au sein de notre réseau de succursales, ce qui transforme la manière dont nous desservons notre clientèle de plus de 2,3 millions de clients individuels.

En adoptant l'approche *un client, une banque*, la Banque prend résolument le virage client et elle sera ainsi plus proactive au chapitre des conseils financiers et des services qui répondront mieux aux besoins et aux attentes des clients. Car c'est en offrant un service plus personnalisé que nous attirerons et conserverons notre clientèle, que nous augmenterons les revenus par client et qu'ils nous confieront une plus grande part de leurs affaires. À terme, cette transformation distinguera la Banque de la concurrence et favorisera l'expansion de sa part du marché des services de détail.

L'implantation de notre nouveau modèle de distribution exige un virage de la culture d'entreprise vers davantage de travail d'équipe et de coopération, au sein des succursales mais également entre les secteurs d'affaires. Les comportements souhaités sont incités par des ajustements au mode de rémunération variable, l'élimination de certaines barrières et un fort leadership exercé à tous les échelons de l'institution.

Ce virage est bien amorcé et ce processus sera achevé dans toutes les succursales des Services aux particuliers au Québec d'ici la fin de 2009.

■ Soutenir la croissance hors Québec

Au cours des dernières années, nous avons accru notre expansion sur des marchés choisis au Canada, au moyen de partenariats avec des institutions financières non bancaires. L'objectif est de poursuivre l'expansion de ce réseau de distribution alternatif, par la réalisation de nouveaux partenariats. Les volumes de prêts et dépôts accordés dans le cadre d'ententes de partenariat ont atteint 4,8 G\$ en 2008, dont plus de 80 % hors Québec.

La Banque mise également sur son réseau de services de détail à l'extérieur du Québec et augmentera le nombre de conseillers en place dans les succursales des marchés où sa marque est le mieux établie, tout en augmentant les volumes de produits et services choisis.

■ Atteindre une plus grande efficacité sur le plan opérationnel au moyen de mesures soutenues d'amélioration de la productivité

D'importantes améliorations de l'efficacité à l'échelle de l'ensemble de la Banque seront réalisées par la simplification des processus d'affaires et le réaligement des technologies de l'information.

Au cours de 2008, la responsabilité des technologies de l'information a été centralisée, les activités ont été rationalisées et une nouvelle orientation générale et stratégique a été élaborée pour soutenir l'approche *un client, une banque*. Les économies découlant de ces mesures serviront au financement des investissements futurs en nouvelles plateformes et en outils technologiques qui favoriseront une productivité accrue, une plus grande satisfaction de la clientèle et une augmentation des revenus dégagés par le réseau des Services aux particuliers.

Les principaux procédés utilisés seront simplifiés ou automatisés afin de réduire le fardeau administratif des succursales, qui pourront ainsi consacrer plus de temps à leurs clients. Une définition claire des responsabilités, une autonomie accrue à l'échelon des succursales, ainsi que le maintien d'une approche prudente en matière de risque amélioreront le temps de réponse et l'efficacité.

SERVICES AUX ENTREPRISES

70 centres
de services

Un réseau de
446 succursales

Plus de
129 000 clients
commerciaux

Plus de
950 employés

Revenu total des Services aux entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2008	2007	Variation %
Petites entreprises	80	81	(1)
Commercial	221	225	(2)
Activités de crédit	301	306	(4)
Activités de dépôt	222	216	3
Autres activités	219	199	10
Total	742	721	3

Les Services aux entreprises ont enregistré une croissance de 3 % de leurs revenus en 2008, pour atteindre 742 M\$. Ce sont les autres activités, moins sensibles aux variations des cycles économiques, qui ont affiché la plus forte croissance, de 10 %, pour passer à 219 M\$, notamment une hausse de 12 % des revenus de change. Les revenus tirés des activités de dépôt ont augmenté de 3 % pour s'établir à 222 M\$; la hausse du volume de dépôts a cependant été contrebalancée partiellement par le recul de la marge nette d'intérêts afférente.

Dans l'ensemble, les revenus découlant des activités autres que de crédit ont augmenté de 6 % au cours de l'exercice et ont contribué à hauteur de 59 % au revenu total, soit 2 points de pourcentage de plus qu'en 2007.

Afin de faciliter la compréhension des activités de la Banque, l'information qui suit présente de manière distincte les activités de crédit, les activités de dépôt et les autres activités. Celles-ci sont néanmoins intégrées dans une approche globale, centrée sur les besoins de la clientèle des entreprises en vue de lui proposer des solutions financières intégrées.

Activités de crédit

Le crédit regroupe l'ensemble des prêts accordés aux PME, notamment les prêts à terme, à demande ou hypothécaires et les marges de crédit.

Faits saillants

- Conclusion de deux accords de partenariat avec des institutions financières de l'Ouest canadien pour l'octroi de prêts au transfert de dossiers entre courtiers d'assurances
- Élaboration d'un procédé de crédit spécifique et d'un nouveau produit combinant le crédit et l'assurance, conçu pour la vente ou le transfert d'une entreprise, en réponse à la hausse attendue du volume de transferts de propriétés des PME au Québec
- Création de facilités de crédit offertes à la clientèle commerciale et aux entreprises qui détiennent du PCAA afin de les aider à combler leurs besoins de liquidités

Activités de dépôt

Les Services aux entreprises offrent une vaste gamme de solutions de dépôt et de gestion de liquidité, allant des placements à terme traditionnels, aux fonds de trésorerie corporative. Ces activités sont développées en veillant également à combler le plus possible les besoins d'épargne des entrepreneurs.

Faits saillants

- Hausse de la demande de solutions de dépôt découlant de la volatilité des marchés financiers
- Mise en marché de nouvelles solutions novatrices, notamment un produit de CPG encaissable sans pénalité et mise en marché de l'achat en ligne de certains produits de CPG

Autres activités

Les Services aux entreprises tirent une part croissante de leurs revenus des services internationaux, transactions électroniques et services complémentaires disponibles auprès de la Banque.

Faits saillants

- Campagne de souscription mettant en vedette cinq familles de produits soit les assurances, cartes de crédit, services internationaux et électroniques, et services de paie, pour favoriser les ventes croisées
- Hausse de 12 % des revenus de change
- Introduction sur le marché d'un nouveau swap sur taux d'intérêt et amélioration du processus de commercialisation, parallèlement à la formation du personnel des ventes
- Création d'une équipe de neuf négociateurs sur les marchés internationaux et de change pour accroître notre présence en Ontario et dans l'Ouest canadien
- Déploiement d'une procédure automatisée de renouvellement de crédit, par reconnaissance du profil du client, pour les PME et la clientèle du secteur agroalimentaire

Stratégies et réalisations

Assurer une croissance soutenue de la satisfaction de la clientèle en lui offrant davantage de services conseils et de solutions sur mesure

La satisfaction de la clientèle est au cœur de la rentabilité des Services aux entreprises qui enregistrent depuis quelques années un taux de satisfaction de 95 % auprès de leurs clients. Des relevés annuels indiquent que plus de 50 % des clients interrogés ont déclaré être très satisfaits, et ce secteur s'est fixé pour objectif d'accroître encore davantage ce taux en proposant une expérience client optimale.

Parmi les mesures adoptées pour atteindre cet objectif, mentionnons le nouveau modèle de relation avec les clients inauguré en 2008 et dans le cadre duquel des spécialistes du développement des affaires et des gestionnaires de portefeuille travaillent en tandem et créent ainsi un nouveau genre d'équipe de services. Le temps consacré auprès des clients est également accru grâce au déploiement d'un nouveau programme automatisé de déroulement des activités. L'automatisation des procédés de crédit en ce qui touche aux renouvellements, limites de crédit préautorisées et nouveaux crédits permettra d'alléger la procédure de prêt et de disposer de plus de temps avec les clients.

La satisfaction de la clientèle sera également nourrie par l'offre à la clientèle commerciale de services plus pratiques, notamment par l'accès en permanence à des gestionnaires de comptes de dépôt, gestionnaires de trésorerie et gestionnaires d'affaires à l'échelle internationale, et autres spécialistes présents dans les centres de services bancaires auprès des entreprises. Cette offre sera complétée par l'affectation de planificateurs financiers personnels aux centres de services afin d'offrir à la clientèle d'affaires des services couvrant l'épargne et les placements personnels.

Dans le cadre de l'implantation de l'approche *un client, une banque* dans le réseau des succursales, certaines succursales affecteront des gestionnaires de comptes au service des besoins propres à la clientèle des PME à fort potentiel, et toutes les succursales auront du personnel de vente sur place pour desservir les plus petites entreprises.

Développer les services à la clientèle établie en lui offrant des services complémentaires et des solutions sur mesure

Des programmes et des mesures incitatives sont en place pour promouvoir les ventes croisées, en mettant l'accent sur notre vaste clientèle de crédit. Pour les clients qui ne sont pas emprunteurs, nous commençons à offrir des solutions de placement intégrées, élaborées en fonction de leurs besoins. Nous avons pour objectif de vendre plus de produits par client et de voir nos clients nous confier une plus grande part de leurs affaires.

Accroître notre part de marché au Québec

Maintenant que la Banque a amélioré son profil de crédit, elle cherche à accroître sa part du marché au Québec, où elle figure au premier rang des banques offrant des prêts aux entreprises. Son approche consiste à élargir son offre dans les régions à fort potentiel et dans les secteurs d'activité où elle est actuellement sous-représentée.

La Banque cherche à se tailler une place dans les secteurs de croissance et en émergence dans une économie qui traverse une période de changements structurels. Pour soutenir cette stratégie, des politiques et lignes directrices sont élaborées afin de couvrir les prêts de trésorerie et d'actifs incorporels, de façon à ce que l'offre réponde concrètement aux besoins des entreprises de la nouvelle économie.

La Banque entrevoit d'excellentes occasions d'offrir ses services aux entreprises québécoises qui opéreront des transferts de propriété au cours des années à venir. Elle travaillera en étroite collaboration avec les équipes des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine, afin de tirer profit de l'énorme potentiel de services conseils et de solutions de prêts et d'investissement que procureront ces transferts d'entreprises.

Accélérer la croissance hors Québec en exploitant notre présence actuelle et au moyen de partenariats

La Banque vise à étendre la portée de son offre dans des marchés choisis, en y affectant des experts en produits spécialisés qui apporteront un volume supplémentaire auprès de la clientèle actuelle et attireront de nouveaux clients. Elle poursuivra l'expansion de ses activités auprès du secteur agroalimentaire au Canada et la pénétration d'autres secteurs d'activité dans lesquels son expertise est déjà bien reconnue. Une collaboration accrue avec l'équipe des Marchés financiers sera essentielle, particulièrement dans les régions du pays où elle peut miser sur une présence commune.

Les secteurs Services aux particuliers et de Gestion de patrimoine se sont taillés une place enviable dans le marché canadien au moyen de partenariats avec des tiers pour l'offre de prêts à l'investissement. Ce modèle de partenariat constitue une bonne stratégie à faible risque et la Banque cherche à conclure de telles ententes, adaptées aux Services aux entreprises.

GESTION DE PATRIMOINE

83 fonds
communs de
placement

32 solutions
de portefeuilles
d'investissement
dans divers
fonds de
placement

Des services
de courtage
à escompte
et de plein
exercice

Des services
fiduciaires et
de gestion de
portefeuille

Une gestion
personnalisée
et privée faisant
appel à des
techniques de
diversification
perfectionnées

Résultats par secteur d'activité – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

				Variation %	Variation %
	2008	2007	2006	2008-2007	2007-2006
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾					
Revenu net d'intérêts	151	129	128	17	1
Revenus autres que d'intérêts	713	766	711	(7)	8
Revenu total	864	895	839	(3)	7
Charges d'exploitation	614	636	611	(3)	4
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	250	259	228	(3)	14
Charge d'impôts	76	83	73	(8)	14
Participations sans contrôle	3	5	6	(40)	(17)
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	171	171	149	–	15
Éléments particuliers après impôts	–	(11)	–		
Bénéfice net	171	160	149	7	7
Actif pondéré en fonction du risque	4 594	2 882	1 251	59	130
Dépôts moyens	9 024	7 554	7 617	19	(1)
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers	71,1 %	71,1 %	72,8 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

Le secteur de Gestion de patrimoine a dégagé un bénéfice net de 171 M\$ en 2008, en hausse par rapport aux 160 M\$ inscrits en 2007. Le bénéfice net de 2007 avait été réduit par la charge après impôts de restructuration et la baisse de valeur totalisant 11 M\$. Malgré ces éléments particuliers, le bénéfice net de 2007 avait augmenté de 7 % par rapport à l'exercice 2006.

Le total des revenus a reculé de 3 % pour s'établir à 864 M\$, contre 895 M\$ en 2007, en raison essentiellement de la conjoncture défavorable des marchés financiers et d'un recul de la valeur des actifs. Les revenus tirés des services de courtage direct, des fonds communs de placement, de services de gestion discrétionnaire et des services fiduciaires ont augmenté de 14 M\$ ou 5 % par rapport à 2007.

Actifs sous gestion ou sous administration et revenus – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	Actifs sous gestion ou sous administration			Revenus		
	2008	2007	Variation %	2008	2007	Variation %
Financière Banque Nationale	44 389	52 689	(16)	531	564	(6)
NBCN (Réseau des correspondants)	51 775	63 307	(18)			
Courtage direct Banque Nationale	10 175	10 381	(2)			
Courtage en valeurs mobilières	106 339	126 377	(16)	584	615	(5)
Placements Banque Nationale	7 554	8 524	(11)	65	68	(4)
Services de placement Altamira	3 196	4 431	(28)	82	73	12
Fonds communs de placement	10 750	12 955	(17)	147	141	4
Gestion de portefeuille Natcan	21 239	29 771	(29)	69	61	13
Trust Banque Nationale	64 173	63 301	1	110	104	6
Autres (hypothèques vendues)	7 293	7 074	3			
Total brut	209 794	239 478	(12)	910	921	(1)
Fonds institutionnels et autres	52 879	57 469	(8)			
Actifs présentés dans plus d'une activité	22 929	28 865	(21)			
Éliminations intersociétés				(46)	(26)	
Total des actifs des particuliers	133 986	153 144	(13)	864	895	(3)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

L'actif géré ou administré par le secteur de Gestion de patrimoine a reculé pour s'établir à 209,8 G\$ (186,9 G\$ en excluant les actifs présentés dans plus d'une activité). L'actif financier des particuliers géré ou administré (y compris les produits de tiers) a pour sa part baissé de 13 % pour atteindre 134,0 G\$. La majorité des unités liées à la gestion ou à la distribution de solutions non institutionnelles ont affiché un recul. Les actifs institutionnels comme les caisses de retraite et les activités de transfert et de garde de valeurs ont enregistré une baisse de valeur en raison principalement de la renégociation de certains contrats.

Courtage en valeurs mobilières

Banque Nationale Groupe financier s'appuie sur une présence forte dans le courtage en valeurs mobilières. De fait, sa filiale Financière Banque Nationale (FBN) est le plus important courtier de plein exercice au Québec et l'un des premiers au Canada. Le Réseau des correspondants de NBCN inc., qui compte plus de 100 entreprises clientes, est aussi le principal fournisseur de services de compensation et de courtage au Canada. Pour sa part, le courtier à escompte Courtage direct Banque Nationale inc. (CDBN) occupe le quatrième rang au pays en ce qui a trait à l'actif moyen par compte.

COURTAGE DE PLEIN EXERCICE

La Banque tire la plus grande partie de ses revenus de courtage en valeurs mobilières des Services aux particuliers de FBN. Cette grande équipe offre des conseils en placement, des services de courtage de plein exercice, des services de gestion de portefeuille et une vaste gamme de produits de tiers et de produits exclusifs, par l'entremise de quelque 836 conseillers en placement répartis dans 93 points de service au Canada.

Faits saillants

- L'acquisition de quatre sociétés de courtage de plein exercice indépendantes en 2008 se traduit par 90 nouveaux conseillers en placement, une hausse de 12 % de la force de vente. Ces acquisitions ont renforcé notre présence à Toronto et à Winnipeg et donné plus de poids à notre leadership au Québec
- Malgré les turbulences du marché, près de 40 nouvelles recrues en placement se joignent à la Banque et seront progressivement formées et intégrées dans l'équipe de conseillers, dans le cadre de notre plan de succession et en prévision des départs à la retraite prévus au cours des prochaines années
- La segmentation de la clientèle et les solutions basées sur l'offre complète de produits et services disponibles à la FBN permettront la transition d'une gestion de placement à une gestion globale du patrimoine des clients

COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE (CDBN)

CDBN est l'un des plus grands courtiers à escompte au Canada et occupe une position de premier plan au Québec. Sa réussite repose sur divers facteurs, notamment une plateforme technologique de pointe et conviviale et l'étroite coordination de ses activités avec le réseau de succursales. CDBN se classe au quatrième rang des courtiers à escompte au Canada pour ce qui est de l'actif moyen par compte.

Faits saillants

- Dans un climat de très vive concurrence, CDBN affiche de vigoureux résultats, une hausse des revenus et un léger recul de l'actif sous gestion
- Selon un sondage indépendant mené par Survivor Inc., CDBN est le courtier à escompte qui a réalisé les améliorations les plus marquées au chapitre de son offre de services au Canada en 2008
- La satisfaction de la clientèle à l'égard des services de CDBN atteint son niveau le plus élevé selon le sondage interne de la Banque

Fonds communs de placement

La Banque Nationale propose aux particuliers un vaste choix de fonds communs de placement et de billets à capital protégé par l'intermédiaire des fonds Banque Nationale, des fonds Altamira, des portefeuilles gérés, des portefeuilles Méritage, des fonds Omega, des portefeuilles stratégiques et du populaire compte Surintérêt Altamira à rendement élevé.

Faits saillants

- Achèvement de l'intégration des activités de distribution de Services de placement Altamira inc. aux succursales de la Banque Nationale en 2008 et regroupement des activités de constitution de fonds communs de placement au sein de Placements Banque Nationale. Ce regroupement renforce notre position à l'extérieur du Québec et permet d'offrir une gamme plus diversifiée de produits et services aux clients auparavant desservis par Altamira
- Diversification des fonds communs de placement par le lancement de la famille de fonds appelée Omega. Ces fonds sont administrés par des gestionnaires externes avec un mandat distinct, parfois unique au Canada
- Expansion soutenue de Distribution aux conseillers, service qui offre la gamme complète de produits et solutions de placement auprès de 15 000 conseillers en placement indépendants à travers le Canada
- Le compte Surintérêt Altamira continue de générer des entrées de fonds élevées de plus de 1,3 G\$ en 2008

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille Natcan (Natcan) offre toute la gamme de services de gestion de portefeuille avec le souci constant de les adapter le mieux possible aux besoins de chacune de ses clientèles : les investisseurs institutionnels, internes comme externes, qui cherchent à maximiser le couple rendement-risque, et la clientèle bancaire intéressée à minimiser les risques de baisse des actifs investis.

Faits saillants

- Les fonds gérés par Natcan ont gagné 10 des 113 très convoités *Lipper Fund Awards* pour leur rendement en 2008, ce qui représente une part trois fois plus élevée que le poids relatif de Natcan dans son marché
- Pour la deuxième année consécutive, 60 % des fonds communs de placement et stratégies institutionnelles de Natcan dépassent leurs objectifs
- La performance relative supérieure au deuxième semestre de 2008 a compensé plus que largement les rendements plus faibles dégagés lors des deux premiers trimestres. Par conséquent, la majorité des stratégies ont surclassé leur indice de référence, soulignant ainsi la valeur de l'approche rigoureuse de Natcan en matière de placement

Services de gestion discrétionnaire et services fiduciaires

Trust Banque Nationale inc. (TBN) offre un service de gestion discrétionnaire d'actifs, des services d'administration de fonds communs de placement ainsi que des services de garde de valeurs mobilières à la clientèle institutionnelle. Grâce au succès de son programme Gestion privée de placement, la Banque figure au sixième rang au Canada à ce chapitre. Cette réussite provient notamment du professionnalisme des conseillers de la Banque et d'un style de gestion rigoureux et structuré qui contribue à un rendement supérieur dans plusieurs contextes économiques.

Faits saillants

- L'attention accordée à la protection du capital et à la diversification a permis à la Gestion privée de placement de limiter la baisse de valeur des actifs alors que la volatilité des marchés entraînait des reculs marqués dans certains secteurs
- Les conseillers à la clientèle ont entretenu des relations et des communications suivies avec leurs clients pendant les bouleversements du marché : plus de 1 000 rencontres individuelles avec des clients et 40 rencontres de groupe réunissant un nombre comparable de clients ont eu lieu
- Les gestionnaires de portefeuille, à l'interne comme à l'externe, ont maintenu le cap sur leurs stratégies, et sont à l'affût d'occasions de placement dans la perspective de conditions plus favorables sur les marchés

Stratégies et réalisations

■ Tirer parti des solides assises et de la qualité des relations avec la clientèle, en misant sur une approche harmonisée et intégrée du marché de la gestion de patrimoine

La gestion de patrimoine offre beaucoup de potentiel de croissance pour la Banque Nationale Groupe financier. Afin de mieux tirer profit des occasions que propose le marché, nous gérons maintenant nos ressources, connaissances et relations avec la clientèle suivant une stratégie intégrée.

Cette stratégie centrée sur l'optimisation de l'expérience client est basée sur l'offre des meilleurs services, conseils et produits en fonction du profil des besoins propres à chaque client, peu importe le point d'entrée à la Banque. Cette approche harmonisée procure un service parfaitement intégré permettant au personnel de la Banque de tirer profit des forces du réseau et de leur relation avec le client.

Avec l'adoption de l'approche *un client, une banque*, la Banque mise sur le développement d'une expérience client distincte qui favorisera une croissance supérieure du volume d'affaires et une progression de la part de marché.

■ Mettre au point une stratégie intégrée de développement de solutions de marketing fondée sur la segmentation de la clientèle

La Banque a créé un groupe distinct chargé de l'élaboration de solutions intégrées de placements destinées à tous les canaux de distribution, de services en gros et de marketing desservant toutes les unités du secteur de Gestion de patrimoine.

Cette équipe comptera sur ses connaissances du marché, la recherche, le cycle de vie et la segmentation de la clientèle pour optimiser les solutions de placement offertes par les diverses unités de Gestion de patrimoine. Une des grandes priorités consistera à renforcer la position de la Banque dans le marché de la planification de la retraite au Québec, dans la lignée des progrès déjà réalisés au cours des deux dernières années.

■ Créer une équipe spécialisée pour servir la clientèle fortunée

À la fin de 2008, la Banque a inauguré une solution intégrée de gestion des avoirs des clients fortunés. Cette solution, mise au point par une équipe d'experts, regroupe les meilleurs éléments de la gamme de services et d'expertise que compte la Banque incluant notamment : gestion de placement, planification fiscale et successorale, gestion du risque et produits structurés.

Cette équipe d'experts a pour rôle de conseiller nos clients fortunés et d'appuyer les divers canaux de distribution dans leur offre de services aux clients ayant des besoins plus complexes.

■ Favoriser la diversification géographique de Banque Nationale Groupe financier en soutenant l'élan de croissance hors Québec

En 2008, l'équipe de Gestion de patrimoine a tiré 42 % de ses revenus des activités menées hors du Québec. L'objectif est de soutenir cette croissance en misant sur les forces actuelles, par exemple, en augmentant le nombre de conseillers en placement dans les succursales de FBN. Elle vise également les régions et les secteurs où elle dispose déjà d'une masse critique, comme par exemple la région de Calgary.

Les étroites relations avec des conseillers en placement indépendants et conseillers financiers partout au Canada, développées à travers le Réseau des correspondants et Distribution aux conseillers du Groupe financier, ouvrent d'excellentes possibilités de croissance. En 2008, la Banque a regroupé les unités chargées d'offrir des solutions aux tiers afin de tirer parti de sa position.

Le Réseau des correspondants de la Banque est le leader canadien de services de compensation et de courtage. En effet, plus du tiers des membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) transigent par la Banque. Pour sa part, la Distribution aux conseillers rejoint actuellement plus de 15 000 conseillers financiers à travers le pays.

■ Compléter la croissance à l'interne par des acquisitions

La Banque a mené à terme quatre acquisitions et un placement minoritaire en 2008 et continue de rechercher des occasions de consolidation répondant à ses critères, tant au Québec qu'ailleurs au Canada.

MARCHÉS FINANCIERS

Présent partout au Canada,
dominant au Québec

Des activités diversifiées
de banque d'affaires

Une expertise et des
produits reconnus en
matière de gestion du risque

Résultats par secteur d'activité – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006	Variation % 2008-2007	Variation % 2007-2006
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Revenu net d'intérêts	706	(27)	154		
Revenus autres que d'intérêts	195	1 274	895		
Participations sans contrôle dans Gestion de placements Innocap	197	(46)	(10)		
Revenu total ⁽²⁾	1 098	1 201	1 039	(9)	16
Charges d'exploitation	633	692	607	(9)	14
Contribution	465	509	432	(9)	18
Dotations aux pertes sur créances	2	–	4		
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	463	509	428	(9)	19
Charge d'impôts	135	159	140	(15)	14
Participations sans contrôle	1	(1)	(1)		
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	327	351	289	(7)	21
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	57	(17)	–		
Bénéfice net	384	334	289	15	16
Actif moyen	87 207	88 854	69 255	(2)	28
Actif pondéré en fonction du risque	25 488	23 815	20 085	7	19
Dépôts moyens	32 833	34 447	28 382	(5)	21
Prêts et acceptations moyens	6 582	5 562	4 912	18	13
Prêts douteux nets	35	21	22	67	(5)
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,5 %	0,4 %	0,4 %		
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers et ajusté des participations sans contrôle ⁽²⁾	57,6 %	57,6 %	58,4 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

(2) L'ajustement représente principalement les gains ou pertes attribuables aux tiers utilisant la plateforme Innocap

Le secteur des Marchés financiers regroupe les services de négociation et de financement offerts par FBN à une clientèle institutionnelle et aux entreprises. Ce secteur est également responsable d'activités spécialisées essentielles au fonctionnement de Banque Nationale Groupe financier, par exemple le financement, la gestion de l'actif et du passif et la gestion de portefeuilles d'investissement.

Le bénéfice net des Marchés financiers s'est élevé à 384 M\$ en 2008, en hausse de 15 % sur celui de l'exercice antérieur. Cette augmentation est similaire à celle de 16 % réalisée en 2007, qui avait porté le bénéfice net à 334 M\$. En 2008, le bénéfice net comprend un gain de 57 M\$ résultant du regroupement de Bourse de Montréal inc. avec Groupe TSX inc.

Le revenu total a reculé, passant de 1 247 M\$ en 2007 à 901 M\$ en 2008. Si l'on tient compte de la participation sans contrôle, le revenu total s'est fixé à 1 098 M\$, contre 1 201 M\$ en 2007. Le recul est essentiellement attribuable aux baisses des revenus de négociation et des commissions des marchés financiers, elles-mêmes liées à la conjoncture des marchés.

Les charges d'exploitation, de 633 M\$, affichent un recul de 9 % en 2008, en raison principalement d'une baisse de la rémunération variable et des mesures de contrôle des coûts. Le ratio d'efficacité, à 57,6 %, est inchangé par rapport à 2007.

En 2008, les dotations aux pertes sur créances provenant du portefeuille de prêts aux entreprises se sont élevées à 2 M\$, alors qu'elles étaient nulles en 2007. Quant à l'actif moyen, composé essentiellement de valeurs mobilières, il a reculé de 2 % pour se fixer à 87,2 G\$ et le crédit aux entreprises a progressé de 18 % pour atteindre 6,6 G\$.

Revenus par type – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable ⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	2008	2007	Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
<i>Ajustés pour les participations sans contrôle</i>			
Revenus des activités de négociation			
Titres de participation	148	299	(50)
Revenus fixes	91	132	(31)
Marchandises et devises	114	(7)	(17)
	353	424	(17)
Commissions des marchés financiers	223	279	(20)
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente	(24)	126	(119)
Services bancaires	186	175	6
Autres	360	197	83
Total	1 098	1 201	(9)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

Grâce à la diversification de ses activités, à sa gestion compétente du risque et à ses mesures efficaces de contrôle, l'équipe des Marchés financiers a réussi à éviter les brusques fluctuations de revenus et à générer de bons résultats soutenus.

Plusieurs activités ont affiché de la vigueur en 2008, bien que les revenus aient reculé de 9 % en raison de la conjoncture défavorable des marchés financiers. Ainsi, le secteur des Marchés financiers a déclaré une hausse marquée des revenus de négociation de contrats sur marchandises et sur devises, ce qui a aidé à compenser en partie la baisse subie sur les marchés boursiers.

Les revenus tirés des services bancaires ont augmenté de 6 % pour se fixer à 186 M\$ suite à la hausse des volumes de crédit pour le Financement des sociétés. Le secteur a aussi bénéficié du rendement élevé de Maple Financial Group Inc., d'un gain à la cession d'une participation majoritaire dans Asset

Management Finance Corporation ainsi que des activités de la gestion de l'actif et du passif, ce qui explique la hausse des autres revenus des marchés financiers. En dépit du faible niveau d'activité sur les marchés des capitaux au Canada, les Marchés financiers ont généré des commissions de 223 M\$ en 2008; l'équipe avait généré un montant record de 279 M\$ en 2007.

Stratégies et réalisations

■ Accroître la présence du service Financement des sociétés au Canada

Avec une position dominante au Québec, la Banque dessert une clientèle canadienne et multinationale installée en territoire québécois. Elle vise une expansion à travers le pays en se concentrant sur les entreprises du marché intermédiaire dont les activités sont axées essentiellement au Canada et dans des secteurs en émergence. La Banque compte étendre la couverture de ces secteurs cibles et faire face à la concurrence en fournissant aux clients des solutions intégrées et adaptées à leurs besoins.

L'objectif est de se hisser dans les cinq premiers pour ce qui est du financement par actions dans ce secteur. Elle prévoit réaliser un rendement supérieur du capital ajusté pour le risque, par l'application de procédés rigoureux et par la production de revenus connexes liés aux services conseils et aux produits de gestion du risque.

La Banque assure également son expansion dans le secteur des petites sociétés énergétiques à Calgary, où elle est présente depuis longtemps et s'est taillé une place de choix comme prêteur auprès de ces entreprises. Depuis quelques années, elle offre des services liés aux produits dérivés sur marchandises, notamment la couverture des cours des marchandises et a développé, pour cette clientèle, des conseils et des services de recherche et de négociation d'actions sur les marchés secondaires.

■ Assurer la croissance des revenus de négociation de titres de participation et titres à revenu fixe

En matière de titres à revenu fixe, la Banque cible une croissance du marché des titres d'emprunt de sociétés au Canada afin de porter sa part des commissions au niveau de sa position dans le marché des titres d'emprunt des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, où elle a un rôle de premier plan.

Au chapitre des titres de participation, l'objectif de la Banque est d'augmenter ses commissions en misant sur son expertise reconnue en matière de recherche et d'exécution d'opérations de placement. Elle a redéfini – afin de les rendre plus cohérentes et d'optimiser nos chances de réussite – les activités des équipes de vente, de négociation et de recherche.

Tous titres confondus – à revenu fixe et de participation – la Banque a connu un bon succès dans la vente de titres canadiens à des investisseurs du monde entier. Les équipes de vente sont présentes à New York, Boston, Londres et Genève, pour répondre aux attentes du marché.

La Banque assure également l'expansion de ses ressources de négociation électronique afin de répondre aux exigences croissantes de ses clients, au Canada et à l'étranger, en matière d'exécution en ligne.

■ Se hisser en tête des produits structurés

La Banque a entrepris une démarche visant à tirer profit plus efficacement de son expertise reconnue en produits de gestion du risque. Elle a créé une équipe centralisée de produits dérivés couvrant toutes les catégories d'actif – titres à revenu fixe, actions, devises et marchandises – et visant la clientèle des entreprises. Elle a élaboré des produits destinés à la clientèle commerciale.

Autre domaine d'intérêt au chapitre des produits dérivés, la Banque compte réaliser des avancées en misant sur sa position de tête des produits structurés pour la clientèle des particuliers et des institutions. Elle travaille en collaboration étroite avec l'équipe de la Gestion de patrimoine pour concevoir des produits qui seront plus transparents et plus liquides sur les marchés secondaires. Elle a créé une équipe de recherche qui suit de près

les produits structurés de détail pour ses conseillers en placement et élabore des outils que pourront utiliser directement les clients investisseurs.

■ Saisir les occasions qu'offre le marché des sociétés financières spécialisées aux États-Unis

Sa filiale Credigy Ltd. achète et dessert les entreprises en difficulté et les dettes radiées des ménages. Credigy exploite actuellement sa plateforme technologique et son expertise spécialisée aux États-Unis et au Brésil. La Banque demeure à l'affût des occasions intéressantes d'acquérir des portefeuilles supplémentaires sur le marché du crédit aux consommateurs aux États-Unis. Nous envisagerons également des acquisitions d'entreprises rentables dans le secteur fragmenté du rachat de dettes et de perception aux États-Unis.

AUTRES

Résultats par secteur d'activité – Autres

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	(320)	(323)	(334)
Revenus autres que d'intérêts	92	28	110
Revenu total	(228)	(295)	(224)
Charges d'exploitation	18	23	23
Dotations aux pertes sur créances	(64)	(48)	(48)
Perte avant impôts et participations sans contrôle	(182)	(270)	(199)
Économie d'impôts	(190)	(226)	(179)
Participations sans contrôle	48	18	17
Perte nette excluant les éléments particuliers	(40)	(62)	(37)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(228)	(364)	14
Perte nette	(268)	(426)	(23)
Actif moyen	(12 021)	(12 426)	(9 914)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

La rubrique *Autres* présente les données relatives aux activités de titrisation, certains éléments non récurrents comme les réévaluations de placements ainsi que la portion non allouée des services centraux. Cette rubrique comprend des revenus et des dépenses non imputés à un secteur en particulier. Le revenu net d'intérêts est négatif parce qu'il inclut les intérêts versés à des tiers dans les activités de titrisation. En revanche, un gain au moment de l'opération et des revenus de gestion par la suite sont comptabilisés aux *Revenus autres que d'intérêts*.

Pour l'exercice 2008, la perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels est de 268 M\$, contre 426 M\$ à l'exercice 2007. La perte nette moins importante en 2008 par rapport à 2007 est surtout due à l'incidence du PCAA qui était de 180 M\$ en 2008 comparativement à 381 M\$ en 2007. Ces charges font partie des éléments particuliers.

ANALYSE FINANCIÈRE

Analyse des résultats consolidés

REVENU TOTAL

Pour l'exercice financier 2008, le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 3 845 M\$ en hausse de 223 M\$ ou 6 % par rapport à l'exercice 2007 (tableau 1, page 68). En excluant les éléments particuliers de 2008 et de 2007, le revenu total en équivalent imposable atteint 3 953 M\$, en baisse de 265 M\$ ou 6 % par rapport à l'année précédente.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts de l'exercice 2008 atteint 1 990 M\$ par rapport à 1 254 M\$ pour l'exercice 2007 (tableau 2, page 68) en hausse de 736 M\$ par rapport à 2007. Le revenu net d'intérêts du secteur Particuliers et entreprises a progressé de 21 M\$ ou 2 % pour s'établir à 1 390 M\$ pour l'exercice de 2008. Le volume de prêts et de dépôts a connu une bonne croissance, soit plus de 2,6 G\$ du volume de l'actif moyen surtout pour les prêts à la consommation et les prêts hypothécaires résidentiels. Le rétrécissement de la marge bénéficiaire découle surtout du coût des fonds plus élevé à l'égard des produits de crédit et de dépôts, contrebalancé par l'amélioration de la marge bénéficiaire des créances sur cartes de crédit. Pour le secteur des Marchés financiers, la hausse du revenu net d'intérêts de 735 M\$ en 2008 par rapport à 2007, provient principalement des activités de négociation. Par ailleurs, le coût de financement du PCAA détenu par la Banque a réduit le revenu net d'intérêts de l'exercice de 63 M\$ alors que le coût enregistré en 2007 était de 21 M\$.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2008 sont de 1 855 M\$, en comparaison à 2 368 M\$ à l'exercice précédent (tableau 3, page 69). La diminution des pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente est de 319 M\$ surtout en raison de la charge moins importante liée à la baisse de valeur du PCAA détenu par la Banque, qui est de 164 M\$ pour 2008, comparativement à 575 M\$ pour 2007. De plus, au cours de l'exercice, un gain sur valeurs mobilières de 88 M\$ a été constaté suite à la fusion de Bourse de Montréal Inc. et de Groupe TSX Inc. Pour l'exercice 2008, la Banque enregistre des pertes de négociation de 247 M\$ alors qu'elle avait comptabilisé des revenus de négociation de 586 M\$ en 2007. En tenant compte de la portion imputée au revenu net d'intérêts et des participations sans contrôle, les revenus de négociation ont atteint 398 M\$, une augmentation de 4 M\$ en comparaison avec l'exercice 2007 (tableau 4, page 69).

Tel que décrit au tableau 3 de la page 69, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils totalisent 312 M\$ pour l'exercice 2008, contre 381 M\$ à l'exercice précédent. Les commissions de courtage en valeurs mobilières sont en baisse de 27 M\$ pour s'établir à 240 M\$. Ces écarts proviennent surtout d'un ralentissement des activités économiques durant l'exercice. Les commissions sur cartes de crédit, sur prêts, sur acceptations, lettres de crédit et de garantie sont légèrement à la hausse de 2 M\$ par rapport à 2007, pour se chiffrer à 225 M\$ en 2008, contrebalancées par la baisse des frais de dépôts et paiements pour un montant de 2 M\$ également.

La commercialisation des produits liés à l'assurance continue de porter fruit avec des revenus de 119 M\$ en hausse de 4 M\$ par rapport à 2007. Le ralentissement des activités découlant des conditions de marché plus difficiles au cours de l'exercice a eu une incidence sur la décroissance des

revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement, qui se chiffrent ainsi à 342 M\$ en 2008 comparativement à 357 M\$ en 2007, notamment en raison de la baisse de la valeur marchande des actifs sous gestion.

Les revenus de titrisation de 226 M\$ sont en progression de 47 M\$ ou 26 %, en raison du volume plus important des nouvelles titrisations de prêts hypothécaires assurés. Par ailleurs, les revenus divers sont à 394 M\$ en hausse de 43 M\$, notamment en raison de la quote-part des revenus de Maple Financial Group Inc. en hausse de 39 M\$.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 695 M\$ en 2008, soit une hausse de 69 M\$ ou 3 % par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 71). En excluant les éléments particuliers de 2008 et 2007, la diminution est de 98 M\$ à 2 558 M\$.

En 2008, la charge de salaires et avantages sociaux a atteint 1 454 M\$, en baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. La baisse du coût des régimes de retraite et de la rémunération variable explique l'essentiel de cette diminution. La part des salaires et avantages sociaux aux charges d'exploitation est en baisse de 3 % pour s'établir à 54 % en 2008 par rapport à 2007.

Les frais de technologie, incluant l'amortissement, se sont fixés à 448 M\$, en hausse de 34 M\$ par rapport à l'exercice 2007, suite à la radiation de 54 M\$ d'immobilisations corporelles au cours du quatrième trimestre 2008. Les frais d'occupation augmentent de 8 M\$, pour se chiffrer à 177 M\$ en 2008. Les honoraires professionnels augmentent de 34 M\$ pour s'établir à 214 M\$ en 2008, en raison de la révision des processus d'affaires, du développement technologique et des frais reliés au dossier du PCAA. De plus, des charges de restructuration de 66 M\$ ont été comptabilisées en 2008 comparativement à 7 M\$ pour 2007. Pour l'exercice 2008, ces frais sont composés d'indemnités de départ et d'honoraires d'un cabinet de services professionnels, alors qu'en 2007 ils comprennent des indemnités de départ et des charges liées aux locaux.

En raison d'une gestion rigoureuse des dépenses, globalement les autres frais qui totalisent 336 M\$ ont diminué de 22 M\$ par rapport à 2007.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice financier 2008 sont en hausse de 41 M\$ pour s'établir à 144 M\$ (tableau 5, page 70). Cette hausse est en partie attribuable à l'enregistrement d'une provision générale sur prêts garantis par du PCAA d'un montant de 23 M\$, ce qui porte la provision générale à 331 M\$.

Les dotations aux pertes sur créances des particuliers ont augmenté de 13 M\$ pour s'établir à 75 M\$ en 2008. Cette augmentation s'explique par la forte croissance du volume de prêts aux particuliers, ce qui entraîne une augmentation des pertes, de même que par la remontée du nombre de faillites personnelles. Les dotations aux pertes sur créances sur le crédit aux entreprises ont été de 59 M\$ pour l'exercice financier 2008, en augmentation de 16 M\$ par rapport à 2007, en raison de récupérations plus importantes en 2007. Enfin, les activités de financement des sociétés ont comptabilisé des dotations aux pertes sur créances pour l'exercice 2008 de 2 M\$, comparativement à aucune dotation pour 2007. Globalement,

les dotations spécifiques aux pertes sur créances de 2008, excluant les éléments particuliers, ont représenté 0,22 % des prêts et acceptations moyens contre 0,20 % à l'exercice précédent, suite à un contexte économique moins favorable.

CHARGE D'IMPÔTS

La note 26 afférente aux états financiers consolidés, à la page 141, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice financier 2008, la charge d'impôts totalise 167 M\$, soit un taux effectif d'imposition de 20,9 % comparativement à une charge de 79 M\$ en 2007 pour un taux effectif d'imposition de 11,5 %, un niveau faible dû à l'enregistrement d'une perte importante relative au PCAA. En excluant les éléments particuliers, la charge d'impôts de 2008 s'établit à 268 M\$ et le taux effectif d'imposition à 25 %, contre 20 % en 2007, une hausse attribuable à la variation de la composition du bénéfice.

Information financière trimestrielle

Le bénéfice, les revenus et les charges trimestriels sont touchés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Un sommaire des résultats pour les 12 derniers trimestres est présenté au tableau Résultats trimestriels des pages 66 et 67. Les huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs favorables et défavorables.

- Au cours des cinq derniers trimestres, divers éléments ont été comptabilisés relativement au PCAA tels une charge pour baisse de valeur, des pertes et des gains sur des opérations de couverture économique, le coût de financement du PCAA et les honoraires professionnels reliés au dossier du PCAA, des dotations aux pertes sur créances liées à la détention du PCAA et un ajustement à la rémunération variable
- Les résultats du premier trimestre de 2008 tiennent compte d'un gain réalisé à la suite de la cession de la filiale de la Banque à Nassau
- Les résultats du troisième trimestre de 2008 comprennent un gain résultant du regroupement de Bourse de Montréal Inc. avec Groupe TSX Inc.
- Une charge de restructuration a été comptabilisée au cours du quatrième trimestre de 2007 et également au cours du quatrième trimestre de 2008
- Au cours du quatrième trimestre de 2008, une perte résultant de la radiation d'immobilisations corporelles a été enregistrée alors qu'une baisse de valeur d'un actif intangible avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2007
- Les résultats des huit derniers trimestres ont été touchés par l'acquisition de diverses sociétés

Au cours des huit derniers trimestres, le bénéfice net consolidé a été positif pour sept d'entre eux, situation qui reflète le rendement soutenu des secteurs d'activité et ce, malgré l'incidence du PCAA comptabilisée au cours des cinq derniers trimestres. De plus, une gestion efficace des coûts a également permis de maintenir cette tendance.

Le revenu net d'intérêt connaît une hausse au cours des quatre derniers trimestres, et plus particulièrement au cours du quatrième trimestre de 2008, à cause de la progression du volume des prêts ainsi que des revenus de négociation plus importants enregistrés dans cette rubrique.

La baisse observée dans les revenus autres que d'intérêts au quatrième trimestre de 2007 et de 2008 est due aux divers éléments comptabilisés relativement au PCAA. Les dotations aux pertes sur créances ont affiché une tendance à la hausse au cours des huit derniers trimestres, après avoir connu un creux en 2006. Cette tendance à la hausse est attribuable à la forte croissance du volume de prêts aux particuliers et par le fait même d'une hausse de prêts douteux ainsi qu'une légère remontée du nombre de faillites personnelles. De plus, le ralentissement économique a également affecté le crédit aux entreprises. La hausse constatée au quatrième trimestre de 2008 est surtout attribuable à la croissance des pertes sur créances sur cartes de crédit et des prêts aux petites et moyennes entreprises. Les charges d'exploitation sont demeurées stables au cours des quatre trimestres de 2007 et des trois premiers trimestres de 2008. Par contre, une hausse des charges a été constatée au quatrième trimestre de 2008 en raison d'une charge de restructuration et de la radiation d'immobilisations corporelles. Les participations sans contrôle liées à la plateforme Innocap ont connu une hausse importante passant d'une charge en 2007 à un revenu en 2008. Le taux d'impôt est demeuré stable au cours des huit derniers trimestres sauf au deuxième trimestre de 2008 où le taux a beaucoup baissé suite à l'augmentation des revenus exempts d'impôts. De plus, des économies d'impôts ont été comptabilisées au quatrième trimestre de 2007 et de 2008 suite à l'enregistrement d'éléments particuliers reliés au PCAA.

Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2008, consulter le site web de la Banque Nationale du Canada : www.bnc.ca ou le site web de SEDAR : www.sedar.com où l'on peut consulter le Rapport aux actionnaires du quatrième trimestre 2008 déposé le 4 décembre 2008.

Analyse des flux de trésorerie consolidés

En raison de la nature même des activités de la Banque, la majorité des éléments qui composent les revenus et les charges sont des liquidités. En outre, certaines activités, telles les activités de négociation, génèrent des mouvements importants de liquidité qui peuvent avoir une incidence sur plusieurs éléments d'actif ou de passif, tels les valeurs mobilières du compte de négociation, les titres vendus à découvert ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Au cours de l'exercice 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 0,5 G\$ comparativement à une baisse de 7,9 G\$ à l'exercice correspondant de 2007. Au 31 octobre 2008, la trésorerie et ses équivalents s'établissent à 3,5 G\$ comparativement à 3,0 G\$ à la fin de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2008 les activités d'exploitation ont requis des fonds de 1,6 G\$, principalement en raison de l'augmentation des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation de 3,0 G\$ et la diminution des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers de 2,0 G\$ contrebalancées par la baisse des créances de clients, de négociants et de courtiers de 2,0 G\$ et la variation des autres éléments de 1,1 G\$. En 2007, les activités d'exploitation ont généré 2,6 G\$ de liquidité, principalement en raison de la diminution des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation de 1,0 G\$ et de l'augmentation des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers de 1,1 G\$.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont généré 11,6 G\$ de fonds, en raison surtout de l'augmentation des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat de 5,1 G\$ et des dépôts de 5,2 G\$ ainsi que par l'émission de titres NBC CapS II de 0,8 G\$. Pour 2007, les fonds requis par les activités de financement ont été de 8,5 G\$ en raison de la baisse des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat de 7,4 G\$ et des dépôts de 1,1 G\$.

Finalement, les fonds requis par les activités d'investissement ont été de 9,6 G\$ pour l'exercice 2008. Les fonds générés par la titrisation de 3,8 G\$ ont servi à financer une partie de la croissance des prêts de 7,3 G\$ alors que la hausse des valeurs mobilières disponibles à la vente de 3,7 G\$ et des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente de 1,9 G\$ expliquent le solde de l'utilisation des fonds. Pour la période correspondante de 2007, les activités d'investissement ont nécessité 2,0 G\$ de fonds principalement en raison de l'achat de valeurs mobilières disponibles à la vente de 2,1 G\$.

Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2008, l'actif total de la Banque s'établit à 129,3 G\$ en comparaison de 113,1 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 14 % (page 88).

ENCAISSE ET DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'encaisse et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 3,7 G\$ au 31 octobre 2008, sont en hausse de 10 % par rapport à 3,3 G\$ un an plus tôt. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée aux pages 63 et 64 de ce Rapport annuel.

VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières totalisent 46,2 G\$ au 31 octobre 2008, ce qui représente 36 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2008, elles ont augmenté de 6,9 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 39,3 G\$ le 31 octobre 2007. Les valeurs mobilières disponibles à la vente, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, comptent pour 12,3 G\$ à la clôture de l'exercice, en hausse de 3,9 G\$ depuis le 31 octobre 2007. Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation ont également augmenté d'un montant de 3,0 G\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation, tant au niveau des valeurs mobilières disponibles à la vente que celles détenues à des fins de négociation, s'explique par l'acquisition accrue de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada. Les politiques de gestion du risque de marché sont divulguées aux pages 61 à 63 de ce Rapport annuel. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente totalisent 7,9 G\$ au 31 octobre 2008, en hausse de 1,9 G\$ par rapport au 31 octobre 2007.

PRÊTS ET ACCEPTATIONS

Les prêts et acceptations comptent pour près de 43 % de l'actif total et s'élèvent à 56,0 G\$ au 31 octobre 2008, en hausse de 4,0 G\$ ou 8 %.

Le marché immobilier résidentiel s'est relativement maintenu en 2008, dans le marché principal que dessert la Banque, ce qui a permis une légère croissance de 0,5 G\$ ou 2 % de l'encours des prêts hypothécaires. Au 31 octobre 2008 compte tenu des prêts titrisés, les prêts hypothécaires étaient de 23,5 G\$ comparativement à 23,0 G\$ au 31 octobre 2007.

Les prêts aux particuliers ainsi que les créances sur cartes de crédit totalisent 15,3 G\$ à la fin de l'exercice 2008, soit une croissance de 17 % par rapport à 13,1 G\$ pour l'exercice précédent. Les créances sur cartes de crédit de 1,9 G\$ (avant titrisation) sont en hausse de 2 % par rapport au 31 octobre 2007. Les prêts à la consommation de 14,6 G\$ affichent une hausse de 17 % en comparaison de l'année dernière. Cette forte progression est attribuable aux volumes générés par les divers partenariats que la Banque a conclus ainsi qu'aux marges de crédit garanties par des hypothèques. Au 31 octobre 2008, la Banque avait titrisé pour 1,2 G\$ de créances sur cartes de crédit, soit le même montant qu'à l'exercice précédent.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 25,4 G\$ au 31 octobre 2008, se composent principalement de 15,3 G\$ de prêts aux petites et moyennes entreprises, en hausse d'environ 1,2 G\$ par rapport à l'exercice précédent. Les prêts et acceptations aux grandes sociétés ont poursuivi leur croissance pour atteindre 7,1 G\$ à la fin de l'exercice 2008, soit une hausse de 20 % par rapport à 2007.

Le tableau 8, à la page 73, présente les prêts aux entreprises par type d'industrie en date du 31 octobre 2008 et du 30 septembre pour les années 2004 à 2007. La proportion des prêts hypothécaires résidentiels a diminué légèrement à près de 30,2 % en 2008 comparativement à 31,5 % en 2007. Par ailleurs, les prêts aux particuliers comptent maintenant pour 29,3 % de l'ensemble des prêts tandis qu'ils représentaient 26,3 % en 2007. Ces changements sont surtout attribuables à la popularité des marges de crédit avec garantie hypothécaire en remplacement des prêts hypothécaires résidentiels traditionnels. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, mentionnons l'importance accrue du secteur des services dans le portefeuille, qui passe de 5,4 % de l'encours des prêts en 2007 à 5,8 % en 2008. De plus, le crédit au secteur des institutions financières ne représente plus que 6,6 % des créances au 31 octobre 2008 comparativement à 8,1 % il y a un an.

PRÊTS DOUTEUX NETS

Déduction faite des provisions spécifiques et générale, les prêts douteux affichent un solde négatif de 162 M\$ au 31 octobre 2008, contre un solde négatif de 179 M\$ au 31 octobre 2007. Les prêts douteux bruts totalisent 307 M\$ au 31 octobre 2008 comparativement à 249 M\$ au 31 octobre 2007, en hausse de 23 % (tableau 9, page 73). Ils représentent 7 % du capital tangible ajusté et des provisions, soit le même niveau qu'au 31 octobre 2007. Déduction faite des provisions spécifiques, les prêts douteux ont augmenté de 40 M\$ depuis un an, pour un total de 169 M\$. Cette hausse provient des créances avec les particuliers, des prêts aux PME ainsi que du financement des sociétés.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 58 à 61 de ce Rapport annuel, ainsi qu'à la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

AUTRES ACTIFS

Au 31 octobre 2008, les autres actifs se chiffrent à 15,6 G\$, par rapport à 12,5 G\$ à la même date en 2007. Cette rubrique est composée, notamment, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des immobilisations corporelles, des écarts d'acquisition, des autres actifs incorporels, des créances de clients, de négociants et de courtiers, et des actifs divers. La hausse de 3,1 G\$ est surtout attribuable à l'augmentation de la juste valeur des instruments financiers dérivés dont le solde est de 9,8 G\$ au 31 octobre 2008 alors qu'il était de 4,9 G\$ à la même date l'an passé. Les créances de clients, de négociants et de courtiers viennent compenser cette augmentation puisqu'elles ont diminué de 2,0 G\$ de 2008 à 2007.

DÉPÔTS

Les dépôts, de 76,0 G\$ au 31 octobre 2008, sont en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Les dépôts des particuliers de 33,1 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 10 de la page 74, représentent 44 % de l'ensemble des dépôts, une hausse de 2,9 G\$ ou 10 %. L'augmentation est surtout attribuable aux certificats de dépôts ainsi qu'à la hausse des volumes des comptes d'épargne à intérêt élevé Surintérêt. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté en page 46.

Les dépôts commerciaux demeurent inchangés à 16,3 G\$ au 31 octobre 2008, malgré la hausse des dépôts auprès des entreprises compensée par la baisse des dépôts provenant de la filiale de courtage. Quant aux fonds achetés, ils sont en hausse de 2,3 G\$ à 26,7 G\$ au 31 octobre 2008 comparativement à 24,3 G\$ au 31 octobre 2007.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs excluant les acceptations, s'établissent à 39,2 G\$ au 31 octobre 2008 comparativement à 31,0 G\$ l'année précédente, une augmentation de 27 %. Cette augmentation s'explique principalement par les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat en hausse de 5,1 G\$ ainsi que par la juste valeur des instruments financiers dérivés qui a augmenté de 5,0 G\$ par rapport à la fin de l'exercice 2007. La variation de ces éléments est principalement attribuable aux activités de négociation. Ces augmentations sont compensées par une baisse de 2,0 G\$ des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers.

DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées ont augmenté de 650 M\$ depuis le 31 octobre 2007 et affichent un solde de 2,3 G\$ à la fin de l'exercice. Cette hausse est attribuable à l'émission de 500 M\$ réalisée le 1^{er} mai 2008 ainsi qu'à la variation de la juste valeur.

Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	592	903	—	—	1 495
Débentures subordonnées	—	—	—	2 153	2 153
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	142	249	208	465	1 064
Obligations d'achat	213	372	90	8	683
	947	1 524	298	2 626	5 395

PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE

Les participations sans contrôle ont augmenté de 1,1 G\$ depuis un an, pour s'établir à 2,0 G\$ au 31 octobre 2008. L'augmentation s'explique principalement par l'émission de capital novateur pour 750 M\$ et par l'accroissement des participations de tiers utilisant la plateforme Innocap. Ces augmentations sont compensées par le rachat, pour fins d'annulation, des actions privilégiées série A de NB Capital Corporation émises à 300 M\$ US. Se référer à la note 21 afférente aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 octobre 2008, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 5,5 G\$ comparativement à 4,6 G\$ au 31 octobre 2007. L'état consolidé de la variation des capitaux propres à la page 91 de ce Rapport annuel détaille les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2008, la Banque a émis les actions privilégiées de premier rang séries 20 et 21 pour un montant de 374 M\$. Par ailleurs, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours de l'exercice.

Au 31 octobre 2008, la Banque compte 159,4 millions d'actions ordinaires comparativement à 157,8 millions un an plus tôt. De plus, quatre séries d'actions privilégiées sont en circulation à la fin de l'exercice. Le tableau suivant fournit le détail du capital-actions au 31 octobre 2008.

Actions et options d'achat d'actions

Au 31 octobre 2008

	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 15	8 000 000	200
Série 16	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173
Série 21	8 050 000	201
	30 950 000	774
Actions ordinaires	159 447 203 ⁽¹⁾	1 656
Options d'achat d'actions	6 711 730 ⁽¹⁾	

(1) Au 28 novembre 2008, le nombre d'actions ordinaires en circulation et le nombre d'options en cours se chiffraient respectivement à 159 732 528 et à 6 702 178.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En vertu des nouvelles règles de BRI – Bâle II et du Surintendant, le ratio des fonds propres réglementaires de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total sont respectivement de 9,4 % et 13,2 % au 31 octobre 2008. Ces mêmes ratios calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I –, auraient été de 10,1 % et 14,1 % au 31 octobre 2008 respectivement, par rapport à 9,0 % et 12,4 % au 31 octobre 2007 (tableau 13, page 76).

L'augmentation des ratios des fonds propres est attribuable à l'émission d'actions privilégiées au cours de l'exercice pour un montant de 374 M\$, à l'émission de capital novateur pour 750 M\$ ainsi qu'à l'émission de débentures subordonnées pour une somme de 500 M\$, compensée par le rachat le 30 septembre 2008, pour fins d'annulation des actions privilégiées série A de NB Capital Corporation émises à 300 M\$ US.

Par ailleurs, selon Bâle I, l'actif pondéré en fonction du risque aurait été de 54,9 G\$ au 31 octobre 2008 alors qu'il s'établissait à 58,1 G\$ selon Bâle II (tableau 22, page 81). Depuis le 31 octobre 2007, l'actif pondéré en fonction du risque est en hausse de 18 %. Cette augmentation a pour effet d'atténuer la hausse des ratios et est principalement due à l'ajout du risque opérationnel dans le calcul de l'actif pondéré.

Les normes et procédures de gestion du capital sont expliquées plus en détail aux pages 55 et 56 du présent Rapport annuel. Les tableaux 11 et 12 (pages 74 et 75) ainsi que la note 6 afférente aux états financiers consolidés fournissent des informations supplémentaires sur la gestion du capital.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels et les avances sur cartes de crédit portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 % et ce taux ne doit pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. Les montants octroyés par la Banque à ses administrateurs et dirigeants sont négligeables.

En ce qui a trait aux prêts personnels, aux avances sur cartes de crédit et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder deux fois son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

De plus, la Banque offre le Régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se référer à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les PCGR du Canada, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les biens administrés et les biens sous gestion, les opérations avec des entités à détenteurs de droits variables, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les ententes relatives au crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Biens administrés et biens sous gestion

Le tableau 14, à la page 77 du Rapport annuel, illustre l'ensemble des biens administrés et des biens sous gestion. Au 31 octobre 2008, ces éléments totalisaient 210 G\$, en baisse de 29 G\$, ou 12 %, par rapport à l'année précédente. De plus, le tableau à la page 36 détaille ces éléments.

Les actifs des clients administrés ou gérés par le Réseau des correspondants de NBCN ont diminué de 18 % du 31 octobre 2007 au 31 octobre 2008, pour s'établir à 51,8 G\$. Les filiales de courtage en valeurs mobilières ont également connu une décroissance, soit 16 % ou 8,3 G\$ pour FBN et 2 % ou 0,2 G\$ pour CDBN. Ces diminutions sont le résultat de la baisse de valeur sur les marchés au cours de l'exercice.

Pour sa part, l'actif administré ou géré par GPN a baissé de 29 %, pour s'établir à 21,2 G\$, également en raison des conditions économiques plus difficiles en 2008.

Au 31 octobre 2008, l'épargne des particuliers administrée est en baisse à 98 G\$ comparativement à 106 G\$ au 31 octobre 2007. Environ 40 % de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de FBN, alors que 34 % se compose de dépôts bancaires, dont ceux du compte Surintérêt d'Altamira qui ont augmenté de 1,7 G\$. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 65 G\$, en baisse de 11 G\$ ou 14 % depuis un an. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution de la juste valeur des biens sous gestion et administration ainsi que le transfert d'actifs vers des produits bancaires traditionnels.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre
(en milliards de dollars)

	2008	2007	Variation %
Dépôts	33	30	10
Courtage de plein exercice	41	49	(16)
Fonds communs de placement	9	12	(25)
Autres	15	15	–
Épargne totale des particuliers	98	106	(8)

Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 du Manuel de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, fixe les exigences de consolidation applicables à ces entités. Ces exigences sont décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, sous la rubrique *Principes de consolidation*. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'entité, ou les deux.

La Banque a recours aux EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer ses besoins en capital, au moyen de la titrisation de ses propres actifs, soit des prêts hypothécaires résidentiels et des créances sur cartes de crédit, et par l'émission d'instruments novateurs de capital. De plus, la Banque se sert d'une de ces entités pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement.

Pour plus de détails sur les EDDV, se reporter au tableau 23, intitulé *Structures d'accueil*, à la page 82 de ce Rapport annuel.

PROGRAMMES DE TITRISATION

La titrisation consiste à céder des créances à une fiducie, qui en finance l'achat par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. La vente des créances s'accompagne le plus souvent d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient des meilleures cotes de crédit. Ce rehaussement prend la forme d'un recours de premier niveau à la charge du vendeur des créances, et d'un recours de second niveau assumé par un tiers. Le recours de premier niveau comprend généralement deux éléments. Le premier représente l'excédent des intérêts, c'est-à-dire la différence entre, d'une part, les intérêts perçus sur les créances et, d'autre part, les intérêts dus aux investisseurs et les dépenses afférentes au programme de titrisation visé. Le deuxième élément est un dépôt dans un compte de garantie. Quant au recours de second niveau, il peut être assumé directement par un garant de crédit, ou indirectement par une classe subordonnée.

Les programmes de titrisation sont souvent assortis de contrats de swaps de taux d'intérêt et d'accords de garantie de liquidité, en nantissement du paiement des intérêts et du paiement du capital aux investisseurs.

Titrisation des éléments d'actif de la Banque

La Banque a mis sur pied le Canadian Credit Card Trust (CCCT), un programme de titrisation de ses propres éléments d'actif. Cette EDDV est admissible selon les dispositions de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances* et elle est donc exemptée expressément de l'exigence de consolidation de la NOC-15. De plus, la Banque participe aux deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), soit le programme

des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les motifs à l'appui de ces programmes sont le financement, le transfert de risques et la gestion du capital.

Dans tous les programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif, la Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même ses programmes de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions de ces programmes. La Banque peut aussi être appelée, dans le cadre du programme, à être partie à des contrats de swaps de taux d'intérêt et, si cela est requis, elle fournit également le recours de premier niveau.

Les gains et les pertes issus des opérations de titrisation des éléments d'actif de la Banque ainsi que les revenus de gestion sur les créances cédées sont comptabilisés dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Une description plus complète des revenus ainsi générés se retrouve à la note 11 afférente aux états financiers.

La Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. Les hypothèses relatives à la juste valeur des droits conservés sont revues périodiquement et toute baisse durable de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. L'incidence des opérations de titrisation sur le bilan consolidé se retrouve à la note 11 afférente aux états financiers.

Voici une description détaillée des programmes de titrisation des éléments d'actif de la Banque.

Titrisation des créances sur cartes de crédit

Au 31 octobre 2008, la Banque a vendu à CCCT un portefeuille de créances sur cartes de crédit représentant un encours de 1,7 G\$, dont 1,2 G\$ a été financé par l'émission de certificats vendus à des tiers et le solde de 0,5 G\$, par une participation de la Banque. Les nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation DBRS Limited et Standard & Poor's Corporation.

La Banque conserve de ce portefeuille de créances vendues l'écart excédentaire représenté par le revenu d'intérêts résiduel, déduction faite du paiement de toutes autres charges liées à cette structure. Cette marge excédentaire sert à couvrir les pertes sur le portefeuille et agit ainsi comme recours de premier niveau. La juste valeur de cet excédent est inscrite au bilan consolidé de la Banque à titre de droits conservés. Le recours de second niveau des séries 2005-1, 2005-2 et 2008-1 est assuré par des certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représentant 5,5 % du montant de ces derniers. Ce programme de titrisation n'est pas assorti de contrats de swaps de taux d'intérêt ni d'accords de garantie de liquidité.

La Banque a recours au programme de CCCT afin de gérer ses besoins en capital, puisqu'elle réduit ses actifs pondérés et améliore ainsi les ratios de fonds propres réglementaires.

Programmes des titres LNH et des OHC

La Banque participe au programme des titres LNH et, depuis son lancement en juin 2001, au programme des OHC. Dans le cadre de ce dernier, des prêteurs vendent des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paye à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH.

Au 31 octobre 2008, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à des tiers totalise 6,7 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par la SCHL ou par Genworth Financial, Inc., selon celle de ces deux sociétés qui a assuré le prêt en défaut.

Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. La Banque n'a pas recours à ces programmes pour gérer ses besoins en capital, puisque ces programmes n'ont pas d'incidence marquée sur les actifs pondérés de la Banque, la quasi-totalité des titres LNH émis par la Banque étant appuyés par des prêts hypothécaires assurés par la SCHL. Il s'ensuit que la vente de titres LNH émis par la Banque n'a pas d'incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit mais elle offre cependant une facilité de garantie de liquidité dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à cette facilité de garantie de liquidité. La Banque détient des droits variables dans ce fonds en raison de sa participation dans le papier commercial, la facilité de garantie de liquidité fournie et ses droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds ou les deux.

Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Au 31 octobre 2008, l'actif de ce fonds totalise 673 M\$ (892 M\$ au 31 octobre 2007).

ENTITÉS DE FINANCEMENT STRUCTURÉ

La Banque agit à titre d'agent financier et d'administrateur auprès de trois fiducies. Ces fiducies font l'émission et la vente de titres de créances à taux fixe et révisable adossés à des créances hypothécaires, des créances mobilières, des titres financiers structurés, des placements de sociétés synthétiques et autres titres. La Banque détient des droits variables dans ces fiducies en raison de sa participation dans les titres de créances et de ses droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ces fiducies, puisqu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire selon la NOC-15. La Banque a conclu avec certaines de ces fiducies des contrats de produits dérivés dont la juste valeur marchande est présentée dans son bilan consolidé. Au 31 octobre 2008, l'actif de ces entités totalise 3,9 G\$ (4,2 G\$ au 31 octobre 2007).

Lorsque le plan de restructuration sera finalisé par le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers, la Banque n'agira plus à titre d'agent financier et d'administrateur auprès de ces trois fiducies.

FIDUCIE DE CAPITAL BNC

La Banque a émis, le 15 juin 2006, des instruments novateurs, soit 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1 ou NBC CapS – série 1 par l'entremise de Fiducie de capital BNC, une fiducie à capital variable créée au cours de l'exercice 2006.

Le produit brut de 225 M\$ tiré du placement a été utilisé par cette fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Puisque la Banque ne consolide pas cette fiducie, le billet de dépôt est présenté dans les *Dépôts* du bilan consolidé de la Banque.

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ de dépôt est convertible en tout temps, au gré de la fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 auront exercé leur droit d'échange.

Cette fiducie est une EDDV en vertu de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la fiducie, elle ne consolide pas la fiducie car elle n'en est pas le principal bénéficiaire. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émis par la fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt y est présenté dans les *Dépôts*. Veuillez vous reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés devant être bifurqués et ceux qui sont utilisés comme éléments de couverture, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence pour établir les flux de trésorerie à échanger.

Les notes 1 et 29 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui répondent à la définition de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). Les principaux types de garanties sont les lettres de garantie, les facilités de garantie de liquidité dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances faisant suite à des opérations de titrisation, certains instruments financiers dérivés, certaines ententes d'indemnisation et certaines activités de prêts de titres. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties, y compris les montants portés au bilan consolidé en relation avec ces activités, et les paiements maximaux que la Banque pourrait devoir effectuer dans le cadre de ces engagements.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

Restructuration de certains conduits du PCAA

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers a approuvé une entente de principe visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiduciaires. Afin d'appuyer les efforts proposés dans cette entente de principe, la Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant approximatif de 812 M\$, sous réserve de l'implantation finale du plan de restructuration du PCAA. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Ententes relatives au crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie suite aux transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE — FORUM SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Le 7 avril 2008, le Forum sur la stabilité financière publiait un rapport en réponse à la demande des ministres du G7 et des gouverneurs des banques centrales. Ce rapport présente une analyse des causes et faiblesses des événements survenus dans les marchés mondiaux et émet des recommandations afin d'augmenter la transparence et l'évaluation relatives à certaines expositions.

Depuis le deuxième trimestre 2008, le Surintendant a demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations qui portent notamment sur les structures d'accueil, les expositions à des prêts à risque et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard en ce qui touche aux revenus et la Banque présente un volume de prêts de ce type de 111 M\$ au 31 octobre 2008.

Les positions sur dérivés de crédit dans des titres adossés à des créances avec flux groupés sont fournies au tableau 18 présenté dans les *Données financières supplémentaires*, à la fin du présent Rapport de gestion. La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Les structures de financement à levier sont définies par la Banque comme étant des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés oeuvrant dans la même industrie. Les structures de financement à levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2008, le total des engagements pour ce type de prêts se chiffre à 252 M\$.

Les détails concernant les autres expositions sont fournis au tableau 23 présenté dans les *Données financières supplémentaires*, à la fin du présent Rapport de gestion.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces conventions comptables sont considérées critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces conventions font appel à des jugements et estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence marquée sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit tels que les acceptations, les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant. Dans le cadre de cette évaluation du montant de la provision pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur la provision pour pertes sur créances et, par conséquent, sur la dotation aux pertes sur créances de l'exercice.

Une description détaillée des méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Tous les secteurs d'exploitation, à l'exception du secteur de la Gestion de patrimoine, sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories des prêts et créances et passifs financiers non détenus à des fins de négociation, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

À la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie pour lequel l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance

conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut-être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des intrants provenant de marchés observables. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour mesurer la juste valeur initiale, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats.

À la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées sur des facteurs observables sur les marchés externes tels que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change ainsi que la volatilité des prix et des taux.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre différentes institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 4, 9 et 29 afférentes aux états financiers consolidés.

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable critique et a une incidence sur les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, les *Actifs financiers disponibles à la vente* autres que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui sont donc présentés au coût, les *Engagements afférents à des*

titres vendus à découvert, les *Instruments financiers désignés à des fins de négociation*, et la *Juste valeur des instruments financiers dérivés* du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus d'intérêts* et les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur Marchés Financiers. De plus, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'une évaluation périodique afin de déceler toute indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. La direction examine régulièrement la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si certains d'entre eux ont subi une baisse durable de la juste valeur. L'examen comporte une analyse des faits propres à chaque placement ainsi qu'une évaluation des attentes en matière de rendement futur.

Dans le cadre de cet exercice, la direction évalue un ensemble de facteurs qui pourraient être indicatifs d'une baisse durable de la juste valeur. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ou au coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa juste valeur.

La révision de l'évaluation de l'un ou plusieurs de ces facteurs utilisés dans le cadre de l'identification des actifs financiers disponibles à la vente ayant subi une baisse de valeur durable résultant d'une indication objective de dépréciation et l'estimation de la juste valeur, pourrait avoir une incidence sur le montant des pertes comptabilisées.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur les *Actifs financiers disponibles à la vente* présentés au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs.

Titrisation

La titrisation est un processus par lequel la Banque cède des créances à une fiducie, qui en finance l'acquisition en émettant aux investisseurs des obligations à terme ou du papier commercial.

Les opérations de titrisation sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Pour plus de détails sur les opérations de titrisation de la Banque, consulter les notes 1 et 11 afférentes aux états financiers consolidés et la section de ce Rapport annuel portant sur les EDDV.

Le calcul du gain ou de la perte découlant des opérations de titrisation se fait en répartissant la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés, en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Puisque les cours du marché des droits conservés ne sont pas disponibles, la Banque estime la juste valeur initiale et ultérieure en se fondant principalement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs. La Banque doit donc avoir recours à des estimations et à des hypothèses concernant notamment les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement anticipé, le taux d'actualisation et la marge excédentaire anticipée, déduction faite des pertes sur créances prévues. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. À cet égard, la note 11 afférente aux états financiers consolidés présente une analyse de sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés. Le solde des droits conservés des prêts hypothécaires assurés titrisés s'élève à 176 M\$ au 31 octobre 2008.

Cette estimation comptable touche les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* du bilan consolidé, les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats et les *Revenus autres que d'intérêts* à la rubrique *Autres des résultats sectoriels*.

Écarts d'acquisition, autres actifs incorporels et actifs à long terme

Selon les PCGR du Canada, les écarts d'acquisition ainsi que les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont soumis à des tests de dépréciation périodiques qui vérifient que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. La juste valeur des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes aux fins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. La note 15 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Les immobilisations corporelles et les autres actifs incorporels dont la durée de vie utile peut être déterminée font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable à long terme. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats si les flux de trésorerie futurs prévus non actualisés tirés de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable.

Les *Écarts d'acquisition*, les *Autres actifs incorporels* et les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé sont touchés par cette estimation comptable.

Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les charges d'exploitation du secteur concerné, à la rubrique *Divers*.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le calcul de l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ainsi que des charges connexes, se fonde sur des évaluations actuarielles et des hypothèses de la direction. Les hypothèses clés servant au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation des obligations liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, le rendement à long terme de l'actif des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et l'évolution du coût des soins de santé en général. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations constituées présenté dans les *Actifs divers (Passifs divers)* du bilan consolidé, ainsi que sur les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui sont présentées dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats. Tous les secteurs sont touchés par cette estimation comptable.

Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux hypothèses clés, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôts futurs. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôts futurs, présentés dans les *Actifs divers* et *Passifs divers* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôts futurs comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôts futurs dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. La Banque est d'avis, selon les informations dont elle dispose, qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des informations supplémentaires sur la charge d'impôts, consulter les notes 1 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses poursuites judiciaires. Plusieurs de ces poursuites sont liées aux activités de prêts, lesquelles surviennent lorsque la Banque entreprend des démarches de recouvrement de ses créances. La Banque est aussi impliquée comme défenderesse ou partie à des recours collectifs qui sont intentés par des consommateurs contestant, entre autres, certains frais de transaction et l'augmentation non sollicitée de limite de cartes de crédit ou voulant se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. La filiale de courtage de la Banque, Financière Banque Nationale, est également partie, dans le cours normal de ses activités, à diverses poursuites judiciaires dont la majorité sont liées aux activités du secteur des Services aux particuliers, et portent généralement sur des questions de convenance de placements effectués par des investisseurs se fiant sur les conseils de leurs conseillers respectifs. De l'avis de la direction, d'après les renseignements dont elle dispose et en fonction de l'expérience passée, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

Suite aux événements survenus dans le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) en août 2007, la Banque et ses filiales ont reçu des demandes de renseignements, plaintes, mises en demeure et une action en justice de certains de leurs clients. Ces plaintes, mises en demeure et action sont visées par une quittance contenue dans le plan de restructuration du marché du PCAA. Ce plan de restructuration a été approuvé par les tribunaux. Le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers a annoncé, le 25 novembre 2008, que le plan ne serait pas réalisé avant la fin de novembre 2008 principalement en raison de la complexité de la restructuration, du grand nombre de participants engagés dans le processus et des conditions actuelles des marchés, et qu'il met tous ses efforts à mener la restructuration à terme le plus rapidement possible.

Consulter également la section *Événement postérieur* à la page 25.

Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des EDDV. De plus amples détails sont fournis dans la section du Rapport annuel intitulée *Arrangements hors bilan*, aux pages 47 et 48, et à la note 13 afférente aux états financiers consolidés. La direction doit recourir à son jugement pour établir si les EDDV doivent être consolidées, ce qui exige de comprendre les ententes, de déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables, et de cerner les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux d'une tierce partie afin d'identifier qui doit assumer la majeure partie des pertes prévues de l'EDDV ou recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux et, par conséquent, décider si la Banque doit consolider l'entité.

Informations à fournir concernant le capital et Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté les exigences de trois nouveaux chapitres du manuel de l'ICCA : le chapitre 1535, intitulé *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation*.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur :

- les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital;
- des données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital;
- la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital; et
- les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série complète d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861 intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, et en reprennent, sans les modifier, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer :

- l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et
- la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Reclassement d'actifs financiers

Le 24 octobre 2008, le Conseil des normes comptables a publié des modifications au chapitre 3855 intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* et au chapitre 3862 intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*.

Ces modifications indiquent qu'une entité peut reclasser un actif financier, autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui lors de sa comptabilisation initiale a été désigné comme étant détenu à des fins de négociation, hors de la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de négociation, dans des situations exceptionnelles, si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement et cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût après amortissement, selon le cas. Aucun gain ou perte déjà comptabilisé à l'état consolidé des résultats ne peut être contrepassé.

De plus, selon ces modifications, un actif financier classé comme étant disponible à la vente et auquel serait appliquée la définition des prêts et des créances, peut être reclassé hors de la catégorie des actifs financiers

NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI NE SONT PAS ENCORE ADOPTÉES

disponibles à la vente, dans la catégorie des prêts et créances si l'entité a l'intention et la capacité de conserver l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Les modifications au chapitre 3862 précisent les informations à fournir lorsque l'entité a reclassé un actif financier hors de la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de négociation ou hors de la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. L'entité doit fournir, entre autres, les informations suivantes :

- le montant reclassé dans et hors de chaque catégorie;
- la valeur comptable et la juste valeur de tous les actifs financiers qui ont été reclassés au cours de la période et des périodes précédentes; et
- la situation exceptionnelle et les faits qui attestent le caractère exceptionnel de la situation.

Ces modifications s'appliquent aux reclassements effectués à compter du 1^{er} août 2008. À cette date, la Banque a choisi de reclasser le PCAA d'une juste valeur de 119 M\$ comptabilisé dans les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se référer à la note 9 afférente aux états financiers consolidés.

Modifications comptables

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté les exigences de la nouvelle version du chapitre 1506 intitulé *Modifications comptables* publiée par l'ICCA.

Cette norme précise qu'une entité ne doit changer de méthodes comptables que si le changement est imposé par les PCGR ou afin que les états financiers fournissent des informations plus pertinentes. Le changement de méthodes comptables résultant de l'application des PCGR doit être comptabilisé selon les dispositions transitoires spécifiques de la norme lorsque de telles dispositions sont prévues. Si la norme ne prévoit pas de dispositions transitoires spécifiques applicables à ce changement ou si l'entité décide de changer de méthodes comptables, le changement doit être appliqué de manière rétrospective avec retraitement des chiffres des périodes antérieures, sauf s'il est impossible de déterminer les effets du changement qui sont liés précisément à la période ou de manière cumulée.

La norme exige de communiquer des informations sur les changements d'estimations comptables au cours de la période et, à moins que ce ne soit impossible, pour les périodes futures. Au sujet des erreurs, la norme exige de mentionner qu'une erreur a été commise et d'indiquer pour quelle période. Dans ce cas, les états financiers sont redressés.

De plus, la norme exige de divulguer qu'une nouvelle norme a été publiée mais qu'elle n'est pas entrée en vigueur ainsi que l'incidence prévue sur les états financiers lors de sa première application.

L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En janvier 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*. Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rattachement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Le 1^{er} novembre 2008, cette norme s'appliquera à la Banque de manière rétrospective avec retraitement des chiffres des périodes antérieures. Lors de sa première application, l'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur les états financiers consolidés de la Banque.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les IFRS en 2011, lesquelles remplaceront les PCGR du Canada. Le 1^{er} novembre 2011, ces normes s'appliqueront à la Banque. La Banque a amorcé un projet pour converger vers les IFRS et pour évaluer l'incidence de ces normes sur les états financiers consolidés lors de leur première application.

GESTION DU CAPITAL

Cadre de gestion du capital

La gestion du capital consiste à maintenir un niveau de fonds propres permettant de couvrir les risques, respecter les ratios de fonds propres réglementaires exigés par le Surintendant des institutions financières (le « Surintendant ») tout en s'assurant d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires. Des politiques sont élaborées en vue d'énoncer les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure de disposer, en tout temps, d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, ce plan de capital analyse les différentes stratégies s'offrant à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

Structure et gouvernance

La structure et l'élaboration des politiques de gestion du capital à la Banque sont, à l'instar de celle de la gestion du risque, chapeautées par le Conseil. Celui-ci délègue certaines responsabilités au CVGR, qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Le Conseil, sur recommandation du CVGR, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Le bureau de la présidence fait rapport au CVGR, s'assure que la Banque maintient une structure de capital solide et supervise l'utilisation du capital à l'échelle de l'institution.

Relevant de la chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie, le comité de gestion du bilan et du capital se réunit trimestriellement et évalue les ratios de fonds propres réglementaires ainsi que les événements susceptibles d'influer sur la gestion du capital. De plus, il soumet trimestriellement un rapport de conformité des ratios de fonds propres réglementaires au CVGR. Enfin, le service de la Vérification interne et le service de la Conformité corporative de la Banque veillent à l'application des normes de fonds propres réglementaires édictées par le Surintendant.

La gestion du capital en 2008

ACTIVITÉS DE GESTION

Afin de maintenir une structure de capital appropriée, la Banque a émis, le 1^{er} mai 2008, 500 M\$ de débentures subordonnées échéant en 2018 et portant intérêt au taux annuel de 5,556 %. La Banque a également procédé à deux émissions d'instruments novateurs par l'entremise de Fiducie d'actifs BNC. La première émission d'instruments novateurs NBC CapS II – série 1, d'un montant de 400 M\$ à un taux annuel de 7,235 %, a été effectuée le 22 janvier 2008. La deuxième émission de NBC CapS II – série 2 a eu lieu le 30 juin 2008 pour un montant de 350 M\$ à un taux annuel de 7,447 %. Par ailleurs, le rachat des actions privilégiées série A émises par NB Capital Corporation, considérées comme instruments novateurs, au montant de 300 M\$ US, a été effectué le 30 septembre 2008.

Enfin, la Banque a émis le 16 avril 2008 des actions privilégiées de premier rang, série 20, à dividende préférentiel et non cumulatif pour un montant de 173 M\$. Le taux annuel de dividendes de ces actions privilégiées est de 6 %. Une autre émission d'actions privilégiées de premier rang, série 21, au montant de 201 M\$ à dividende préférentiel et non cumulatif a été effectuée le 17 juin 2008. Le taux annuel de dividendes est de 5,375 %.

DIVIDENDE

Le dividende sur les actions ordinaires a augmenté de 8,8 % par rapport à 2007 pour s'établir à 2,48 \$ par action. Le ratio de versement du dividende a progressé, passant de 40 % en 2007 à 43 % en 2008, se situant dans la fourchette cible de distribution de la Banque, qui est de 40 % à 50 %.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le 1^{er} février 2008, la Banque a fait une nouvelle offre publique à la Bourse de Toronto visant le rachat d'un nombre maximal de 4,7 millions d'actions ordinaires. L'offre publique de rachat d'actions précédente visant 8,1 millions d'actions ordinaires est venue à échéance le 31 janvier 2008.

Au cours de l'exercice 2008, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions. Au cours de l'exercice 2007, 5,0 millions d'actions ordinaires avaient été rachetées.

FONDS PROPRES ET RATIOS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires établies par les lignes directrices du Surintendant fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

La définition adoptée par la BRI distingue trois types de catégorie de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition. Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible des dettes subordonnées, la provision générale admissible pour le risque de crédit de même que le montant des instruments novateurs ne pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Une troisième catégorie de fonds propres est destinée à couvrir expressément le risque de marché, qui est également couvert par les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

Conformément aux nouvelles règles de l'Accord de Bâle II, les fonds propres des sociétés d'assurances détenues par la Banque ainsi que les placements des entités dans lesquelles la Banque exerce une influence notable sont déduits à parts égales des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Cependant, à titre provisoire, le Surintendant permet la déduction de 100 % de ces montants des fonds propres de catégorie 2 pour tout investissement effectué avant le 1^{er} janvier 2007. Cette période transitoire a pris fin le 31 octobre 2008 dans le cas des entités dans lesquelles la Banque exerce une influence notable, et prendra fin le 31 octobre 2011 dans le cas des sociétés d'assurances.

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées maintiennent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. Les ratios de fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres des différentes catégories décrites précédemment par l'actif pondéré en fonction du risque. Les risques de crédit, de marché et opérationnels sont considérés dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les nouvelles règles de la BRI – Bâle II, sont de 9,4 % et 13,2 % au 31 octobre 2008. Ces mêmes ratios calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I, auraient été de 10,1 % et 14,1 % au 31 octobre 2008 respectivement, par rapport à 9,0 % et 12,4 % au 31 octobre 2007. La hausse des ratios est attribuable aux activités de gestion, aux émissions de capitaux effectuées à l'externe et au capital généré à l'interne. Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties par le Surintendant aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total des fonds propres réglementaires. En date du 31 octobre 2008, le levier s'établit à 16,7 fois le total des fonds propres.

L'avoir ordinaire tangible, qui n'est pas un ratio réglementaire, se calcule en divisant l'avoir ordinaire, les participations sans contrôle moins l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels par les actifs pondérés en fonction des risques auxquels sont ajoutés les actifs titrisés pondérés. Au 31 octobre 2008, l'avoir ordinaire tangible est de 6,4 %, contre 6,8 % un an plus tôt.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à la poursuite de ses activités commerciales et à sa solvabilité. Le capital économique considère les risques de crédit, de marché, opérationnels et d'affaires auxquels la Banque est exposée, en plus de l'effet de diversification de ces risques entre eux ainsi qu'entre ses différents secteurs d'activité. Le capital économique permet ainsi de déterminer le montant des fonds propres dont la Banque doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La mesure du rendement du capital pondéré en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis, sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'activité de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour l'allocation du capital entre les différents secteurs d'activité.

CAPITAL DISPONIBLE ET GESTION ACTIVE DU CAPITAL

Dans le cadre du processus de gestion active du capital, les notions de fonds propres disponibles, de fonds propres réglementaires et de capital économique sont mises en relief afin de maximiser la valeur de l'avoir des actionnaires. Ce processus mène dans un premier temps à l'élaboration du plan de capital et, dans un deuxième temps, à l'allocation de capital entre les différents secteurs d'activité de manière à maximiser la création de la VAA sans provoquer d'impact indu sur les ratios de fonds propres réglementaires de la Banque.

Accord de Bâle II

Les nouvelles normes de calcul et de divulgation des fonds propres selon l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au Canada le 1^{er} novembre 2007. Afin de répondre à certaines exigences de divulgation, les tableaux 15 à 22 ont été ajoutés dans les *Données financières supplémentaires* du présent Rapport de gestion. Quant aux autres exigences de divulgation, les informations se retrouvent aux notes 5 et 6 afférentes aux états financiers consolidés. Les nouvelles règles de calcul devraient permettre d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres dans l'industrie bancaire mondiale tout en incorporant une plus grande sensibilité du capital aux risques. Ces règles exigent aussi une nouvelle charge explicite de capital pour couvrir le risque opérationnel et requièrent une divulgation plus détaillée à l'égard de la gestion des risques.

L'Accord de Bâle II propose un éventail d'approches de complexités différentes, dont le choix détermine la plus ou moins grande sensibilité du niveau des fonds propres attribuables aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standard, utilisera des pondérations réglementaires alors qu'une approche plus complexe utilisera les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

La Banque se conforme au nouveau cadre réglementaire depuis le 1^{er} novembre 2007. La Banque utilise actuellement la méthode standard pour le risque de crédit mais compte adopter la méthode de notation interne avancée à l'égard de ses portefeuilles importants à partir du 1^{er} novembre 2009, sous réserve de l'approbation du Surintendant. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standard. Enfin, pour ce qui est du risque de marché, elle continue d'utiliser tant les modèles que l'approche standard conformément à l'Accord de Bâle II.

La Banque estime qu'une fois adoptée la méthode de notation interne avancée pour le risque de crédit, ces changements n'auront pas d'effet marqué sur les ratios de fonds propres réglementaires. En effet, la Banque prévoit qu'elle continuera d'être considérée comme étant bien capitalisée selon la définition du Surintendant, qui exige un ratio de fonds propres de catégorie 1 supérieur à 7 %.

La Banque apporte actuellement des améliorations à ses systèmes d'établissement des cotes d'évaluation internes des risques, à la quantification et à la validation des risques. La mise en oeuvre des nouvelles normes de fonds propres débutera par le dépôt d'une déclaration parallèle surveillée par le Surintendant tout au long de l'exercice 2009. La coordination de ces changements relève d'un groupe centralisé qui est sous la direction d'un comité directeur composé, entre autres, de membres du bureau de la présidence de la Banque.

GESTION DES RISQUES

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif visé d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risque contribue à créer de la valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer les risques opérationnels, qui sont inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus. Ces risques pourraient occasionner des pertes qui amputeraient les bénéfices attendus des activités de création de valeur.

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques décrits ci-dessous.

RISQUE DE CRÉDIT

Risque d'une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque d'une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.

RISQUE DE RÉPUTATION

Risque qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée négative par le public, que ce jugement soit fondé ou non, et porte atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus.

Le risque, sous toutes ses formes, doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il soit décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risques assumés; autrement dit, il s'agit d'optimiser le rapport rendement-risque.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les risques à l'échelle de la Banque. Elle doit donner l'assurance que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à créer de la valeur pour les actionnaires. Par ailleurs, la gestion efficace des risques peut également contribuer à atténuer la volatilité des résultats de la Banque.

Quelles que soient la rigueur et l'application mises dans la gestion des risques, ceux-ci ne peuvent pas être éliminés en totalité. Les risques qui subsistent peuvent parfois occasionner d'importantes pertes.

Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion qui comporte les éléments suivants :

- une culture de gestion des risques
- une structure de gouvernance
- des politiques de gestion des risques
- la révision par des professionnels indépendants des décisions relatives au risque
- l'allocation du capital aux unités d'affaires en fonction du niveau du risque de chacune
- la surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative
- l'évaluation indépendante par le service de la Vérification interne

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La Banque et sa direction font couramment, dans leurs communications internes, la promotion d'une culture de gestion des risques. Ces communications proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires s'accompagnent de la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La structure de gouvernance à la Banque prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le comité de vérification et de gestion des risques du Conseil (CVGR)

Le CVGR approuve les politiques de gestion des risques et fixe les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux, qui relève du CVGR, définit, à l'échelle globale de la Banque et de ses filiales, les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque et fixe les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure.

La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels celle-ci est exposée.

Le groupe de la Gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en pratique les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi la responsabilité de fixer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le Conseil et d'informer la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à identifier, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

Les politiques de gestion des risques ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles précisent de quelle façon les unités d'affaires doivent gérer les risques, comment la prise de risques est approuvée et, surtout, elles fixent les limites de risques à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement, annuellement dans la plupart des cas, afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des multiples unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, telle la poursuite de certaines activités de l'entreprise.

SURVEILLANCE INDÉPENDANTE PAR LE SERVICE DE LA CONFORMITÉ CORPORATIVE

Le service de la Conformité corporative de la Banque, dont la vice-présidente fait directement rapport au CVGR, contribue à donner l'assurance que les structures, systèmes de gestion, programmes, politiques et procédés associés au respect de la législation, de la réglementation, des directives et des codes de conduite applicables à la Banque, sont en place et opérationnels.

ÉVALUATION INDÉPENDANTE PAR LE SERVICE DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Le service de la Vérification interne, dont le premier vice-président fait également rapport directement au CVGR, fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des processus, politiques, procédures et mesures de contrôle mis en place par les gestionnaires. Il propose également des solutions visant une efficacité accrue de la gestion des risques, des contrôles internes et des activités de la Banque et de ses filiales.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente 44 % de la valeur totale du capital économique de la Banque, comme l'illustre le tableau figurant à la page 26, et représente donc le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières et des opérations qui comportent un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble. Elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières couvrent plus en profondeur des secteurs d'activité donnés ou encore traitent d'aspects particuliers de la gestion telles les latitudes de crédit et les exigences en matière de sûretés. Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers sont encadrées par des lignes directrices élaborées à l'intention de ce secteur et dont l'énoncé est adapté au contexte précis des marchés financiers. C'est également le cas pour les activités des filiales de courtage aux particuliers. Dans quelques cas exceptionnels, certaines unités ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, mais celle-ci doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et elle est révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux et ordonné comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit
- évaluation du capital à risque
- processus d'octroi de crédit
- atténuation du risque
- suivi des comptes et recouvrement
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 et comportant 19 échelons pour tous ses portefeuilles ayant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant les caractéristiques d'un demandeur ainsi que ses antécédents, à partir de données historiques internes et externes, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et lui attribuer une cote de risque. En conséquence, l'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de l'emprunteur et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre au débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle attribuée au débiteur.

ÉVALUATION DU CAPITAL À RISQUE

L'évaluation du capital à risque, ou capital économique, de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les facteurs importants sont les suivants :

- la probabilité de défaut
- le solde impayé au moment du défaut
- la perte attendue en cas de défaut
- la corrélation entre les transactions
- le terme des engagements de crédit
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif

Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'activité. La Banque procède également à des tests de scénarios chocs dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crise dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés (par exemple : produits forestiers, secteur manufacturier, etc.). Une méthodologie globale de scénarios chocs, en cours d'élaboration, couvrira la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettront, par la simulation de scénarios extrêmement précis, de mesurer le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et évaluer le degré de solvabilité de la Banque dans l'éventualité de telles situations.

PROCESSUS D'OCTROI DE CRÉDIT

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant des risques plus élevés pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode de gestion de portefeuille dynamique.

ATTÉNUATION DU RISQUE

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. En plus de la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés en garantie des crédits octroyés, la Banque recourt également à des mécanismes synthétiques de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit et la titrisation, à la syndication et aux cessions de prêts ainsi que, le cas échéant, à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention de sûretés bonnes et valables par la Banque à l'égard de l'autre partie à une transaction est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité et de la volonté de cette partie de faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité pour tous les engagements de crédit, et elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur et également du type de crédit consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées de l'autre partie. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation

du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie des crédits octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes :

- comptes clients
- stocks
- équipement et outillage, et matériel roulant
- hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, à bureaux et sur établissements industriels
- espèces et titres négociables

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par ses engagements envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de ses engagements et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord en assurant une diversification optimale de ses engagements. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent entre autres à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites sur le niveau des engagements : latitudes d'autorisation de crédit par palier, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques de la Banque, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de prévoir les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Instruments des marchés financiers

Les techniques d'atténuation du risque de crédit pour les engagements reliés à des transactions d'instruments des marchés financiers diffèrent quelque peu de celles utilisées pour les prêts et les avances. Ces mécanismes varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié ou transigé.

Les engagements reliés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font très fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. La première d'entre elles, et la plus généralisée, est la conclusion avec les parties concernées de contrats cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces contrats permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente, par conséquent, le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui augmente

d'autant les possibilités de recouvrement en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'un contrat ISDA soit conclu avec toute partie transigeant des instruments financiers dérivés avec ses négociateurs. Les contrats de change sont, à certaines conditions, exemptés de cette règle, mais la Banque privilégie la mise en place d'un contrat ISDA dans le plus grand nombre de cas possible.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas le contrat ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des sûretés à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque transaction dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont de plus en plus répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fortement accru son recours à ce type de documentation juridique au cours des dernières années. Les politiques internes de la Banque établissent les conditions régissant la mise en place de telles ententes. Avec les institutions financières et les grandes sociétés, le recours à ces ententes est facultatif, bien qu'il soit recommandé dans la plupart des cas. Avec les contreparties de moins grande envergure, la signature d'une entente de type CSA ou d'un type équivalent devient obligatoire lorsque le risque lié à la qualité du crédit de la contrepartie ou à la nature des transactions est jugé élevé pour la Banque.

La réclamation de sûretés dans le cadre des transactions d'emprunts et de prises en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision de crédit. Dans de tels cas, il s'agit de pratiques obligatoires du marché qui sont imposées par les organismes d'autoréglementation de l'industrie tel l'*Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières*.

Autres méthodes d'atténuation

Instruments financiers dérivés de crédit

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse des intérêts sur le swap à la contrepartie en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un incident de crédit. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible pour servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.

Syndication de prêts

En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.

Titrisation

La titrisation représente un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la section du présent Rapport annuel traitant des *Arrangements hors bilan* aux pages 47 et 48.

SUIVI DES COMPTES ET RECOUVREMENT

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Entre autres, une liste de surveillance des engagements problématiques est produite tous les mois à l'intention des gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

S'il arrive, en dépit de cette surveillance étroite, que les engagements de crédit subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes engagées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes. Le rôle de cette unité est crucial, car en cas de défaut d'un emprunteur, la Banque a pour objectif prioritaire de recouvrer le maximum des montants qui lui sont dus.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt lorsqu'elle négocie de gré à gré avec des contreparties des instruments financiers dérivés, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. La note 29 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit transigé. Le groupe de Gestion des risques dispose d'une méthodologie et de modèles, par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser ses propres facteurs pour estimer ce risque aux fins du calcul du capital économique et de l'établissement des limites internes au secteur des Marchés financiers.

Les politiques de crédit et de réserves pour les portefeuilles de négociation de la Banque énoncent les règles à suivre pour la constitution de provisions à l'égard du risque de crédit relié aux activités de négociation ainsi que pour l'obtention de sûretés en garantie de ce risque. Ces politiques couvrent tout autant les aspects méthodologiques que les lignes directrices et processus à appliquer. Le mécanisme utilisé pour le contrôle des sûretés est présenté à la section portant sur l'atténuation du risque.

RISQUE DE RÈGLEMENT

Le risque de règlement est lié à toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiements ou de règlements entre la Banque et une tierce partie. Les contrats de change sont un bon exemple de transaction pouvant comporter d'importants risques de règlement. Cependant, plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un tel risque, particulièrement l'utilisation des services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue un paiement ou un règlement relativement à une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par l'autre partie, et qu'il n'y ait aucune possibilité pour la Banque de récupérer les sommes livrées.

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de l'autre partie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements, ou encore de débiter les règlements à l'autre partie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain, les décalages horaires imposent aux parties des échéanciers stricts au chapitre des paiements des devises. La Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à d'importantes pénalités compte tenu de l'envergure des sommes en cause. Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, tant pour les transactions des marchés financiers que pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est indissociable de la participation aux marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

L'importance relative de ce risque pour la Banque est illustrée par le fait qu'il représente environ 19 % de la valeur totale de son capital économique, comme l'indique le tableau figurant à la page 26.

ÉVALUATION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le modèle de simulation de la valeur à risque est l'un des principaux outils de gestion des risques de marché. La VaR représente la valeur maximale des pertes quotidiennes potentielles, dans les portefeuilles détenus, à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles ne la dépasseront vraisemblablement qu'une journée sur 100. La VaR est calculée de manière continue à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers de la Banque. On vise ainsi à ce que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites préétablies. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par produit, portefeuille, unité d'affaires, ainsi que par type d'activité, c'est-à-dire la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissements, en plus de la politique de la gestion des risques des marchés. La gestion des échéances de l'actif et du passif, également appelée la gestion des risques structurels de taux d'intérêt, prévoit également une limite de VaR approuvée par le Conseil. De plus, la Banque s'est fixé une limite globale couvrant l'ensemble de ses activités reliées aux marchés financiers. Elle effectue également des tests rétroactifs de validité qui ont pour objectif de vérifier la capacité du modèle de la VaR, d'estimer le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, de façon rétroactive, la qualité des résultats obtenus au moyen

de ce modèle. D'autres limites viennent également compléter la VaR afin de contrôler les risques résiduels associés, notamment, à la concentration, à la volatilité et à la liquidité.

TESTS DE SCÉNARIOS CHOC ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, c'est-à-dire, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque simule également l'impact, sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes (un krach boursier, par exemple) et peu fréquents. Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change et à la volatilité des divers marchés.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégageraient l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a établi des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et ceux-ci sont approuvés par le Conseil. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

La Banque détient des portefeuilles de négociation pour des raisons de maintien de marché, ainsi que pour la négociation pour son propre compte, la liquidité pour ses clients institutionnels et la vente de produits financiers.

La Banque évalue le risque spécifique des actions détenues dans ses portefeuilles de négociation à l'aide d'un modèle interne. En raison de facteurs propres à l'émetteur d'un titre, ce risque constitue une variante particulière du risque de marché lié à une fluctuation défavorable des cours, et s'applique autant aux titres de créances qu'aux cours des actions. La Banque élabore présentement un modèle interne pour estimer le risque spécifique de taux d'intérêt. L'estimation du risque spécifique distinctement du risque global de marché à l'aide de modèles internes deviendra une exigence réglementaire.

Le tableau 21 de la page 80 présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Le tableau qui illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque, ainsi que l'effet de diversification est présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés sous la section de la *Gestion du risque de marché*. Comme l'illustre ce tableau, la VaR globale des activités de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qui explique l'effet de diversification du risque.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

Dans le cadre de ses activités autres que de négociation, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et la prise de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt structurel. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion de l'actif et du passif est d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

Des simulations régulières sont effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres et pour guider la gestion du risque de taux d'intérêt structurel.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique précise dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion. La politique définit les limites de risque en fonction de l'impact d'une variation de 100 points de base de taux d'intérêt sur les paramètres suivants : revenu net d'intérêts annuel, valeur économique et durée des capitaux propres.

Un tableau illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base et de 200 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée. Ce tableau est présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés, dans la section *Gestion du risque de marché*.

RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Le risque de change structurel de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour couvrir le risque de change structurel. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements.

PORTFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente dans des valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissements dressent les principes directeurs et les normes de gestion générales que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuilles de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles se dotent de politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour l'allocation des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif recherché est principalement de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit. Enfin, une limite est fixée sur le montant des titres non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente en proportion des fonds propres de la Banque.

Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de créances

Conformément aux engagements pris par la Banque en matière de fonds propres, l'approche standard, telle qu'elle est définie dans les Normes de fonds propres de l'Accord de Bâle II, a été adoptée le 1^{er} novembre 2007 pour tous ses portefeuilles de titres de créances disponibles à la vente (« portefeuille bancaire » selon la terminologie des Normes).

À compter du 1^{er} novembre 2009, la Banque préconisera l'approche avancée. À cet effet, le service du Capital réglementaire et économique de la Banque a étudié l'impact des normes de l'Accord de Bâle II selon cette approche, suivant les méthodes de calcul préconisées par la Banque. Les nouvelles règles exigeront une gestion proactive du capital octroyé à ces portefeuilles, puisque au-delà d'un certain seuil d'investissement le coût du capital devient prohibitif.

Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de participation

Contrairement aux titres de créances disponibles à la vente, les éléments d'actif sous forme de titres de participation – qui comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées perpétuelles ou convertibles, le financement mezzanine avec bons de souscription et les fonds communs de placement – demeurent exclus des processus de quantification du risque de crédit mis en place par la Banque. Selon l'approche actuelle (standard), en ce qui touche aux fonds propres, la Banque applique une pondération de 100 % aux titres de participation des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. À compter du 1^{er} novembre 2009, selon l'approche avancée, elle appliquera à ces expositions la méthode de pondération simple de l'approche dite fondée sur le marché.

Les lignes directrices en matière d'investissements requièrent que les investissements en titres de participation dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente qui combinent certains critères d'importance soient approuvés par une instance supérieure à celle qui prévaut au sein de l'unité d'affaires concernée. La Banque s'assure ainsi que toutes les décisions d'investissement où la Banque acquiert une participation d'importance dans le capital d'une entreprise, ou encore assume un risque monétaire élevé, sont connues et approuvées par la haute direction. De plus, étant donné l'impact des investissements dans des titres de participation disponibles à la vente sur les exigences en fonds propres, toute décision d'investissement important en actions dans ces portefeuilles doit être soumise à une évaluation du coût en capital réglementaire avant d'être formellement acceptée.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité provient de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à assurer l'accès au marché en temps opportun pour soutenir la stratégie d'affaires de la Banque et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le conseil d'administration qui établit des structures de surveillance contrôlées par divers comités, des contrôles des risques, des procédures de délégation du pouvoir décisionnel aux paliers supérieurs, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des besoins de liquidité et de financement à l'échelle globale de la Banque. Ses activités comprennent :

- la gestion au jour le jour des flux de trésorerie et des sûretés ainsi que le financement à court terme
- le financement à long terme ainsi que la gestion du capital de la Banque, de concert avec l'équipe du secteur Finance
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- la responsabilité d'une évaluation adéquate du risque et de la mise en place de contrôles efficaces

Le comité de liquidité et de financement, qui est composé de gestionnaires de la Trésorerie corporative et du groupe de Gestion des risques, revoit et évalue la situation de la liquidité de la Banque et recommande la stratégie à suivre au comité de gestion de l'appariement. Ce dernier, qui relève du comité des risques globaux, supervise de façon globale l'encadrement de la gestion de la liquidité et du financement de la Banque et approuve la stratégie.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

L'approche de la Banque consiste à gérer la liquidité à l'échelle consolidée par l'instauration de limites sur les divers indicateurs de risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites établies sur les ratios de liquidité.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque reliées aux opérations sur instruments financiers dérivés (contrats négociés en bourse et hors bourse) sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et sont soumises une fois par semaine à un ensemble de tests de simulations extrêmes. Plus particulièrement, la Banque utilise trois scénarios différents pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit. La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du total de l'actif et en proportion du passif non garanti par des sûretés échéant dans moins d'un an.

Mensuellement, la période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai qu'il faut pour utiliser les actifs liquides de la Banque dans le cas où la Banque perd des dépôts de façon prématurée et où les fonds empruntés directement du marché monétaire ne sont pas renouvelés à l'échéance, est mesurée en fonction de diverses simulations de conditions extrêmes basées, pour chacune d'entre elles, sur des scénarios spécifiques. Une limite sur la période de survie est prescrite en fonction de trois de ces scénarios.

Un autre indicateur, appelé le capital en liquidité et calculé mensuellement lui aussi, mesure la part des emprunts à court terme servant à financer les actifs non liquides de la Banque. Par ailleurs, la Banque surveille étroitement son niveau de levier financier afin de s'assurer que le rapport de l'actif aux fonds propres respecte le niveau prescrit par le Surintendant. Enfin, un plan de relève de la liquidité est décrit en détail dans la politique de gestion des liquidités et de financement.

FINANCEMENT

Le passif-dépôts de base représente la principale source de financement de la Banque. Dans ce contexte, la diversification du financement en fonction du déposant et de l'échéancier constitue un élément important de la stratégie de gestion des liquidités. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par terme et par déposant ou contrepartie, sur les marchés des emprunts garantis et non garantis. Les activités de financement institutionnel sont assujetties à des limites fixées aux ratios de liquidité. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (hypothèques résidentielles et créances sur cartes de crédit) qui lui donnent accès à du financement à long terme. La Banque a également recouru au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit afin d'améliorer les ratios de fonds propres réglementaires puisqu'elle réduit ainsi ses actifs pondérés.

Gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont présents dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, les fraudes ou les activités non autorisées, les pannes de systèmes, les erreurs humaines, les changements ou les manquements aux exigences réglementaires ou juridiques, les litiges avec la clientèle et les dommages à des biens physiques ne sont que quelques exemples des événements susceptibles d'occasionner des pertes financières ou une atteinte à la réputation, et ils constituent à ce titre des risques opérationnels.

Bien que l'on ne puisse pas éliminer complètement le risque opérationnel, celui-ci est géré de manière rigoureuse et transparente afin de le maintenir à un niveau acceptable. Chaque unité d'affaires de la Banque a confié à certains employés des responsabilités précises de gestion du risque pour assurer une gestion proactive des risques opérationnels de l'unité. De plus, un comité sectoriel assure le suivi des pertes et des risques opérationnels de l'unité ainsi que des événements observés dans d'autres institutions. Le cas échéant, des plans d'action sont conçus pour améliorer la structure de contrôle.

Le service du Risque opérationnel et de réputation élabore les normes et procédés de détection, de mesure et de suivi des risques opérationnels et il assiste les unités d'affaires dans leur mise en œuvre. Cette équipe recueille et compile les données relatives au niveau du risque des unités d'affaires et rend compte de ses travaux au comité de gestion des risques opérationnels.

COLLECTE ET ANALYSE DES PERTES SUBIES PAR LA BANQUE

Le service du Risque opérationnel et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et constitue une base de données centralisée incluant le montant de chaque perte ainsi qu'une description des événements qui l'ont entraînée, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes de ce type de pertes et d'établir des stratégies d'atténuation.

COLLECTE ET ANALYSE DES INCIDENTS OPÉRATIONNELS OBSERVÉS DANS L'INDUSTRIE

Un processus de collecte et d'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels survenus dans d'autres institutions financières permet à la Banque d'évaluer la rigueur de ses pratiques de gestion des risques et de prendre action, le cas échéant, pour les renforcer.

AUTOÉVALUATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires d'agir proactivement pour cerner les principaux risques opérationnels auxquels elle est exposée, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

PROGRAMMES SPÉCIALISÉS D'ÉVALUATION DES RISQUES

Certains programmes, relevant de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion de risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière
- gestion des risques technologiques et de la sécurité de l'information
- gestion de la poursuite des activités
- gestion du risque d'impartition
- gestion de la fraude
- confidentialité de l'information

PROGRAMME D'ASSURANCE

Afin de se prémunir contre toute perte importante reliée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

La Banque a reçu l'approbation réglementaire lui permettant d'utiliser, depuis l'exercice 2008, l'approche standard pour rendre compte des fonds propres réglementaires pour le risque opérationnel.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation découle généralement d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents opérationnels comme une panne informatique empêchant des clients de mener à bien des opérations, ou un bris de confidentialité de renseignements personnels qui peuvent, selon leur envergure et leur couverture médiatique, porter atteinte à la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés et un programme de formation approprié, ainsi que divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits au sein des unités d'affaires. Plus spécifiquement, pour les produits des marchés financiers, la Banque dispose d'une politique cadre de gestion et d'un processus formel d'évaluation du risque de réputation propre aux nouveaux produits financiers élaborés, qui s'inscrit dans le cadre de gestion plus général régissant l'implantation de nouveaux produits et de nouvelles initiatives pour le secteur des Marchés financiers. Les nouveaux produits, opérations ou initiatives dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque sont soumis à l'approbation du comité des risques globaux.

Les activités des services de la Conformité corporative, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Relations publiques et des Relations investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)

	2008				
	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	1 864 \$	623 \$	449 \$	364 \$	428 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 773	142	607	523	501
Revenu total	3 637	765	1 056	887	929
Dotations aux pertes sur créances	144	49	29	34	32
Charges d'exploitation	2 695	770	659	634	632
Charge (économie) d'impôts	167	(23)	95	28	67
Participations sans contrôle	(145)	(101)	(13)	26	(57)
Bénéfice net (perte nette)	776	70	286	165	255
Bénéfice (perte) par action ordinaire					
de base	4,69	0,37	1,73	1,01	1,58
dilué	4,67	0,37	1,73	1,00	1,58
Dividendes (par action)					
Ordinaires	2,48	0,62	0,62	0,62	0,62
Privilégiés					
Série 15	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
Série 16	1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031
Série 20	0,8692	0,3750	0,4942	–	–
Série 21	0,5596	0,5596	–	–	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	16,4 %	5,0 %	23,7 %	14,3 %	22,9 %
Actif total	129 332	121 931	123 608	120 124	
Passif financier à long terme ⁽¹⁾	2 255	2 182	1 683	1 656	
Prêts douteux	169 \$	142 \$	134 \$	140 \$	
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
Moyen – de base	158 663	159 382	158 890	158 373	158 001
Moyen – dilué	159 255	159 818	159 473	158 991	158 731
Fin de période	159 447	159 447	159 115	158 364	158 141
Par action ordinaire					
Valeur comptable		29,70 \$	29,44 \$	28,76 \$	28,13 \$
Cours de l'action					
haut	54,63	53,66	54,63	53,73	54,25
bas	42,25	42,25	45,75	44,39	45,15
Nombre d'employés	17 146	17 232	17 093	16 856	
Nombre de succursales au Canada	446	445	446	446	

(1) Correspond aux débentures subordonnées

2007					2006				
Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
1 127 \$	297 \$	306 \$	248 \$	276 \$	1 292 \$	304 \$	408 \$	302 \$	278 \$
2 290	102	702	773	713	2 503	664	511	637	691
3 417	399	1 008	1 021	989	3 795	968	919	939	969
103	29	22	23	29	77	22	16	22	17
2 626	637	673	660	656	2 538	671	620	613	634
79	(123)	71	75	56	277	44	58	82	93
68	31	(1)	30	8	32	11	5	8	8
541	(175)	243	233	240	871	220	220	214	217
3,25	(1,14)	1,49	1,42	1,45	5,22	1,33	1,32	1,29	1,28
3,22	(1,14)	1,48	1,40	1,43	5,13	1,31	1,30	1,26	1,26
2,28	0,60	0,60	0,54	0,54	1,96	0,50	0,50	0,48	0,48
1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031	1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11,5 %	(16,0) %	20,6 %	20,3 %	20,7 %	20,1 %	19,7 %	20,2 %	20,4 %	19,9 %
113 085	123 353	135 172	121 402		116 801	108 552	111 083	105 172	
1 605	1 882	1 935	1 942		1 449	1 599	1 599	1 600	
129 \$	110 \$	110 \$	112 \$		116 \$	98 \$	111 \$	113 \$	
159 811	157 790	159 209	160 588	161 681	162 851	161 969	161 927	162 598	164 903
161 190	157 790	160 567	162 032	164 398	165 549	164 599	164 512	165 552	167 781
157 806	157 806	157 858	159 418	161 367	161 512	161 512	161 918	161 882	164 313
26,85 \$	28,70 \$	28,92 \$	28,34 \$		27,17 \$	26,57 \$	25,77 \$	25,72 \$	
66,59	60,28	66,14	65,87	66,59	65,60	62,86	62,69	65,60	63,90
50,50	50,50	60,61	61,96	61,36	56,14	58,26	56,14	61,35	58,35
16 863	17 169	16 852	16 908		16 972	17 183	16 955	16 993	
447	448	450	450		451	453	455	455	

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

TABLEAU 1 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006	2005	2004
Revenu net d'intérêts	1 990	1 254	1 414	1 531	1 424
Revenus autres que d'intérêts	1 855	2 368	2 561	2 286	2 202
Revenu total	3 845	3 622	3 975	3 817	3 626
Charges d'exploitation	2 695	2 626	2 538	2 463	2 361
Contribution	1 150	996	1 437	1 354	1 265
Dotations aux pertes sur créances	144	103	77	33	86
Bénéfice avant charge d'impôts, participations sans contrôle	1 006	893	1 360	1 321	1 179
Charge d'impôts	375	284	457	441	426
Participations sans contrôle	(145)	68	32	25	28
Bénéfice net	776	541	871	855	725
Actif moyen	128 329	125 964	106 275	90 794	78 553

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

TABLEAU 2 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006	2005	2004
Particuliers et entreprises					
Revenu net d'intérêts	1 390	1 369	1 344	1 275	1 233
Actif moyen	52 450	48 874	46 245	42 979	39 656
Revenu net d'intérêts en pourcentage de l'actif moyen	2,65 %	2,80 %	2,91 %	2,97 %	3,11 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	151	129	128	103	97
Actif moyen	693	662	689	678	644
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	706	(29)	154	332	273
Actif moyen	87 207	88 854	69 255	52 943	43 363
Autres					
Revenu net d'intérêts	(257)	(215)	(212)	(179)	(179)
Actif moyen	(12 021)	(12 426)	(9 914)	(5 806)	(5 110)
Total					
Revenu net d'intérêts	1 990	1 254	1 414	1 531	1 424
Actif moyen	128 329	125 964	106 275	90 794	78 553

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

TABLEAU 3 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006	2005	2004
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	312	381	373	428	398
Commissions de courtage en valeurs mobilières	240	267	256	254	235
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	211	213	208	201	200
Revenus (pertes) de négociation	(247)	586	375	251	234
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement avant 2007), montant net	(88)	(407)	180	92	102
Commissions sur cartes de crédit	42	34	34	43	30
Commissions sur prêts	106	121	130	136	161
Revenus d'assurances	119	115	113	101	90
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	77	68	68	61	65
Revenus de titrisation	226	179	175	194	180
Revenus de change	121	103	98	76	72
Services fiduciaires et fonds communs de placement	342	357	309	274	243
Divers	394	351	242	175	192
	1 855	2 368	2 561	2 286	2 202
Canada	1 951	2 050	2 328	2 069	1 971
International					
États-Unis	240	103	96	57	87
Autres	(336)	215	137	160	144
Revenus autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus en équivalent imposable ⁽¹⁾	48,2 %	65,4 %	64,4 %	59,9 %	60,7 %
Revenus autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	48,1 %	69,8 %	64,2 %	59,9 %	60,7 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

TABLEAU 4 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽²⁾)
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006	2005	2004
Marchés financiers					
Titres de participation	148	299	266	243	190
Revenus fixes	91	88	51	71	43
Marchandises et devises	114	(7)	25	28	30
	353	380	342	342	263
Autres secteurs	45	14	12	16	8
Total	398	394	354	358	271

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, ajustés pour les participations sans contrôle

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

TABLEAU 5 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006	2005	2004
Dotations aux pertes sur créances					
Particuliers	75	62	53	46	31
Entreprises	59	43	22	20	57
Financement des sociétés	2	–	4	8	52
Immobilier	–	1	(2)	1	1
Autres	(19)	(3)	–	–	–
Prêt garanti par du PCAA	4	–	–	–	–
Total	121	103	77	75	141
Provision générale pour risque de crédit	23	–	–	(42)	(55)
Total des dotations aux pertes sur créances	144	103	77	33	86
Prêts et acceptations moyens	52 884	50 408	49 392	45 926	41 060
Dotations spécifiques aux pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾	0,22 %	0,20 %	0,16 %	0,16 %	0,34 %
Dotations aux pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,27 %	0,20 %	0,16 %	0,07 %	0,21 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	430	428	455	580	634
Dotations aux pertes sur créances	144	103	77	33	86
Radiations	(194)	(154)	(168)	(215)	(199)
Recouvrements ⁽²⁾	91	53	64	57	59
Solde à la fin de l'exercice	471	430	428	455	580
Composition des provisions :					
Portion applicable aux valeurs	2	2	2	4	2
Spécifiques	138	120	118	143	228
Générale ⁽³⁾	331 ⁽⁴⁾	308	308	308	350

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11.

(2) Incluant les fluctuations des taux de change

(3) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque.

(4) Un montant de 23 M\$ est constitué à l'égard de prêts garantis par du PCAA.

TABLEAU 6 – CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	1 454	1 498	1 479	1 451	1 359
Frais d'occupation	138	127	124	121	148
Technologie	354	378	358	356	334
Frais d'amortissement – immobilisations	39	42	40	39	32
Frais d'amortissement – technologie	94	36	29	24	20
Communications	78	73	74	81	77
Honoraires professionnels	214	180	133	124	110
Charges de restructuration	66	7	–	–	–
Publicité et relations externes	43	47	49	49	56
Papeterie	24	30	26	25	26
Frais de déplacement	19	22	21	21	20
Sécurité et vols	15	18	14	20	14
Taxes sur capital et salaires	54	50	67	56	65
Divers	103	118	124	96	100
Total	2 695	2 626	2 538	2 463	2 361
Canada	2 490	2 407	2 360	2 289	2 167
International					
États-Unis	131	126	92	105	123
Autres	74	93	86	69	71
Charges d'exploitation en pourcentage du revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾	70,1 %	72,5 %	63,9 %	64,5 %	65,1 %
Charges d'exploitation en pourcentage du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	64,7 %	63,0 %	64,2 %	64,5 %	65,1 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 10 et 11

TABLEAU 7 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2008		2007		2006		2005		2004	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	7 361	2,81	9 881	4,28	9 348	3,36	8 646	2,24	7 404	1,54
Valeurs mobilières	46 017	2,61	46 513	3,27	34 401	3,16	26 354	2,95	21 162	3,13
Prêts hypothécaires résidentiels	16 094	5,15	16 109	5,17	15 907	4,94	16 371	4,61	15 214	4,83
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	13 861	6,08	12 030	6,69	10 348	6,36	8 540	5,64	6 658	5,69
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	29 021	4,37	27 254	4,95	26 754	4,37	24 801	3,53	20 426	3,62
Prêts douteux, nets (164)	(0,79)		(171)	(0,58)	(181)	(0,39)	(207)	(0,48)	(165)	(0,42)
Actif portant intérêt	112 190	3,87	111 616	4,42	96 577	4,16	84 505	3,65	70 699	3,72
Autres actifs	16 139	–	14 348	–	9 698	–	6 289	–	7 854	–
Actif total	128 329	3,39	125 964	3,91	106 275	3,78	90 794	3,40	78 553	3,35
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	30 758	2,62	28 675	2,74	27 305	2,46	24 234	2,19	21 740	2,48
Institutions de dépôts	8 162	3,07	10 559	4,48	9 916	3,44	6 549	2,74	5 789	1,73
Autres dépôts	34 453	2,00	32 309	4,23	26 971	3,40	26 198	2,36	22 536	2,05
	73 373	2,38	71 543	3,67	64 192	3,01	56 981	2,33	50 065	2,20
Débiteures subordonnées	1 886	5,21	1 940	5,14	1 592	5,67	1 565	6,38	1 469	6,71
Engagements autres que des dépôts	31 577	1,92	33 876	2,80	25 403	2,55	20 365	1,93	12 826	2,66
Passif portant intérêt	106 836	2,21	107 359	3,42	91 187	2,85	78 911	1,97	64 360	1,87
Autres passifs	16 372	–	13 675	–	10 451	–	7 412	–	10 072	–
Capitaux propres	5 121	–	4 930	–	4 637	–	4 471	–	4 121	–
Passif et capitaux propres	128 329	1,84	125 964	2,92	106 275	2,45	90 794	1,71	78 553	1,53
Marge bénéficiaire	1,55		0,99		1,33		1,69		1,82	

TABLEAU 8 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2008		2007 ⁽¹⁾		2006		2005		2004	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers ⁽²⁾	15 289	29,3	13 026	26,3	11 205	23,5	9 647	20,2	7 704	18,4
Hypothèques résidentielles	15 772	30,2	15 577	31,5	14 957	31,3	15 929	33,3	15 272	36,4
Hypothèques non résidentielles	1 350	2,6	1 371	2,8	1 322	2,8	1 186	2,5	1 042	2,5
Agriculture, pêche et piégeage	1 952	3,7	1 950	3,9	1 847	3,9	1 796	3,8	1 686	4,0
Institutions financières	3 428	6,6	4 012	8,1	5 056	10,6	3 353	7,0	2 415	5,8
Fabrication	2 219	4,3	2 280	4,6	2 047	4,3	2 249	4,7	2 458	5,9
Construction et services immobiliers	1 264	2,4	1 295	2,6	1 226	2,6	1 277	2,7	1 247	3,0
Transports et communications	890	1,7	536	1,1	475	1,0	442	0,9	453	1,1
Mines, carrières et énergie	1 456	2,8	1 247	2,5	1 223	2,6	787	1,6	763	1,8
Exploitation forestière	115	0,2	143	0,3	166	0,3	174	0,4	185	0,4
Administrations publiques	1 171	2,2	1 126	2,3	1 023	2,1	1 237	2,6	1 080	2,6
Commerce de gros	570	1,1	597	1,2	533	1,1	592	1,2	612	1,5
Commerce de détail	1 362	2,6	1 194	2,4	1 119	2,3	1 137	2,4	1 108	2,6
Services	3 019	5,8	2 677	5,4	3 678	7,7	6 372	13,3	4 774	11,4
Autres	2 353	4,5	2 407	5,0	1 848	3,9	1 659	3,4	1 101	2,6
	52 210	100,0	49 438	100,0	47 725	100,0	47 837	100,0	41 900	100,0

(1) Les chiffres correspondants de 2007 et des années antérieures sont présentés au 30 septembre

(2) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers

TABLEAU 9 – PRÊTS DOUTEUX

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2008	2007	2006	2005	2004
Prêts douteux, nets					
Particuliers ⁽¹⁾	47	39	31	25	16
Commercial	80	66	63	55	82
Financement des sociétés	32	19	20	27	49
Immobilier	7	3	–	8	11
Autres	3	2	2	2	2
Total des prêts douteux nets ⁽²⁾	169	129	116	117	160
Prêts douteux bruts	307	249	234	260	388
Provisions spécifiques pour pertes sur créances	138	120	118	143	228
Prêts douteux nets	169	129	116	117	160
Taux de provisionnement	45,0 %	48,2 %	50,4 %	55,0 %	58,8 %
En pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %	0,4 %
En pourcentage des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	3,6 %	3,0 %	2,6 %	2,8 %	4,2 %

(1) Incluant 23 M\$ de prêts à la consommation nets en 2008 (2007 : 24 M\$; 2006 : 20 M\$; 2005 : 17 M\$; 2004 : 14 M\$)

(2) Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, les prêts sont classés à titre de prêts douteux sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours. Dans tous les cas, les prêts sont considérés douteux après 180 jours de retard sauf s'ils sont assurés ou garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien, auquel cas ils sont douteux après 365 jours de retard. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 180 jours.

TABLEAU 10 – DÉPÔTS

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2008		2007		2006		2005		2004	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	33 098	43,5	30 215	42,7	29 092	40,5	26 385	42,4	24 008	44,9
Commerciaux	16 273	21,4	16 263	23,0	18 069	25,1	17 018	27,4	14 419	27,0
Fonds achetés	26 651	35,1	24 320	34,3	24 756	34,4	18 816	30,2	15 005	28,1
Total	76 022	100,0	70 798	100,0	71 917	100,0	62 219	100,0	53 432	100,0
Canada	68 887	90,6	57 624	81,4	61 910	86,1	55 765	89,6	45 636	85,4
International										
États-Unis	2 858	3,8	7 338	10,4	1 851	2,6	540	0,9	957	1,8
Autres	4 277	5,6	5 836	8,2	8 156	11,3	5 914	9,5	6 839	12,8
Total	76 022	100,0	70 798	100,0	71 917	100,0	62 219	100,0	53 432	100,0
Dépôts des particuliers en pourcentage de l'actif total	25,6		26,7		25,0		24,4		27,1	

TABLEAU 11 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	Solde au bilan		Solde pondéré en fonction du risque		Solde pondéré en fonction du risque			
			Bâle II	Bâle I				
			2008	2008	2007	2006	2005	2004
Actifs au bilan								
Liquidités	3 660	589	575		488	2 077	1 306	1 070
Valeurs mobilières	46 185	2 957	2 957		3 050	2 083	2 269	2 317
Prêts avec garanties hypothécaires	17 107	4 307	7 653		6 205	5 647	5 121	5 420
Autres prêts	42 502	22 653	23 095		22 318	21 727	21 903	18 849
Autres actifs	19 878	5 978	5 987		5 371	5 549	5 650	4 876
		36 484	40 267		37 432	37 083	36 249	32 532
Provision générale pour risque de crédit		331	331		308	308	308	350
Total des actifs au bilan	129 332	36 815	40 598		37 740	37 391	36 557	32 882
Actifs hors bilan								
Lettres de garantie et de crédit documentaire		1 674	1 674		1 107	1 096	1 033	874
Engagements de crédit		4 074	5 126		5 174	5 085	4 731	4 431
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾								
Contrats de taux d'intérêt		364	248		96	122	110	129
Contrats de change		755	433		428	234	220	166
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit		1 827	1 046		1 223	499	418	309
Total des actifs hors bilan		8 694	8 527		8 028	7 036	6 512	5 909
Éléments liés au risque de marché		6 623	5 765		3 568	2 871	3 168	2 032
Éléments liés au risque opérationnel		5 937	–		–	–	–	–
		58 069	54 890		49 336	47 298	46 237	40 823

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2006, tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

TABEAU 12 – PROVENANCE DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	Bâle II 2008	Bâle I 2008	2007	2006	2005	Bâle I 2004
Fonds propres réglementaires au début de l'exercice	6 116	6 116	6 607	5 925	5 319	5 369
Fonds propres autogénérés						
Bénéfice net	776	776	541	871	855	725
Dividendes sur actions ordinaires et privilégiées	(426)	(426)	(385)	(341)	(312)	(266)
	350	350	156	530	543	459
Financement externe						
Débentures subordonnées admissibles ⁽¹⁾	512	512	(300)	347	194	(29)
Actions privilégiées	374	374	–	–	25	–
Instruments novateurs inclus dans les fonds propres de catégorie 1	450	450	(53)	208	(11)	(31)
Actions ordinaires	81	81	64	54	65	47
Rachat d'actions ordinaires	–	–	(315)	(310)	(224)	(382)
Participations sans contrôle dans des filiales	–	–	8	(123)	128	3
	1 417	1 417	(596)	176	177	(392)
Autres						
Pertes de change non réalisées, montant net	127	127	(88)	(66)	(16)	(16)
Divers ⁽²⁾	(331)	(293)	37	42	(98)	(101)
	(204)	(166)	(51)	(24)	(114)	(117)
Fonds propres réglementaires générés (utilisés)	1 563	1 601	(491)	682	606	(50)
Fonds propres réglementaires à la fin de l'exercice	7 679	7 717	6 116	6 607	5 925	5 319

(1) Compte tenu des émissions de 500 M\$ de débentures subordonnées les 2 novembre 2006 et 2005

(2) Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des montants des fonds propres réglementaires déduits au titre de l'écart d'acquisition, des participations dans des sociétés satellites et des montants afférents aux titrisations

TABLEAU 13 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DES FONDS PROPRES

Au 31 octobre
(en millions de dollars)
(selon les directives de la BRI)

	Bâle II 2008	Bâle I 2008	2007	2006	2005	2004
Fonds propres de catégorie 1						
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	4 797	4 797	4 399	4 478	4 216	3 839
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(71)	(71)	(180)	(92)	(26)	(10)
Pertes nettes réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(88)	(88)	–	–	–	–
Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives	774	774	400	400	400	375
Instruments novateurs ⁽¹⁾	828	828	509	562	354	365
Participations sans contrôle ⁽²⁾	18	18	17	9	133	5
Moins : écart d'acquisition	(740)	(740)	(703)	(683)	(662)	(662)
Moins : gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation	(38)	–	–	–	–	–
	5 480	5 518	4 442	4 674	4 415	3 912
Fonds propres supplémentaires						
Débtures subordonnées	2 153	2 153	1 641	1 949	1 602	1 408
Provision générale admissible pour risque de crédit	331	331	308	308	308	350
Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	–	–	80	–	–	–
Instruments novateurs excédentaires admissibles aux fonds propres de catégorie 1 ⁽¹⁾	147	147	–	–	–	–
	2 631	2 631	2 029	2 257	1 910	1 758
Moins : placements dans les sociétés satellites	(432)	(432)	(353)	(289)	(360)	(296)
Moins : protection de premier niveau	–	–	(2)	(35)	(40)	(55)
Total des fonds propres	7 679	7 717	6 116	6 607	5 925	5 319
Ratios des fonds propres réglementaires						
Catégorie 1	9,4 %	10,1 %	9,0 %	9,9 %	9,6 %	9,6 %
Total	13,2 %	14,1 %	12,4 %	14,0 %	12,8 %	13,0 %
Avoir ordinaire tangible	6,4 %	6,8 %	6,8 %	7,3 %	7,4 %	7,0 %
Levier ⁽³⁾	16,7	16,6	18,7	17,8	20,0	16,8

(1) 400 000 NBC CapS II - série 1 et 350 000 NBC CapS II - série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC présentés dans les *Participations sans contrôle* ainsi que le dépôt de la Fiducie de Capital BNC de 225 M\$.

(2) Excluant 400 000 NBC CapS II - série 1 et 350 000 NBC CapS II - série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidés conformément à l'application de la NOC-15.

(3) Le levier correspond au total de l'actif du bilan et des substituts directs de crédit divisé par le total des fonds propres tel qu'il est défini dans les normes sur les fonds propres.

TABLEAU 14 – BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	Trust Banque Nationale	Financière Banque Nationale	Placements Banque Nationale	Services de placement Altamira	Gestion de portefeuille Natcan	Courtage direct Banque Nationale	Banque excluant filiales	2008	2007
Biens administrés									
Institutions	36 427	10 224	–	–	–	–	–	46 651	49 285
Particuliers	–	82 692	–	–	–	10 175	–	92 867	108 992
Fonds communs de placement	21 670	–	7 554	3 196	–	–	–	32 420	34 329
Prêts hypothécaires vendus à des tiers	–	–	–	–	–	–	7 293	7 293	7 074
Total des biens administrés	58 097	92 916	7 554	3 196	–	10 175	7 293	179 231	199 680
Biens sous gestion									
Particuliers	6 076	–	–	–	–	–	–	6 076	6 280
Gestion de portefeuille	–	3 248	–	–	8 277	–	–	11 525	17 419
Fonds communs de placement	–	–	–	–	12 962	–	–	12 962	16 099
Total des biens sous gestion	6 076	3 248	–	–	21 239	–	–	30 563	39 798
Total des biens administrés et sous gestion – 2008	64 173	96 164	7 554	3 196	21 239	10 175	7 293	209 794	239 478
Total des biens administrés et sous gestion – 2007	63 301	115 996	8 524	4 431	29 771	10 381	7 074		

EXIGENCES ADDITIONNELLES DE DIVULGATION – BÂLE II

TABLEAU 15 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS ET DOUTEUX PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

(en millions de dollars)

	Au 31 octobre 2008			Exercice terminé le 31 octobre 2008	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions spécifiques	Dotations spécifiques aux pertes sur créances	Radiations
Particuliers ⁽¹⁾	15 289	37	14	74	123
Hypothèques résidentielles	15 772	31	3	(2)	1
Hypothèques non résidentielles	1 350	18	6	2	–
Agriculture, pêche et piégeage	1 952	47	20	17	9
Institutions financières	3 428	–	–	–	–
Fabrication	2 219	20	10	(5)	7
Construction et services immobiliers	1 264	15	9	(19)	23
Transports et communications	890	2	2	3	4
Mines, carrières et énergie	1 456	7	6	4	1
Exploitation forestière	115	5	3	6	1
Administrations publiques	1 171	–	–	–	–
Commerce de gros	570	6	3	10	8
Commerce de détail	1 362	38	21	5	2
Services	3 019	54	14	9	8
Autres	2 353	27	27	17	7
Total – Entreprises et administrations publiques	21 149	239	121	49 ⁽²⁾	70
Total	52 210	307	138	121	194

(1) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers

(2) Incluant une provision spécifique pour un prêt garanti par du PCAA de 4 M\$

TABLEAU 16 – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions spécifiques
Canada			
Hypothécaires résidentiels	15 702	31	3
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	15 029	37	14
Aux entreprises et aux administrations publiques	19 266	239	121
	49 997	307	138
États-Unis			
Hypothécaires résidentiels	70	–	–
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	2	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques	1 877 ⁽¹⁾	–	–
	1 949	–	–
Autres			
Hypothécaires résidentiels	–	–	–
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	258	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques	6	–	–
	264	–	–
	52 210	307	138

(1) Comprend 1 273 M\$, représentant des prêts garantis à des institutions financières

TABLEAU 17 – ATTÉNUATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

	Exposition au risque de crédit atténuée par		
	Sûretés financières	Garanties	Dérivés de crédit
Exposition constatée au bilan consolidé			
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat	10 847	–	–
Prêts			
Hypothécaires résidentiels	–	8 712	–
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	–	885	–
Aux entreprises et aux administrations publiques	1 013	1 457	46
Instruments financiers dérivés – hors bourse	566	–	–

TABLEAU 18 – POSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (MONTANTS NOMINAUX)

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

	Portefeuille de crédit ⁽¹⁾		Négociation	
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Swaps sur défaillance				
Indices et sociétés	117	71	10 221	9 827
Tranches sur indices	–	–	2 056	1 799
Titres adossés à des créances avec flux groupés	–	–	36	36

(1) L'objectif des protections vendues est uniquement de réduire les protections achetées

TABLEAU 19 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ⁽¹⁾ SELON LES CLASSES D'ACTIFS BÂLE ET PAR TRANCHE DE RISQUE ⁽²⁾

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

	Tranches de risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
Particuliers – hypothèques résidentielles	8 712	–	11 421	–	–	–	–	20 133
Particuliers – autres	885	–	–	–	9 220	–	–	10 105
Entreprises	1 482	107	–	–	–	27 044	–	28 633
États souverains	14 127	–	–	–	–	–	–	14 127
Banques	11 900	7 910	–	–	–	–	–	19 810
Total	37 106	8 017	11 421	–	9 220	27 044	–	92 808

(1) Excluant le portefeuille de négociation et la titrisation

(2) Les expositions sont présentées déduction faite des provisions spécifiques pour pertes sur créances et reflètent les tranches de risque des garants lorsqu'il y a lieu.

TABLEAU 20 – RÉPARTITION DES ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

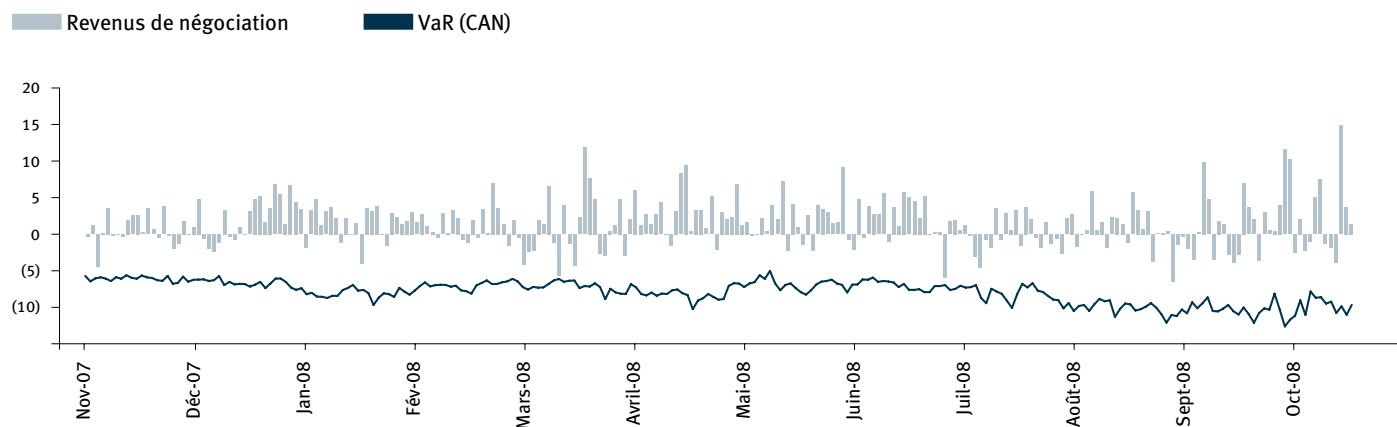
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts auprès d'institutions financières	3 406	–	–	3 406
Valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽¹⁾				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	3 878	2 427	735	7 040
Les provinces	382	960	498	1 840
Les municipalités et les commissions scolaires	–	1	1	2
Le Trésor américain et autres organismes américains	100	–	–	100
Autres titres de créances	1 897	284	262	2 443
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽¹⁾	6 257	3 672	1 496	11 425
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	7 868	–	–	7 868
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	8 003	6 168	1 598	15 769
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	14 184	907	184	15 275
Aux entreprises et aux administrations publiques	18 368	2 191	138	20 697
Total des prêts	40 555	9 266	1 920	51 741
Instruments financiers dérivés – hors bourse	2 771	3 899	1 848	8 518

(1) Valeurs mobilières disponibles à la vente à l'exception des titres de participation

TABLEAU 21 – REVENUS DE NÉGOCIATION QUOTIDIENS ⁽¹⁾

Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant plus de 68 % des jours au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008. En effet, 60 jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$, compte tenu de l'incertitude qui a prévalu sur les marchés au cours de l'exercice. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

(en millions de dollars)



(1) Excluant l'incidence des opérations de couverture économique pour protéger le portefeuille du PCAA

TABLEAU 22 – ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

	Actifs pondérés	
	Selon Bâle II	Selon Bâle I
Approches relatives au risque de crédit		
Particuliers – hypothèques résidentielles	3 997	5 623
Particuliers – autres	6 915	9 220
Entreprises	27 065	28 048
Banques	1 582	1 570
Portefeuille de négociation	2 826	1 659
Titrisation	115	–
	42 500	46 120
Titres de participation	975	975
Autres actifs	2 034	2 030
Total – Risque de crédit	45 509	49 125
Approches relatives au risque de marché		
Approche standard	5 084	4 226
Approche de mesure avancée	1 539	1 539
Total – Risque de marché	6 623	5 765
Approches relatives au risque opérationnel	5 937	–
Total – Fonds propres requis en fonction des risques	58 069	54 890
Ratio des fonds propres – catégorie 1	9,4 %	10,1 %
Ratio des fonds propres – total	13,2 %	14,1 %

TABLEAU 23 – STRUCTURES D'ACCUEIL

Les structures d'accueil ne sont pas des entités en exploitation. Elles n'ont généralement aucun employé et peuvent comprendre des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) telles que définies dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15). La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire si celui-ci est défini comme l'entité qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux. La Banque a conclu avec certaines entités des swaps de taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2008
(en millions de dollars)

(en millions de dollars)

		Exposition de la Banque		
	Notes	Placements et autres actifs	Facilités de liquidité inutilisées	Actif total des structures d'accueil
STRUCTURES D'ACCUEIL NON CONSOLIDÉES				
EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits variables importants				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque (structure d'accueil admissible)	1	61	N/A	1 689
Fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs administrés par la Banque	2	451	90	673
Autres conduits de papier commercial adossé à des actifs	3			
– Conduits structurés par la Banque	4	162	N/A	3 947
– Conduits structurés par des tiers		1 367	N/A	–
Fiducie de Capital BNC	5	2	N/A	190
Fonds d'investissements et placements privés	6	132	N/A	3 008
		2 175		9 507
STRUCTURES D'ACCUEIL CONSOLIDÉES				
EDDV	7			
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)	8	1 398	N/A	2 608
Fonds communs de placement	9	293	N/A	357
Immeuble	10	93	N/A	93
Placements privés	11	14	N/A	30
Autre				
Fiducie d'actifs BNC	12	263	N/A	1 029
		2 061		4 117
		4 236		13 624

N/A – Non applicable

- (1) L'exposition de la Banque représente les droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires ainsi que certains titres émis par l'entité et acquis par la Banque.
- (2) Les principaux actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, des baux, des prêts à la consommation ainsi que d'autres créances à recevoir. Les actifs sous-jacents sont situés au Canada. Au 31 octobre 2008, le montant total de la facilité de liquidité de style mondial s'élève à 541 M\$, soit l'encours du montant total du papier commercial et d'un billet à taux variable en circulation. Au 31 octobre 2008, la Banque détient 451 M\$ de papier commercial et, par conséquent, le montant maximal des paiements futurs s'établit à 90 M\$ au 31 octobre 2008.
- (3) Se référer à la section Papier commercial adossé à des actifs aux pages 22 à 25 du Rapport de gestion.
- (4) Les actifs sous-jacents sont principalement des structures de titres adossés à des créances avec flux groupés ayant comme actif de référence un portefeuille de créances corporatives, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et d'autres titres adossés à des actifs.
- (5) Se référer à la note 17 afférente aux états financiers consolidés
- (6) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant présenté de l'actif total des structures d'accueil est celui de la période la plus récente disponible.
- (7) Pour les structures d'accueil consolidées, l'exposition de la Banque est nette des participations sans contrôle.
- (8) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (9) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds communs de placement sont dans un portefeuille de négociation.
- (10) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (11) Les placements sont présentés à la valeur de consolidation.
- (12) Se référer à la note 21 afférente aux états financiers consolidés. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de quatre ans.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

ACCEPTATION

Titre d'emprunt à court terme, négociable sur le marché monétaire, qu'une banque garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une monnaie unique, dans l'éventualité d'une défaillance ou de la résiliation d'un contrat.

ACTIF HYBRIDE

Actif composé d'une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels.

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

Donnée utilisée dans le calcul des ratios de fonds propres en fonction des risques, conformément aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon lesquelles des facteurs de pondération sont appliqués à la valeur nominale de certains actifs afin de les ramener à des niveaux de risque comparables. Les instruments hors bilan sont convertis par rajustement des valeurs théoriques en équivalent de bilan (ou de crédit) avant l'application des facteurs de risque appropriés. L'actif total pondéré en fonction du risque constitue le dénominateur des divers ratios de fonds propres prévus dans les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

BIENS ADMINISTRÉS

Biens à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les biens administrés ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

BIENS SOUS GESTION

Biens gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les biens sous gestion, qui peuvent aussi être des biens administrés, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

COUVERTURE

Opération visant à réduire ou à neutraliser les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, du cours des actions, du prix des marchandises ou du risque de crédit, en utilisant un instrument dérivé ou un autre instrument financier pour compenser les variations des conditions du marché.

INSTRUMENT NOVATEUR

Instrument émis par une entité inactive dont l'objectif principal consiste à lever des capitaux.

MARGE BÉNÉFICIAIRE OU MARGE NETTE D'INTÉRÊTS

Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES (RCP)

Rapport du bénéfice net, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées, à la valeur moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Différence entre les intérêts et dividendes perçus sur l'actif total et les frais d'intérêts liés au passif total. Plus précisément, le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre ce que la Banque touche sur les éléments d'actif, tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur les éléments de passif comme les dépôts.

STRUCTURE DE FINANCEMENT À LEVIER

Structures de prêts, accordées aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES AVEC FLUX GROUPÉS

Titrisation d'une combinaison de titres de créance d'entreprises, de titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres tranches de titres adossés à des créances avec des flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres comportant divers degrés de risque et de rendement.

VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur nantissement à court terme.

VALEURS MOBILIÈRES VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Engagements financiers relatifs à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

Banque ou Banque Nationale	Banque Nationale du Canada
BRI	Banque des règlements internationaux
CCCT	Canadian Credit Card Trust
CDBN	Courtage direct Banque Nationale inc.
Conseil	Conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada
COSO	<i>Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission</i>
CPG	Certificat de placement garanti
CSA	<i>Credit Support Annex</i>
CVGR	Comité de vérification et de gestion des risques du Conseil
EDDV	Entité(s) à détenteurs de droits variables
FBN	Financière Banque Nationale inc. et Financière Banque Nationale ltée
FCH	Fiducie du Canada pour l'habitation
FMI	Fonds monétaire international
GPN	Gestion de portefeuille Natcan inc.
Groupe financier	Banque Nationale Groupe financier
ICCA	Institut canadien des comptables agréés
IFRS	Normes internationales d'information financière (<i>International Financial Reporting Standards</i>)
ISDA	International Swaps & Derivatives Association
LNH	<i>Loi nationale sur l'habitation</i> (Canada)
Natcan	Gestion de portefeuille Natcan inc.
NOC-12	Note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 du Manuel de l'ICCA intitulée <i>Cessions de créances</i>
NOC-14	Note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 du Manuel de l'ICCA intitulée <i>Informations à fournir sur les garanties</i>
NOC-15	Note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 du Manuel de l'ICCA intitulée <i>Consolidation des entités à détenteurs de droits variables</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OHC	Obligations hypothécaires du Canada
PCAA	Papier commercial adossé à des actifs
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RCP	Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires
Règlement 52-109	<i>Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs</i>
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
Surintendant	Surintendant des institutions financières Canada
TBN	Trust Banque Nationale inc.
VAA	Valeur ajoutée pour l'actionnaire
VaR	Valeur à risque

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la direction	86
Rapport des vérificateurs	87
Bilan consolidé	88
État consolidé des résultats	89
État consolidé du résultat étendu	90
État consolidé de la variation des capitaux propres	91
État consolidé des flux de trésorerie	92
Notes afférentes aux états financiers consolidés	93

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui assume la responsabilité de leur intégrité, y compris quant aux jugements et estimations importants qui y sont incorporés. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôle nécessaires pour s'acquitter de sa responsabilité et pour protéger l'actif de la Banque. Les contrôles comprennent notamment les normes d'embauche et de formation du personnel, la définition et l'évaluation des tâches et fonctions, les politiques et procédures d'exploitation, ainsi que les contrôles budgétaires.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité de vérification et de gestion des risques (le « Comité »).

Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le Comité est responsable de l'évaluation continue des procédés de contrôle interne et de l'examen des états financiers consolidés, dont il recommande l'adoption au Conseil. Une équipe de vérificateurs internes relève du Comité et lui fait rapport régulièrement.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par l'observation des lois et règlements qui s'appliquent aux activités de la Banque. En conformité avec la *Loi sur les banques* (Canada), le Surintendant des institutions financières examine régulièrement les opérations de la Banque dans le but d'en vérifier la solidité financière ainsi que d'assurer la protection des déposants.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, ont été nommés par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Ils ont profité d'un accès sans réserve au Comité pour discuter de questions relatives à leur vérification et à la publication de l'information.

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Patricia Curadeau-Grou
Chef des finances et vice-présidente exécutive
Finance, Risque et Trésorerie

Montréal, Canada, le 3 décembre 2008, à l'exception de la note 34b) laquelle est en date du 11 décembre 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») aux 31 octobre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Canada, le 3 décembre 2008, à l'exception de la note 34b) laquelle est en date du 11 décembre 2008

Au 31 octobre	Notes	2008	2007
ACTIF			
Encaisse		254	283
Dépôts auprès d'institutions financières		3 406	3 045
Valeurs mobilières			
Disponibles à la vente	8 et 9	12 322	8 442
Détenues à des fins de négociation	10	33 863	30 828
		46 185	39 270
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente		7 868	5 966
Prêts	5 et 11		
Hypothécaires résidentiels		15 772	15 895
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		15 289	13 116
Aux entreprises et aux administrations publiques		21 149	19 377
		52 210	48 388
Provisions pour pertes sur créances		(469)	(428)
		51 741	47 960
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		4 274	4 085
Juste valeur des instruments financiers dérivés	29	9 814	4 883
Immobilisations corporelles	14	460	426
Écarts d'acquisition	15	740	703
Autres actifs incorporels	15	183	169
Créances de clients, de négociants et de courtiers		2 273	4 313
Actifs divers	16	2 134	1 982
		19 878	16 561
		129 332	113 085
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	5 et 17		
Particuliers		33 098	30 215
Entreprises et administrations publiques		36 872	33 797
Institutions de dépôts		5 827	6 561
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC		225	225
		76 022	70 798
Autres passifs			
Acceptations		4 274	4 085
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		15 829	16 223
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		7 151	2 070
Juste valeur des instruments financiers dérivés	29	8 588	3 615
Montant à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers		2 389	4 341
Passifs divers	19	5 286	4 751
		43 517	35 085
Déventures subordonnées	20	2 255	1 605
Participations sans contrôle	21	2 029	960
Capitaux propres			
Actions privilégiées	22	774	400
Actions ordinaires	22	1 656	1 575
Surplus d'apport	24	31	32
Bénéfices non répartis		3 110	2 793
Autres éléments cumulés du résultat étendu		(62)	(163)
		5 509	4 637
		129 332	113 085

Louis Vachon
Président et chef de la direction

Paul Gobeil
Administrateur

Exercice terminé le 31 octobre	Notes	2008	2007
Revenus d'intérêts			
Prêts		2 974	3 031
Valeurs mobilières disponibles à la vente		213	296
Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation		864	1 060
Dépôts auprès d'institutions financières		207	423
		4 258	4 810
Frais d'intérêts			
Dépôts		1 673	2 633
Déventures subordonnées		98	100
Divers		623	950
		2 394	3 683
Revenu net d'intérêts		1 864	1 127
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils		312	381
Commissions de courtage en valeurs mobilières		240	267
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		211	213
Revenus (pertes) de négociation	7	(329)	510
Pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	8	(88)	(409)
Commissions sur cartes de crédit		42	34
Commissions sur prêts		106	121
Revenus d'assurances		119	115
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie		77	68
Revenus de titrisation	11	226	179
Revenus de change		121	103
Services fiduciaires et fonds communs de placement		342	357
Divers		394	351
		1 773	2 290
Revenu total		3 637	3 417
Dotations aux pertes sur créances	5	144	103
		3 493	3 314
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages sociaux		1 454	1 498
Frais d'occupation		177	169
Technologie		448	414
Communications		78	73
Honoraires professionnels		214	180
Charges de restructuration	25	66	7
Divers		258	285
		2 695	2 626
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle		798	688
Charge d'impôts	26	167	79
		631	609
Participations sans contrôle	21	(145)	68
Bénéfice net		776	541
Dividendes sur actions privilégiées	22	32	21
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		744	520
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	27		
Moyen – de base		158 663	159 811
Moyen – dilué		159 255	161 190
Fin de période		159 447	157 806
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)	27		
de base		4,69	3,25
dilué		4,67	3,22
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	22	2,48	2,28

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007
Bénéfice net	776	541
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	513	(299)
Incidence de la couverture des gains ou pertes nets de change sur conversion	(404)	211
Variation nette des gains et des pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	109	(88)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(156)	51
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente	(51)	(11)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur	(207)	40
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	206	(54)
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(7)	10
Variation nette des gains et des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	199	(44)
Total des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	101	(92)
Résultat étendu	877	449

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat étendu est présentée dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	15	(22)
Incidence de la couverture des gains ou pertes nets de change sur conversion	(155)	91
Gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	(70)	23
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente	(23)	(7)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	94	(26)
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(2)	5
Total de la charge (économie) d'impôts	(141)	64

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	Notes	2008	2007
Actions privilégiées au début		400	400
Émission d'actions privilégiées, séries 20 et 21	22	374	–
Actions privilégiées à la fin		774	400
Actions ordinaires au début		1 575	1 566
Émission d'actions ordinaires			
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions		17	18
Régime d'options d'achat d'actions		41	34
Acquisitions	22 et 33	24	–
Autres		(1)	6
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation		–	(49)
Actions ordinaires à la fin	22	1 656	1 575
Surplus d'apport au début		32	21
Charge au titre des options d'achat d'actions	24	11	16
Options d'achat d'actions levées		(6)	(4)
Autres		(6)	(1)
Surplus d'apport à la fin		31	32
Bénéfices non répartis au début		2 793	2 893
Bénéfice net		776	541
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		–	2
Dividendes			
actions privilégiées	22	(32)	(21)
actions ordinaires	22	(394)	(364)
Prime versée sur les actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	22	–	(266)
Frais d'émission d'actions et autres, déduction faite des impôts		(33)	8
Bénéfices non répartis à la fin		3 110	2 793
Autres éléments cumulés du résultat étendu au début, déduction faite des impôts		(163)	(92)
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		–	21
Variation nette des gains (pertes) de change non réalisés,			
déduction faite des opérations de couverture		109	(88)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente,			
déduction faite des opérations de couverture de juste valeur		(207)	40
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés			
comme élément de couverture des flux de trésorerie		199	(44)
Autres éléments cumulés du résultat étendu à la fin, déduction faite des impôts		(62)	(163)
Capitaux propres		5 509	4 637

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS

Au 31 octobre	2008	2007
Bénéfices non répartis	3 110	2 793
Autres éléments cumulés du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(71)	(180)
Gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, déduction faite		
des opérations de couverture de juste valeur	(139)	68
Gains et pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture		
des flux de trésorerie	148	(51)
	(62)	(163)
Total	3 048	2 630

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	776	541
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	144	103
Amortissement des immobilisations corporelles	79	78
Radiation d'immobilisations corporelles	54	–
Impôts futurs	(5)	49
Redressement relatif au change pour les débentures subordonnées	11	(8)
Gains sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(190)	(135)
Charges pour baisses de valeur durables	220	544
Gains tirés des titrisations et des autres cessions de créances, montant net	(181)	(113)
Charge au titre des options d'achat d'actions	11	16
Variation des intérêts à payer	(439)	245
Variation des intérêts et dividendes à recevoir	(12)	(52)
Variation des impôts à payer	70	(151)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, montant net	(249)	(581)
Variation des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	(3 035)	1 036
Variation des créances de clients, de négociants et de courtiers	2 040	(365)
Variation des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	(1 952)	1 118
Variation des autres éléments	1 105	296
	(1 553)	2 621
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des dépôts	5 224	(1 119)
Émission de titres NBC CapS II	750	–
Émission de débentures subordonnées	500	500
Émission d'actions ordinaires	81	58
Émission d'actions privilégiées	374	–
Rachat d'actions privilégiées NB Capital	(312)	–
Rachat de débentures subordonnées	–	(300)
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(315)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(484)	(351)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(25)	(21)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(394)	602
Variation des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	5 081	(7 447)
Variation des autres éléments	812	(75)
	11 607	(8 468)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des dépôts auprès d'institutions financières donnés en nantissement	138	(322)
Variation des prêts (excluant la titrisation)	(7 338)	(3 887)
Produit des nouveaux actifs titrisés et des autres cessions de créances	3 813	2 870
Échéance d'actifs titrisés	(400)	(101)
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(26 370)	(18 025)
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	22 642	15 932
Variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	(1 902)	1 626
Variation nette d'immobilisations corporelles	(167)	(119)
	(9 584)	(2 026)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	470	(7 873)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 996	10 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 466	2 996
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	254	283
Dépôts auprès d'institutions financières	3 406	3 045
Moins : montant donné en nantissement	(194)	(332)
	3 466	2 996
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	2 833	3 438
Impôts payés sur les bénéfices	(24)	238

NOTE 1

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit que, à moins d'indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada (le « Surintendant »), les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du bénéfice, et de divers renseignements connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses comprennent les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la baisse de valeur durable des actifs financiers disponibles à la vente, la comptabilisation des opérations de titrisation et des entités à détenteurs de droits variables, l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels, la dépréciation des actifs à long terme, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et la provision pour éventualités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Banque est le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien subordonné supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n°15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15) du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux.

Les placements dans les sociétés satellites, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et présentés dans les *Actifs divers* du bilan consolidé. La quote-part du bénéfice (perte) de ces sociétés revenant à la Banque est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers*.

La méthode de consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule est consolidée la quote-part revenant à la Banque des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires, libellés en devises de la Banque et de ses succursales et filiales intégrées, sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont, quant à eux, convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant des opérations dans des succursales et des filiales intégrées sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des gains et des pertes non réalisés sur leurs actifs financiers disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

Tous les éléments d'actif et de passif libellés en devises des succursales et filiales étrangères autonomes sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des succursales et des filiales autonomes, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* du bilan consolidé. Une fraction appropriée de ces gains ou pertes de change cumulés est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et les passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de négociation, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus ou non détenus à des fins de négociation. Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes qui sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers non détenus à des fins de négociation. À ce jour, la Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à leur échéance.

Note 1 Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Il est aussi permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de négociation en vertu de l'option juste valeur. Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur, est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le Surintendant a émis des directives limitant les circonstances dans lesquelles cette option peut être utilisée. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsque la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissement, et que l'information est communiquée à la haute direction sur cette base et si les justes valeurs sont fiables. À cet égard, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a instauré par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, et peut démontrer que des risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs produits dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers, et qui autrement seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Depuis le 1^{er} août 2008, un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme étant détenu à des fins de négociation peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de négociation dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement et cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût après amortissement, selon le cas.

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

Ces postes comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les montants donnés en nantissement. La trésorerie regroupe l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières – incluant les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets – ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de négociation sont classées dans les actifs financiers disponibles à la vente. Pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2007, certains certificats de dépôt négociables présentés dans les *Dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé étaient classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.

La Banque comptabilise les opérations sur les actifs financiers disponibles à la vente à la date de transaction et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres, pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui sont donc présentés au coût.

Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée des *Autres éléments du résultat étendu* est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque achète des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et vend des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de rachat. La Banque comptabilise ces opérations à la date de règlement. Les conventions de revente et les conventions de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Elles sont comptabilisées au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts sur les conventions de revente et les frais d'intérêts sur les conventions de rachat sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts, incluant les frais de transaction directement attribuables à leur octroi, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, les prêts sont classés à titre de prêts douteux sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Dans tous les cas, les prêts sont considérés douteux après 180 jours de retard sauf s'ils sont assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien, auquel cas ils sont douteux après 365 jours de retard. Les prêts cessent d'être classés comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux et destinés à la vente sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, dont sont soustraits les frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances*. Pour toute variation ultérieure de leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ne doivent pas excéder les pertes de valeur constatées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux, qui seront détenus et utilisés, sont évalués à la date de saisie à leur juste valeur. Tout excédent de la valeur comptable du prêt relativement sur cette juste valeur est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats. Subséquent à la date de saisie, ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles et selon les règles comptables y afférentes.

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagements, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement du prêt et sont reportées pour être amorties par imputation dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relatifs au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable : elles sont amorties par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* pendant la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Commissions sur prêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés. L'amortissement des commissions, s'il y a lieu, est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Elles comprennent les provisions spécifiques pour prêts douteux et la provision générale pour risque de crédit. Les provisions pour pertes sur créances sont augmentées des dotations aux pertes sur créances comptabilisées à l'état consolidé des résultats et réduites des radiations, déduction faite des recouvrements.

Les provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives pour les prêts classés comme douteux. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques comprennent les prêts aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, les entités publiques et les institutions financières. Le risque de crédit pour ces portefeuilles est évalué individuellement et de façon continue et la Banque constitue une provision spécifique aussitôt qu'un prêt est considéré comme douteux. Les prêts de ces portefeuilles sont

Note 1 Énoncé des principales conventions comptables (suite)

radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été déployés en vain, ou lorsque l'emprunteur est en faillite, que la liquidation est en cours et que les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts. Les prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et les prêts à certaines petites entreprises, sont composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui sont gérés ensemble, à l'égard desquels des provisions spécifiques sont établies en fonction de l'expérience passée en matière de radiations nettes. Les prêts aux particuliers sans actifs en garantie dont tous les signataires ont fait faillite sont radiés systématiquement.

La provision générale attribuée pour risque de crédit reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi par l'application des facteurs de pertes prévues aux prêts en circulation et aux engagements de crédit. La provision générale attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt à laquelle est ajouté un montant additionnel qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision générale est fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique. La provision générale non attribuée pour risque de crédit reflète l'estimation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions spécifiques pour prêts douteux et la provision générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, de l'expérience récente en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit et ce, au moment où la provision générale est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision générale attribuée.

Titrisation d'actifs

La Banque effectue des opérations de titrisation sur des prêts hypothécaires résidentiels et des créances sur cartes de crédit, en vendant ces créances à des fiduciaires qui émettent des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Pour que le contrôle soit considéré comme abandonné, les critères suivants doivent être réunis :

- les actifs cédés sont isolés de ceux de la Banque, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre;
- l'acheteur possède le droit de nantir ou d'échanger les actifs reçus ou, si l'acheteur est une structure d'accueil admissible conformément à la définition donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible possède le droit de vendre ou de nantir sa participation dans la structure; et
- la Banque ne conserve pas de contrôle effectif sur les actifs cédés.

Si ces critères ne sont pas tous réunis, la vente est considérée comme un emprunt garanti, les actifs demeurent au bilan consolidé de la Banque et le produit est comptabilisé comme un passif.

Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Les gains et les pertes issus des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, sont comptabilisés dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Les gains et les pertes enregistrés à la vente de créances dépendent en partie de la répartition de la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés. Cette répartition est calculée à partir de leur juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur tient compte des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, leur juste valeur initiale et ultérieure est estimée en utilisant principalement la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses quant aux pertes sur créances prévues, aux taux de remboursements anticipés, aux marges excédentaires anticipées, desquelles les pertes sur créances prévues ont été déduites, et aux taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les valeurs mobilières disponibles à la vente. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu*. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur, la perte cumulée portée dans les *Autres éléments du résultat étendu* est reclassée dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la cession, un passif de gestion est constaté dans le bilan consolidé et comptabilisé à l'état consolidé des résultats sur la durée des créances cédées. Ce passif de gestion est présenté dans les *Passifs divers* au bilan consolidé.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme élément de passif dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque contre les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût dans le bilan consolidé. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immeubles, le matériel et mobilier et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée estimative d'utilisation, selon les méthodes, et aux taux présentés dans le tableau suivant. Les terrains sont comptabilisés au coût.

	Méthodes	Taux
Immeubles	(a) ou (b)	2 % à 14 %
Matériel et mobilier	(a) ou (b)	20 % à 50 %
Améliorations locatives	(a)	(c)

(a) Amortissement linéaire

(b) Amortissement dégressif

(c) Période d'amortissement correspond au moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail plus la première option de renouvellement

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède les flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de l'actif. Une perte de valeur serait alors comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises représente l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste en une comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition attribué, et de sa juste valeur. Une unité d'exploitation est soit un secteur d'activité ou une composante du secteur. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les autres actifs incorporels de la Banque résultent d'acquisitions de filiales ou de groupes d'actifs. Ils sont principalement composés de contrats de gestion et sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Comme la plupart de ces actifs ont une durée de vie utile indéfinie et sont donc non amortissables, ils sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel et de sa valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée. Certains autres actifs incorporels dont la durée de vie utile est déterminable sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, laquelle ne dépasse généralement pas huit ans. Ils font l'objet d'une réduction de valeur lorsque leur valeur comptable nette ne peut être recouvrée à long terme. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé à l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer des titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Charge d'impôts

La Banque pourvoit à la charge d'impôts selon la méthode axée sur le bilan. Elle établit les montants des actifs et des passifs d'impôts futurs en fonction des écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption des écarts. Les actifs d'impôts futurs représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son revenu imposable des exercices ultérieurs. Une provision pour moins-value est établie au besoin afin de ramener les actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Aucune charge pour impôts futurs n'est constituée pour la partie des *Bénéfices non répartis* des filiales étrangères qui est réinvestie de façon permanente.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier ou le contrat est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Note 1 Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés incorporés sont classés avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Pour les dépôts dont le rendement est fonction de la gestion de portefeuilles, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés au *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Comptabilité de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'élément de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés dans le bénéfice net de la même ou des mêmes périodes.

Documentation

Au moment de la mise en place de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre à la gestion du risque et de la stratégie de couverture suivie. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'élément de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. À la mise en place de la couverture, et pendant toute sa durée, la Banque s'assure que la relation de couverture est efficace et conforme à son objectif et à sa stratégie de gestion des risques documentés initialement. Lorsque la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée soit comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'élément de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Si la relation de couverture ne s'avère plus efficace ou si l'élément de couverture est réglé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance. Dans ce cas, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif financier assorti d'un taux variable. La partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert sont comptabilisés.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne répond plus aux conditions d'une couverture efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants inscrits antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés dans l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert sont comptabilisés.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Garanties

En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14), une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut obliger éventuellement le garant à faire des paiements (soit sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs ou d'actions propres de l'entité ou de la prestation de services) au bénéficiaire en raison : a) du changement d'un taux d'intérêt, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice ou d'une autre variable, y compris la réalisation ou la non-réalisation d'un événement déterminé, qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers; ou c) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette à la date où celle-ci devient exigible.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

Produits et charges d'assurance

Les primes diminuées des réclamations et la variation des passifs actuariels sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens qui sont détenus par des clients et ne sont pas inscrits dans le bilan consolidé. Elle perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placement et de fonds communs de placement. La Banque perçoit aussi des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde de valeurs. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats à mesure que les services sont rendus.

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés. La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite) qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite ainsi que celle des avantages postérieurs au départ à la retraite, sont basées sur la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux des salaires, à la croissance d'autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. Dans le cadre du calcul du rendement prévu à long terme des actifs du régime, utilisé aux fins de la détermination de la charge de retraite, la plupart des titres à revenu fixe des régimes sont évalués à la juste valeur alors que les titres de participation et autres actifs sont évalués à une valeur liée au marché. Cette valeur tient compte des variations de la juste valeur des actifs sur une période de deux ans.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, les intérêts théoriques sur la dette actuarielle et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, l'amortissement sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés, les gains et pertes actuariels, et les montants résultant de modifications apportées aux hypothèses et aux régimes. L'excédent cumulatif des cotisations aux régimes de retraite sur les montants inscrits à titre de charge est constaté dans les *Actifs divers* du bilan consolidé, et les autres coûts cumulés des avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des déboursés, sont constatés dans les *Passifs divers*.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications. La portion du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, selon le plus élevé des deux, est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Cette durée résiduelle moyenne varie de 9 à 12 ans selon le régime. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Note 1 Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Régimes de rémunération à base d'actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération sous forme d'actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale et le régime d'acquisition d'actions des employés.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées depuis le 1^{er} novembre 2002. La juste valeur de ces options est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black & Scholes. Ce coût est constaté sur une base linéaire sur la période d'acquisition de quatre ans, en tant qu'augmentation des *Salaires et avantages sociaux* et du *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à la valeur intrinsèque en évaluant, sur une base continue et jusqu'à l'exercice des DPVA, l'excédent du cours du marché de l'action ordinaire de la Banque sur le prix de levée de l'option. L'obligation qui résulte de la variation du cours du marché de l'action est portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition de quatre ans, et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. À l'expiration du délai d'acquisition des droits et jusqu'à l'exercice des DPVA, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD et d'une UAR est généralement portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. La variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date.

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération pour ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Les cotisations de la Banque au Régime d'acquisition d'actions des employés sont inscrites à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2008.

NOTE 2

MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

2A. NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES

Informations à fournir concernant le capital et Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté les exigences de trois nouveaux chapitres du manuel de l'ICCA : le chapitre 1535 intitulé *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862 intitulé *Instruments financiers – informations à fournir* et le chapitre 3863 intitulé *Instruments financiers – présentation*.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur :

- les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital;
- les données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital;
- la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital; et
- les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série complète d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861 intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* et en reprennent, sans les modifier, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer :

- l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et
- la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Note 2 Modifications aux conventions comptables (suite)

Reclassement d'actifs financiers

Le 24 octobre 2008, le Conseil des normes comptables a publié des modifications au chapitre 3855 intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* et au chapitre 3862 intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*.

Ces modifications indiquent qu'une entité peut reclasser un actif financier, autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui lors de sa comptabilisation initiale a été désigné comme étant détenu à des fins de négociation, hors de la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de négociation, dans des situations exceptionnelles, si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement et cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût après amortissement, selon le cas. Aucun gain ou perte déjà comptabilisé à l'état consolidé des résultats ne peut être contrepassé.

De plus, selon ces modifications, un actif financier classé comme étant disponible à la vente et auquel serait appliquée la définition des prêts et des créances, peut être reclassé hors de la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, dans la catégorie des prêts et créances si l'entité a l'intention et la capacité de conserver l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Les modifications au chapitre 3862 précisent les informations à fournir lorsque l'entité a reclassé un actif financier hors de la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de négociation ou hors de la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. L'entité doit fournir, entre autres, les informations suivantes :

- le montant reclassé dans et hors de chaque catégorie;
- la valeur comptable et la juste valeur de tous les actifs financiers qui ont été reclassés au cours de la période et des périodes précédentes; et
- la situation exceptionnelle et les faits qui attestent le caractère exceptionnel de la situation.

Ces modifications s'appliquent à la Banque aux reclassements effectués à compter du 1^{er} août 2008. À cette date, la Banque a choisi de reclasser le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) d'une juste valeur de 119 M\$ comptabilisé dans les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* du bilan consolidé. Se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements.

Modifications comptables

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté les exigences de la nouvelle version du chapitre 1506 intitulé *Modifications comptables* publiée par l'ICCA.

Cette norme précise qu'une entité ne doit changer de méthodes comptables que si le changement est imposé par les PCGR ou afin que les états financiers fournissent des informations plus pertinentes. Le changement de méthodes comptables résultant de l'application des PCGR doit être comptabilisé selon les dispositions transitoires spécifiques de la norme, lorsque de telles dispositions sont prévues. Si la norme ne prévoit pas de dispositions transitoires spécifiques applicables à ce changement ou si l'entité décide de changer de méthodes comptables, le changement doit être appliqué de manière rétrospective avec retraitement des chiffres des périodes antérieures, sauf s'il est impossible de déterminer les effets du changement qui sont liés précisément à la période ou de manière cumulée.

La norme exige de communiquer des informations sur les changements d'estimations comptables au cours de la période et, à moins que ce ne soit impossible, pour les périodes futures. Au sujet des erreurs, la norme exige de mentionner qu'une erreur a été commise et d'indiquer pour quelle période. Dans ce cas, les états financiers sont redressés.

De plus, la norme exige de divulguer qu'une nouvelle norme a été publiée mais qu'elle n'est pas entrée en vigueur ainsi que l'incidence prévue sur les états financiers lors de sa première application.

L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

2B. NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI NE SONT PAS ENCORE ADOPTÉES

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En janvier 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*. Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rattachement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Le 1^{er} novembre 2008, cette norme s'appliquera à la Banque de manière rétrospective avec retraitement des chiffres des périodes antérieures. Lors de sa première application, l'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur les états financiers consolidés de la Banque.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les IFRS en 2011. Les IFRS remplaceront les PCGR du Canada. Le 1^{er} novembre 2011, ces normes s'appliqueront à la Banque. La Banque a amorcé un projet pour converger vers les IFRS et pour évaluer l'incidence de ces normes sur les états financiers consolidés lors de leur première application.

NOTE 3

VALEURS COMPTABLES DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. Les valeurs comptables de chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers sont présentées dans le tableau suivant.

Au 31 octobre 2008

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de négociation	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût ou au coût après amortissement	Dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	Dérivés désignés comme élément de couverture de la juste valeur
Actifs financiers							
Encaisse	254	—	—	—	—	—	—
Dépôts auprès d'institutions financières	—	—	—	3 406	—	—	—
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	—	—	12 322	—	—	—	—
Détenues à des fins de négociation	32 178	1 685	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	7 868	—	—	—
Prêts	—	—	—	51 741	—	—	—
Autres actifs							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	4 274	—	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	9 241	—	—	—	—	305	268
Créances de clients, de négociants et de courtiers	—	—	—	2 273	—	—	—
Actifs divers	—	—	—	431	—	—	—
Total des actifs financiers	41 673	1 685	12 322	69 993	—	305	268
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	—	—	—	—	33 098	—	—
Entreprises et administrations publiques	—	567	—	—	36 305	—	—
Institutions de dépôts	—	—	—	—	5 827	—	—
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	—	—	—	—	225	—	—
Autres passifs							
Acceptations	—	—	—	—	4 274	—	—
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 829	—	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	7 151	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	8 502	—	—	—	—	35	51
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	—	—	—	—	2 389	—	—
Passifs divers	—	—	—	—	4 094	—	—
Débiteures subordonnées	—	—	—	—	2 255	—	—
Total des passifs financiers	24 331	567	—	—	95 618	35	51

Note 3 Valeurs comptables des actifs financiers et des passifs financiers par catégorie (suite)

Au 31 octobre 2007

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de négociation	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût ou au coût après amortissement	Dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	Dérivés désignés comme élément de couverture de la juste valeur
Actifs financiers							
Encaisse	283	—	—	—	—	—	—
Dépôts auprès d'institutions financières	—	—	836	2 209	—	—	—
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	—	—	8 442	—	—	—	—
Détenues à des fins de négociation	30 828	—	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	5 966	—	—	—
Prêts	—	—	—	47 960	—	—	—
Autres actifs							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	4 085	—	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	4 702	—	—	—	—	2	179
Créances de clients, de négociants et de courtiers	—	—	—	4 313	—	—	—
Actifs divers	—	—	—	419	—	—	—
Total des actifs financiers	35 813	—	9 278	64 952	—	2	179
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	—	—	—	—	30 215	—	—
Entreprises et administrations publiques	—	297	—	—	33 500	—	—
Institutions de dépôts	—	—	—	—	6 561	—	—
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	—	—	—	—	225	—	—
Autres passifs							
Acceptations	—	—	—	—	4 085	—	—
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 223	—	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	2 070	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	3 314	—	—	—	—	85	216
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	—	—	—	—	4 341	—	—
Passifs divers	—	—	—	—	3 200	—	—
Débiteures subordonnées	—	—	—	—	1 605	—	—
Total des passifs financiers	19 537	297	—	—	85 802	85	216

NOTE 4

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Détermination de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie pour lequel l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut-être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des intrants provenant de marchés observables. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour mesurer la juste valeur initiale, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats.

À la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées sur des facteurs observables sur les marchés externes tels que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change ainsi que la volatilité des prix et des taux.

La Banque dispose d'une politique régissant le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par l'équipe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin de s'assurer de leur exécution.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Note 4 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur estimative des actifs et passifs financiers, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont détaillés à la note 29.

Au 31 octobre

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	254	254	283	283
Dépôts auprès d'institutions financières	3 406	3 406	3 045	3 045
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	12 322	12 322	8 442	8 442
Détenues à des fins de négociation	33 863	33 863	30 828	30 828
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	7 868	7 868	5 966	5 966
Prêts	51 741	51 684	47 960	47 861
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 274	4 274	4 085	4 085
Créances de clients, de négociants et de courtiers	2 273	2 273	4 313	4 313
Actifs divers	431	431	419	419
Total des actifs financiers	116 432	116 375	105 341	105 242
Passifs financiers				
Dépôts	76 022	75 665	70 798	70 647
Autres passifs				
Acceptations	4 274	4 274	4 085	4 085
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 829	15 829	16 223	16 223
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	7 151	7 151	2 070	2 070
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	2 389	2 389	4 341	4 341
Passifs divers	4 094	4 094	3 200	3 200
Débtentures subordonnées	2 255	2 046	1 605	1 546
Total des passifs financiers	112 014	111 448	102 322	102 112

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains actifs financiers et passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La Banque considère que la valeur comptable de l'encaisse, des dépôts auprès d'institutions financières, des valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et vendues en vertu de convention de rachat, des engagements en contrepartie d'acceptations et des acceptations, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ainsi que certains éléments d'actifs et de passifs divers correspond à la juste valeur.

Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de marché actif, elle est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées sur des données observées dans les marchés externes tels que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels il n'y a pas de marché actif et qui sont présentés au coût. Pour de plus amples détails, voir la note 8. Pour les titres présentés à leur juste valeur, les cours publiés dans un marché actif sont utilisés. En l'absence de marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, elle est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

La juste valeur des droits conservés est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Les hypothèses clés qui influent sur la juste valeur des droits conservés sont la durée de vie moyenne pondérée, le taux de remboursement anticipé, la marge excédentaire anticipée, déduction faite des pertes sur créances prévues et le taux d'actualisation.

Le détail de la détermination de la juste valeur du papier commercial adossé à des actifs classés comme disponibles à la vente est présenté à la note 9.

Note 4 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs contractuels prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour de nouveaux prêts similaires à la date du bilan.

Dépôts

La juste valeur des dépôts est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels prévus, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant des conditions similaires à la date du bilan. La prévision des flux monétaires tient compte des options de rachat par anticipation des dépôts s'il y a lieu.

Déventures subordonnées

La juste valeur des déventures subordonnées est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de cours observables sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

NOTE 5

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif visé d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à créer de la valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques décrits ci-dessous.

Risque de crédit	Risque d'une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant.
Risque de marché	Risque d'une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment les taux d'intérêt ou de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés.
Risque de liquidité	Risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses et inopportunes.
Risque opérationnel	Risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.
Risque de réputation	Risque qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée négative par le public, que ce jugement soit fondé ou non, et porte atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites coûteuses ou des pertes de revenus.

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion qui comporte les éléments suivants :

Culture de gestion des risques

La Banque et sa direction font couramment, dans leurs communications internes, la promotion d'une culture de gestion des risques. Ces communications proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires s'accompagnent de la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la Banque prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le comité de vérification et de gestion des risques (CVGR) du conseil d'administration

Le CVGR approuve les politiques de gestion des risques et fixe les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux, qui relève du CVGR, définit à l'échelle globale de la Banque et de ses filiales, les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, et établit les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure.

La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels celle-ci est exposée.

Le groupe de la Gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en pratique les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi la responsabilité de fixer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le conseil d'administration et d'informer la direction de la Banque ainsi que le conseil d'administration des risques importants.

Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à identifier, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et mettre en place des mécanismes d'atténuation du risque.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles précisent de quelle façon les unités d'affaires doivent gérer les risques, comment la prise de risques est approuvée et, surtout, elles fixent les limites de risques à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement, annuellement dans la plupart des cas, afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des multiples unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, telle la poursuite de certaines activités de l'entreprise.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative

Le service de la Conformité corporative de la Banque, dont la vice-présidente fait directement rapport au CVGR, contribue à donner l'assurance que les structures, systèmes de gestion, programmes, politiques et procédés associés au respect de la législation, de la réglementation, des directives et des codes de conduite applicables à la Banque, sont en place et opérationnels.

Évaluation indépendante par le service de la Vérification interne

Le service de la Vérification interne, dont le premier vice-président fait également rapport directement au CVGR, fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des processus, politiques, procédures et mesures de contrôle mis en place par les gestionnaires. Il propose également des solutions visant une efficacité accrue de la gestion des risques, des contrôles internes et des activités de la Banque et de ses filiales.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières et des opérations qui comportent un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble. Elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières couvrent plus en profondeur des secteurs d'activité donnés ou encore traitent d'aspects particuliers de la gestion telles les latitudes de crédit et les exigences en matière de sûretés.

Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque, et est basé sur une échelle graduée de 1 à 10 et comportant 19 échelons pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant les caractéristiques d'un demandeur ainsi que ses antécédents, à partir de données historiques internes et externes, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et lui attribuer une cote de risque. En conséquence, l'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, les portefeuilles de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de l'emprunteur et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre au débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir, et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut et, des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle attribuée au débiteur.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant des risques plus élevés pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode de gestion de portefeuille dynamique.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. L'obtention de sûretés bonnes et valables par la Banque à l'égard de l'autre partie à une transaction est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité et de la volonté de cette partie de faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité pour tous les engagements de crédit, et elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur et également du type de crédit consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées de l'autre partie. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie des crédits octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes : comptes clients, stocks, équipement et outillage, matériel roulant, hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, à bureaux et sur établissements industriels ainsi que les espèces et titres négociables.

Les engagements reliés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font très fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. La première d'entre elles, et la plus généralisée, est la conclusion avec les parties concernées de contrats-cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces contrats permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final est par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui augmente d'autant les possibilités de recouvrement en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'un contrat ISDA soit conclu avec toute partie transigeant des instruments financiers dérivés avec ses négociateurs. Les contrats de change sont, à certaines conditions, exemptés de cette règle, mais la Banque privilégie la mise en place d'un contrat ISDA dans le plus grand nombre de cas possible.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas le contrat ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des sûretés à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque transaction dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes sont connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA).

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par ses engagements envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de ses engagements et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord en assurant une diversification optimale de ses engagements. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites sur le niveau des engagements : latitudes d'autorisation de crédit par palier, limites

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au conseil d'administration par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économique, industriel ou géographique, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques de la Banque, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de prévoir les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

– Instruments financiers dérivés de crédit

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse des intérêts sur le swap à la contrepartie en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un incident de crédit. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible pour servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.

– Syndication de prêts

En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.

– Titrisation

La titrisation représente un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la note 11.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Entre autres, une liste de surveillance des engagements problématiques est produite tous les mois à l'intention des gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

S'il arrive, en dépit de cette surveillance étroite, que les engagements de crédit subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes engagées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes. Le rôle de cette unité est crucial, car en cas de défaut d'un emprunteur, la Banque a pour objectif prioritaire de recouvrer le maximum des montants qui lui sont dus.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1.

Exposition maximale au risque de crédit

Les montants du tableau ci-dessous représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit.

	Exposition maximale au risque de crédit selon les classes d'actifs Bâle				
	Montants utilisés ⁽¹⁾	Engagements inutilisés ⁽²⁾	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾
					Total
Particuliers – hypothèques résidentielles	20 133	5 062	–	–	25 195
Particuliers – autres	10 105	5 584	–	–	15 689
Entreprises	23 057	12 226	26	78	37 270
États souverains	9 719	1 026	3 903	36	14 798
Banques	7 911	1 984	11 090	277	21 303
Portefeuille de négociation	–	–	–	5 445	5 445
Titrisation	24	–	–	–	91
Total – Risque de crédit	70 949	25 882	15 019	5 836	119 815

(1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les valeurs mobilières disponibles à la vente à l'exception des titres de participation, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.

(2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous formes de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités bancaires.

(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat.

(4) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

PRÊTS BRUTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Au 31 octobre 2008	Prêts bruts
Particuliers ⁽¹⁾	15 289
Hypothèques résidentielles	15 772
Hypothèques non résidentielles	1 350
Agriculture, pêche et piégeage	1 952
Institutions financières	3 428
Fabrication	2 219
Construction et services immobiliers	1 264
Transports et communications	890
Mines, carrières et énergie	1 456
Exploitation forestière	115
Administrations publiques	1 171
Commerce de gros	570
Commerce de détail	1 362
Services	3 019
Autres	2 353
	52 210
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente (institutions financières)	7 868

(1) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers

QUALITÉ DU CRÉDIT DES PRÊTS

Au 31 octobre 2008	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	Total
Ni en souffrance ⁽¹⁾ ni douteux	15 641	15 222	20 813	51 676
En souffrance mais non douteux	100	30	97	227
Douteux	31	37	239	307
	15 772	15 289	21 149	52 210
Moins : provisions spécifiques	3	14	121	138
Sous-total	15 769	15 275	21 028	52 072
Moins : provision générale ⁽³⁾				331
Total				51 741

(1) Un prêt est considéré en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(2) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(3) La provision générale pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, sauf pour un montant constitué à l'égard de prêts garantis par du PCAA.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Au 31 octobre 2008	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques
En souffrance mais non douteux			
1 mois de retard		39	12
2 mois de retard		14	7
3 mois de retard et plus ⁽¹⁾		47	11
Total		100	30

(1) Comprend les prêts assurés et entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit sont incluses dans cette catégorie puisque la radiation de ces créances ne s'effectue qu'après plus de 180 jours de souffrance.

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

PRÊTS DOUTEUX

Au 31 octobre 2008	Bruts	Provisions spécifiques	Nets
Prêts			
Hypothécaires résidentiels	31	3	28
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	37	14	23
Aux entreprises et aux administrations publiques	239	121	118
Total	307	138	169

Au 31 octobre 2007	Bruts	Provisions spécifiques	Nets
Prêts			
Hypothécaires résidentiels	20	1	19
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	36	12	24
Aux entreprises et aux administrations publiques	193	107	86
Total	249	120	129

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Exercice terminé le 31 octobre 2008	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Total
Provisions spécifiques au début	1	12	107	120
Dotations aux pertes sur créances	(2)	74	49 ⁽¹⁾	121
Radiations	(1)	(48)	(70)	(119)
Radiations sur cartes de crédit	—	(75)	—	(75)
Recouvrements	5	51	35	91
Provisions spécifiques à la fin	3	14	121	138
Provision générale au début				308
Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾				23
Provision générale ⁽³⁾ à la fin				331
Provisions à la fin				469

Exercice terminé le 31 octobre 2007	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Total
Provisions spécifiques au début	2	16	100	118
Dotations aux pertes sur créances	(3)	62	44	103
Radiations	(1)	(49)	(38)	(88)
Radiations sur cartes de crédit	—	(66)	—	(66)
Recouvrements	3	49	1	53
Provisions spécifiques à la fin	1	12	107	120
Provision générale ⁽⁴⁾				308
Provisions à la fin				428

(1) Incluant une provision spécifique pour un prêt garanti par du PCAA de 4 M\$

(2) Dotations constituées à l'égard de prêts garantis par du PCAA

(3) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant constitué à l'égard de prêts garantis par du PCAA.

(4) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque.

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est indissociable de la participation aux marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

Évaluation du risque de marché

Le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un des principaux outils de gestion des risques de marché. La VaR représente la valeur maximale des pertes quotidiennes potentielles, dans les portefeuilles détenus, à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles ne la dépasseront vraisemblablement qu'une journée sur 100. La VaR est calculée de manière continue à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers de la Banque. On vise ainsi à ce que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites préétablies. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par produit, portefeuille, unité d'affaires ainsi que par type d'activité, c'est-à-dire la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissements, en plus de la politique de la gestion des risques de marché. De plus, la Banque effectue des tests rétroactifs de validité qui ont pour objectif de vérifier la capacité de la VaR, d'estimer le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, de façon rétroactive, la qualité des résultats obtenus au moyen de ce modèle.

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, c'est-à-dire, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque simule également l'impact, sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes (un krach boursier, par exemple) et peu fréquents. Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change et à la volatilité des divers marchés.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a établi des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et ceux-ci sont approuvés par le conseil d'administration. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

Activités de négociation

Le tableau qui suit illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de diversification.

VaR GLOBALE PAR CATÉGORIE DE RISQUE ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre				2008	2007
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	À la fin
Taux d'intérêt	(3,3)	(17,7)	(9,5)	(9,8)	(3,4)
Change	(0,8)	(6,3)	(2,4)	(1,3)	(1,7)
Actions	(3,5)	(7,7)	(4,8)	(3,8)	(7,0)
Contrats sur marchandises	(0,7)	(4,5)	(1,7)	(1,1)	(1,8)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	8,2	5,7	8,5
VaR globale	(5,3)	(17,1)	(10,2)	(10,3)	(5,4)

n.s. – Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à différents jours et pour différents types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente dans des valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissements établissent les principes directeurs et les normes de gestion générales que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuilles de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles se dotent de politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour l'allocation des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. Selon ces politiques, les investissements en titres de participation dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente qui combinent certains critères d'importance sont approuvés par une instance supérieure à celle qui prévaut au sein de l'unité d'affaires concernée. L'objectif recherché

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

est principalement de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit. Enfin, une limite est établie sur le montant des titres non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente en proportion des fonds propres de la Banque.

Risque de taux d'intérêt structurel

Dans le cadre de ses activités autres que de négociation, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et la prise de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt structurel. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion de l'actif et du passif est d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

Des simulations régulières sont effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres et pour guider la gestion du risque de taux d'intérêt structurel.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique précise dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion. La politique définit les limites de risque en fonction de l'impact d'une variation de 100 points de base de taux d'intérêt sur les paramètres suivants : revenu net d'intérêts annuel, valeur économique et durée des capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base et de 200 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée.

SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT – ACTIVITÉS AUTRES QUE DE NÉGOCIATION (AVANT IMPÔTS)

Au 31 octobre	2008	2007
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	–	(16)
Effet sur les capitaux propres	(74)	(89)
Augmentation du taux d'intérêt de 200 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	(5)	(33)
Effet sur les capitaux propres	(149)	(175)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	(15)	2
Effet sur les capitaux propres	38	65
Diminution du taux d'intérêt de 200 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	(45)	(10)
Effet sur les capitaux propres	(11)	36

Couverture du risque structurel de change et du risque de taux d'intérêt

Couverture de l'investissement net dans un établissement étranger autonome

Le risque de change structurel de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour couvrir le risque de change structurel. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. Quand des instruments financiers non dérivés sont désignés comme élément de couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur imputables au risque de change sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2008, des gains de change non réalisés de 528 M\$ (pertes de change non réalisées de 321 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007) ont été comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu* relativement à l'investissement net de la Banque dans des établissements étrangers autonomes. Ces gains et pertes ont été respectivement contrebalancés par des pertes de 559 M\$ (gains de 302 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007) relativement aux instruments financiers désignés comme élément de couverture de ce risque de change. Les instruments financiers non dérivés utilisés comme éléments de couverture représentent des passifs libellés dans une devise et totalisent un montant de 2,1 G\$ au 31 octobre 2008 (1,8 G\$ au 31 octobre 2007).

Au 31 octobre 2008, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres de 4,3 M\$.

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif par suite de la variation des taux d'intérêt du marché. Dans ce cas, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme élément de couverture compensera la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de dépôts à taux fixe et de débentures subordonnées.

Pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2008, un gain non réalisé représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêt* de l'état consolidé des résultats pour un montant de 1 M\$ (1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007). Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture de la juste valeur.

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme éléments de couverture réduiront la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts à taux variable.

Pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2008, un gain non réalisé de 300 M\$ (perte non réalisée de 80 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007) a été inscrit dans les *Autres éléments du résultat étendu*, au titre de la partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie. Les montants ainsi comptabilisés sont reclassés dans le *Revenu net d'intérêts* des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert sont comptabilisés. À cet effet, un gain net de 9 M\$ a été reclassé dans le bénéfice net au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (perte nette de 15 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007). Un gain net reporté estimatif de 96 M\$ inclus dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* au 31 octobre 2008 devrait être reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. La durée maximale pendant laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs est de 12 ans.

Pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2008, un gain non réalisé représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour un montant de 1 M\$ (perte non réalisée de 2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007). Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité provient de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à assurer l'accès au marché en temps opportun pour soutenir la stratégie d'affaires de la Banque et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le conseil d'administration qui établit des structures de surveillance contrôlées par divers comités, des contrôles des risques, des procédures de délégation du pouvoir décisionnel aux paliers supérieurs, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions.

Gestion de la liquidité

L'approche de la Banque consiste à gérer la liquidité à l'échelle consolidée de la Banque par l'instauration de limites sur les divers indicateurs de risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites établies sur les ratios de liquidité. De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque reliées aux opérations sur instruments financiers dérivés (contrats négociés en bourse et hors bourse) sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et sont soumises une fois par semaine à un ensemble de tests de simulations extrêmes. La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du total de l'actif et en proportion du passif non garanti par des sûretés échéant dans moins d'un an.

Mensuellement, la période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai qu'il faut pour utiliser les actifs liquides dans le cas où elle perd des dépôts de façon prématurée et où les fonds empruntés directement du marché monétaire ne sont pas renouvelés à l'échéance, est mesurée en fonction de diverses simulations de conditions extrêmes basées, pour chacune d'entre elles, sur des scénarios spécifiques. Un autre indicateur, appelé le capital en liquidité et calculé mensuellement lui aussi, mesure la part des emprunts à court terme servant à financer les actifs non liquides de la Banque. Par ailleurs, la Banque surveille étroitement son niveau de levier financier afin de s'assurer que le rapport de l'actif aux fonds propres respecte le niveau prescrit par le Surintendant. Enfin, un plan de relève de la liquidité est décrit en détail dans la politique de gestion des liquidités et de financement.

Financement

Le passif-dépôts de base représente la principale source de financement de la Banque. Dans ce contexte, la diversification du financement en fonction du déposant et de l'échéancier constitue un élément important de la stratégie de gestion des liquidités. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par terme et par déposant ou contrepartie, sur les marchés des emprunts

Note 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

garantis et non garantis. Les activités de financement institutionnel sont assujetties à des limites fixées aux ratios de liquidité. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (hypothèques résidentielles et créances sur cartes de crédit) qui lui donnent accès à du financement à long terme. La Banque a également recours au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit afin d'améliorer les ratios de fonds propres réglementaires puisqu'elle réduit ainsi ses actifs pondérés.

Le tableau suivant présente les passifs financiers et les engagements de prêts par échéance restante à l'exception de la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

Au 31 octobre 2008	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme fixe				Total
			Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Particuliers	2 746	14 605	7 378	3 763	4 553	53	33 098
Autres	7 253	7 151	24 374	1 552	1 730	864	42 924
Total dépôts	9 999	21 756	31 752	5 315	6 283	917	76 022
			Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat			7 151	–	–	–	7 151
Instruments financiers dérivés désignés							
Élément de couverture de la juste valeur			19	14	10	8	51
Élément de couverture des flux de trésorerie			–	24	–	11	35
Total des instruments financiers dérivés désignés			19	38	10	19	86
Déventures subordonnées			405	–	500	1 350	2 255
Engagements de prêts			26 037	–	–	–	26 037

NOTE 6

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital consiste à maintenir l'équilibre entre les fonds propres requis en fonction des risques, des ratios de fonds propres réglementaires satisfaisant aux exigences minimales d'une institution financière bien capitalisée, conformément à la définition qu'en donne le Surintendant, et de la production d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires.

Le conseil d'administration, sur recommandation du CVGR, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital, et les critères de base qu'elle adopte pour s'assurer qu'elle dispose, en tout temps, d'un niveau de fonds propres suffisant et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital analyse les différentes stratégies s'offrant à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

Gestion du capital

Le ratio de fonds propres est le rapport – exprimé en pourcentage – des fonds propres définis par réglementation à l'actif pondéré en fonction du risque. L'actif pondéré en fonction du risque est déterminé au moyen de l'application des règles prescrites par le Surintendant concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont considérés dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires. La définition adoptée par la Banque des règlements internationaux (la « BRI ») distingue trois catégories de fonds propres : les « fonds propres de catégorie 1 » qui comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition, puis les « fonds propres de catégorie 2 » qui comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible des dettes subordonnées, la provision générale admissible pour le risque de crédit de même que le montant admissible des instruments novateurs qui ne peut pas être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Conformément aux règles de la BRI, le Surintendant a défini une troisième catégorie de fonds propres destinée à couvrir expressément le risque de marché, ce risque étant également couvert par les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

Note 6 Informations sur le capital (suite)

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté les exigences du nouveau dispositif des normes de fonds propres selon l'Accord de Bâle II. Ces nouvelles règles, établies en 2004 par la BRI située à Bâle, en Suisse, et adoptées par plusieurs pays à travers le monde, dont le Canada, modifient les règles d'adéquation des fonds propres qui dataient de 1988.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque utilise la méthode standard pour le risque de crédit. Cette méthode est sensiblement la même que celle qui était utilisée au 31 octobre 2007. À compter de l'exercice 2010, la Banque adoptera la méthode de notation interne avancée, laquelle incorpore une plus grande sensibilité au risque de crédit des emprunteurs et des contreparties avec lesquels elle transige. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standard depuis le 1^{er} novembre 2007. Cette méthode exige une charge de capital pour couvrir le risque opérationnel.

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées maintiennent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. La Banque a maintenu des ratios qui satisfont à ces exigences tant en 2008 qu'en 2007.

Outre les ratios de fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres. Le levier de la Banque répond aux exigences du test de levier tant en 2008 qu'en 2007.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 octobre	Selon Bâle II	Selon Bâle I
	2008	2007
Fonds propres de catégorie 1		
Actions ordinaires	1 656	1 575
Surplus d'apport	31	32
Bénéfices non répartis	3 110	2 793
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(71)	(180)
Pertes nettes non réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(88)	–
Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives	774	400
Instruments novateurs ⁽¹⁾	828	509
Participations sans contrôle ⁽²⁾	18	17
Cessions à découvert de nos propres actions	–	(1)
Fonds propres bruts de catégorie 1	6 258	5 145
Écarts d'acquisition	(740)	(703)
Fonds propres nets de catégorie 1	5 518	4 442
Gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation	(38)	–
Fonds propres nets de catégorie 1 rajustés	5 480	4 442
Fonds propres de catégorie 2		
Déventures subordonnées	2 153	1 641
Provision générale admissible pour risque de crédit	331	308
Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	–	80
Instruments novateurs excédentaires admissibles aux fonds propres de catégorie 1 ⁽¹⁾	147	–
Autres déductions	(432)	(355)
Fonds propres de catégorie 2 rajustés	2 199	1 674
Total des fonds propres	7 679	6 116

(1) 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC présentés dans les *Participations sans contrôle* ainsi que le dépôt de la Fiducie de Capital BNC de 225 M\$.

(2) Excluant 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidés conformément à l'application de la NOC–15.

NOTE 7

REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Le revenu des activités de négociation comprend le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation, les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* ainsi que l'incidence des participations sans contrôle.

Le revenu net d'intérêts comprend les intérêts et les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation.

L'incidence des participations sans contrôle tient compte des revenus ou pertes de négociation attribuables à des tiers.

REVENUS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007
Revenu net d'intérêts	447	(148)
Revenus autres que d'intérêts	(329)	510
Participations sans contrôle	198	(46)
Total	316	316

NOTE 8

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente comprennent les valeurs mobilières et, pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2007, certains certificats de dépôt négociables.

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2008	2007
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	3 878	2 427	703	32	—	7 040	4 056
Les provinces	382	960	442	56	—	1 840	744
Les municipalités et les commissions scolaires	—	1	1	—	—	2	1
Le Trésor américain et autres organismes américains	100	—	—	—	—	100	79
Autres titres de créances	1 571	284	252	10	326	2 443	2 270
Titres de participation	74	55	1	11	756	897	1 292
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	6 005	3 727	1 399	109	1 082	12 322	8 442
Autres actifs financiers disponibles à la vente	—	—	—	—	—	—	836
Total des actifs financiers disponibles à la vente	6 005	3 727	1 399	109	1 082	12 322	9 278

Note 8 Actifs financiers disponibles à la vente (suite)

Les gains (pertes) bruts non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2008

	Coût ou coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	7 014	29	(3)	7 040
Les provinces	1 857	4	(21)	1 840
Les municipalités et les commissions scolaires	2	–	–	2
Le Trésor américain et autres organismes américains	100	–	–	100
Autres titres de créances	2 494	5	(56)	2 443
Titres de participation	1 024	3	(130)	897
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	12 491	41	(210)	12 322
Autres actifs financiers disponibles à la vente	–	–	–	–
Total des actifs financiers disponibles à la vente	12 491	41	(210)	12 322

Au 31 octobre 2007

	Coût ou coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 071	2	(17)	4 056
Les provinces	743	2	(1)	744
Les municipalités et les commissions scolaires	1	–	–	1
Le Trésor américain et autres organismes américains	79	–	–	79
Autres titres de créances	2 272	4	(6)	2 270
Titres de participation	1 174	168	(50)	1 292
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	8 340	176	(74)	8 442
Autres actifs financiers disponibles à la vente	836	–	–	836
Total des actifs financiers disponibles à la vente	9 176	176	(74)	9 278

Reclassement de valeurs mobilières dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente

Le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé pour un montant de 119 M\$ des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation dans les actifs financiers disponibles à la vente. Se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements.

Pertes brutes non réalisées

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les pertes brutes non réalisées sur les titres de participation sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Aux 31 octobre 2008 et 2007, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées, comptabilisées aux *Autres éléments du résultat étendu*, sont temporaires.

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2008, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur durables pour un montant de 220 M\$ (544 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007) dans les *Pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût

La Banque détient des titres de participation tels que des unités de fonds communs de placement ainsi que d'autres titres qui sont classés comme disponibles à la vente, mais qui sont présentés au coût parce qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif. Au 31 octobre 2008, les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût dans le bilan consolidé totalisent 340 M\$ (403 M\$ au 31 octobre 2007). Certains de ces titres ont une juste valeur pouvant être estimée. L'écart entre la juste valeur estimative et le coût représente un gain non réalisé de 15 M\$ incluant l'impact de la couverture de ces titres au 31 octobre 2008 (28 M\$ au 31 octobre 2007). Au cours de l'exercice, certains titres disponibles à la vente présentés au coût dans le bilan consolidé ont été cédés. Leur valeur comptable au moment de la vente était de 1 M\$ (5 M\$ en 2007), et la Banque a comptabilisé un gain de 5 M\$ relatif à la cession de ces titres (54 M\$ en 2007).

NOTE 9

PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

Le 20 août 2007, la Banque a annoncé une série de mesures destinées à préserver ses clients des incertitudes liées au problème de liquidité sur le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Au cours du quatrième trimestre de 2007, la Banque a acheté pour 2 138 M\$ de PCAA, émis par 26 fiducies, dont 1 084 M\$ provenant des fonds communs de placement et 559 M\$ des caisses communes administrées par la Banque ainsi que le PCAA détenu par ses clients particuliers et par certains autres clients. Ce montant s'ajoutait aux 156 M\$ de PCAA que la Banque détenait déjà.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien (Comité) des investisseurs sur le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) structuré émis par des tiers, a approuvé une entente de principe visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiducies. Le 17 mars 2008, le Comité a annoncé le dépôt d'une requête devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, demandant à la Cour de convoquer les porteurs de billets à une assemblée afin qu'ils votent sur le plan de restructuration proposé par le Comité. Le 25 avril 2008, approximativement 96 % des porteurs de billets ont voté en faveur du plan de restructuration et le 5 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé le plan de restructuration (le « Plan ») proposé par le Comité relativement au PCAA émis par des tiers.

Le 18 juin 2008, un certain nombre de sociétés détentrices de PCAA ont présenté une requête à la Cour d'appel de l'Ontario pour contester la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, qui approuvait le Plan du Comité visant à restructurer le PCAA émis par des tiers d'un montant de 32 G\$. Le Comité a demandé à la Cour d'appel de rejeter les procédures et de laisser en place l'approbation du Plan en faveur duquel la majorité des porteurs de billets concernés avait voté en avril 2008. Le 18 août 2008, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté les procédures. La décision de la Cour d'appel de l'Ontario pouvait être contestée devant la Cour suprême du Canada sur autorisation à interjeter appel. Cependant, la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* stipule qu'aucun appel devant la Cour suprême du Canada ne donne lieu à un arrêt des procédures à moins d'une ordonnance de la Cour suprême du Canada.

En septembre 2008, des investisseurs corporatifs canadiens possédant du papier commercial adossé à des actifs ont demandé à la Cour suprême du Canada de traiter leurs objections relatives au plan de restructuration des séries liées au PCAA. Le 19 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a décidé de ne pas instruire un appel de la décision de la Cour d'appel de l'Ontario touchant cette question. À cette date, le Comité a annoncé qu'il amorçait les étapes finales de la mise en œuvre de son plan de restructuration du PCAA.

Le 25 novembre 2008, le comité pancanadien des investisseurs de PCAA structuré émis par des tiers a annoncé qu'il ne complètera pas d'ici la fin novembre la restructuration proposée du marché canadien du PCAA émis par des tiers. Ce délai est principalement attribuable à la complexité de la restructuration, au grand nombre de participants engagés dans le processus et aux conditions actuelles des marchés. Indépendamment de ce délai, le Comité a réalisé d'importants progrès en vue de régler les enjeux d'affaires et de compléter les documents requis pour la mise en œuvre de la restructuration.

Le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé pour un montant de 119 M\$ le PCAA qui était classé parmi les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. Le reclassement a été effectué en tenant compte du gel des activités sur le marché du PCAA émis par des tiers depuis août 2007, un événement exceptionnel. Ce reclassement n'a pas eu d'impact sur l'état consolidé des résultats de l'exercice 2008. De plus, pendant la période où le PCAA était classé dans le portefeuille de négociation, les répercussions sur les revenus de négociation n'étaient pas importantes pour l'exercice 2008. Au 31 octobre 2008, la juste valeur de ce PCAA était de 107 M\$.

Au 31 octobre 2008, la valeur comptable avant charges pour baisse de valeur du PCAA détenu par la Banque était de 2 198 M\$, une diminution depuis le 31 octobre 2007 attribuable aux cessions de PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien. Les actifs sous-jacents dans le cadre du plan de restructuration proposé sont estimés comme suit :

Type d'actifs sous-jacents	Valeur comptable du PCAA avant charges pour baisse de valeur
Actifs synthétiques ou hybrides	
Catégorie A-1	737
Catégorie A-2	666
Catégorie B	114
Catégorie C	47
Total des actifs synthétiques ou actifs hybrides	1 564
Actifs traditionnels ⁽¹⁾	184
Actifs inadmissibles	296
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	154
Total des actifs sous-jacents ⁽²⁾	2 198

(1) Comprend les séries garanties exclusivement par des actifs traditionnels

(2) Les actifs sous-jacents du PCAA de tiers détenu par la Banque sont composés à 54 % d'expositions à des billets supraprioritaires à levier, à 21 % de titres adossés à des créances avec flux groupés entièrement capitalisés, à 16 % d'actifs traditionnels et à 9 % d'encaisse.

Note 9 Papier commercial adossé à des actifs (suite)

Établissement de la juste valeur

Pour déterminer la valeur du PCAA qu'elle détient, la Banque a établi une fourchette de la juste valeur estimative. La valeur comptable du PCAA détenu par la Banque, en date du 31 octobre 2008, était de 1 529 M\$ classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. Une charge de 152 M\$ a été enregistrée au quatrième trimestre dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente* à l'état consolidé des résultats. Cette charge comprend une charge pour baisse de valeur de 125 M\$ qui est principalement imputable à l'élargissement des primes de crédit compte tenu de la détérioration des marchés mondiaux ainsi qu'une charge pour une fiducie exclue du plan de restructuration pancanadien. Pour l'exercice 2008, la charge pour baisse de valeur se chiffre à 164 M\$ (2007 : 575 M\$).

Pour établir la juste valeur du PCAA inclus dans le plan de restructuration pancanadien et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents et de la probabilité de réussir la restructuration. Advenant la réussite de la restructuration, la Banque a déterminé la juste valeur au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts-automobiles. Au cours des trimestres précédents, le taux d'actualisation s'appuyait uniquement sur l'indice CDX.IG et durant le quatrième trimestre, la Banque a changé sa méthode d'évaluation afin de mieux refléter la juste valeur du PCAA. Les cotes de crédit, les coupons et les échéances s'appuient sur les conditions prévues lors de la restructuration. La probabilité de réussir la restructuration est établie à 95 % (90 % au cours des trimestres précédents). L'augmentation de 5 % dans la probabilité de réussite est due à l'annonce par le Comité qu'il amorçait les étapes finales de la mise en œuvre de son plan suite à la décision de la Cour suprême du Canada de ne pas instruire un appel le 19 septembre 2008.

Pour la probabilité assignée à l'échec de la restructuration, la juste valeur de chacune des catégories d'actifs détenus par les fiducies est déterminée selon une analyse des actifs sous-jacents des fiducies et la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation qui sont couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés : indices CDX.IG, taux de corrélation et d'intérêt. Cette méthodologie a aussi été utilisée pour le PCAA soutenu par des actifs inadmissibles. Le 31 octobre 2007, cette méthodologie a été utilisée pour tout le PCAA détenu par la Banque.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2008, ce qui pourrait changer durant les périodes futures. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets sont : la probabilité de succès de la restructuration, les taux d'actualisation observables et les cotes de crédit prévues des billets restructurés. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2008 est la suivante :

- une variation de 5 % de la probabilité de réussite de la restructuration se traduirait par une diminution ou une augmentation de 35 M\$ de la juste valeur;
- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 10 M\$ de la juste valeur; et
- une diminution de la cote de crédit prévue d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 80 M\$ à 100 M\$.

L'évaluation de la juste valeur du PCAA est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA, (3) l'aboutissement du plan de restructuration et (4) un ralentissement économique sévère et prolongé en Amérique du Nord. Il est raisonnablement possible que les conditions futures changent à court terme et que cela puisse nécessiter un changement important à la valeur comptable du PCAA.

Arrérages d'intérêts

Depuis le 20 août 2007, la Banque n'a comptabilisé aucun revenu d'intérêts afférent aux billets faisant partie du plan de restructuration pancanadien qu'elle détient au 31 octobre 2008. Lorsque le plan de restructuration du PCAA sera finalisé, les revenus d'intérêts seront comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lors de leur encaissement.

Consulter également la note 34b).

NOTE 10

VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES À DES FINS DE NÉGOCIATION

Au 31 octobre						2008	2007
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Durée jusqu'à l'échéance Plus de 10 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	5 095	5 765	657	145	–	11 662	5 596
Les provinces	1 317	4 226	652	19	–	6 214	5 550
Les municipalités et les commissions scolaires	155	310	47	–	–	512	452
Le Trésor américain et autres organismes américains	299	13	7	–	–	319	2 026
Autres titres de créances	1 806	2 500	216	78	–	4 600	4 468
Titres de participation	6	24	98	–	10 428	10 556	12 736
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	8 678	12 838	1 677	242	10 428	33 863	30 828

NOTE 11

CESSIONS DE CRÉANCES

Titrisation d'actifs

Nouvelles activités de titrisation

Prêts hypothécaires assurés et créances sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la création de titres hypothécaires. En vertu d'une entente de 1998, elle vend également à une fiducie des créances sur cartes de crédit sur une base renouvelable. Le gain ou la perte avant impôts issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est comptabilisé dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats.

Exercice terminé le 31 octobre		2008	2007
	Prêts hypothécaires assurés	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires assurés
Produit net en espèces	3 339	398 ⁽¹⁾	2 770
Titres acquis adossés à des créances mobilières ⁽²⁾	–	23	–
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	118	13	72
Passif de gestion pris en charge	(18)	(3)	(15)
	3 439	431	2 827
Créances titrisées et vendues	3 352 ⁽³⁾	423	2 803 ⁽⁴⁾
Gain avant impôts, déduction faite des frais de transaction	87	8	24
Titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i>	635	–	74

(1) Le produit net en espèces reçu correspond au produit brut de 423 M\$ moins les fonds affectés à l'achat de titres émis par la Fiducie de 23 M\$ et les frais de transaction.

(2) Ces titres sont présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* du bilan consolidé.

(3) Comprend 541 M\$ de créances titrisées au cours d'exercices financiers antérieurs

(4) Comprend 38 M\$ de créances titrisées au cours d'exercices financiers antérieurs

Note 11 Cessions de créances (suite)

Rachat et échéance

Prêts hypothécaires – autres

Au cours de l'exercice 2000, la Banque a vendu à une fiducie des prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles ayant cinq logements ou plus. La Banque a mis fin à ce programme en juillet 2007 en rachetant des prêts d'un encours de 86 M\$ représentant moins de 10 % du portefeuille vendu initialement.

Prêts aux particuliers

La Banque vendait sur une base renouvelable à une fiducie des prêts aux particuliers à taux fixe. Les deux dernières séries de billets totalisant 309 M\$ sont venues à échéance en juillet 2007. Aucune nouvelle série n'a été émise et la structure a été fermée en 2007.

Hypothèses clés

Voici les hypothèses clés utilisées pour mesurer la juste valeur des droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires à la date de vente pour les opérations effectuées au cours des exercices 2008 et 2007.

Exercice terminé le 31 octobre	2008		2007		2008	2007	2007
			Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit		Prêts aux particuliers
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe			
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	25,7	30,1	25,8	31,6	–	–	–
Taux de remboursement (par mois)	–	–	–	–	26,2 %	24,9 %	–
Taux de remboursement anticipé	20,0 %	17,1 %	20,0 %	18,2 %	–	–	30,0 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,0 %	1,6 %	1,1 %	1,1 %	10,8 %	10,7 %	1,3 %
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	3,9 %	3,7 %	1,7 %
Taux d'actualisation	4,0 %	3,6 %	4,6 %	4,3 %	17,0 %	17,0 %	17,0 %

Le ratio de la perte sur un groupe statique des créances sur cartes de crédit titrisées est de 1,19 % au 31 octobre 2008 (1,18 % en 2007). Il est calculé en divisant les pertes sur créances réelles et prévues par l'encours initial des créances titrisées. Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires qui sont assurés.

Prêts gérés

Au 31 octobre	2008			2007		
	Total des prêts bruts	Prêts douteux bruts et autres prêts en souffrance ⁽¹⁾	Radiations nettes	Total des prêts bruts	Prêts douteux bruts et autres prêts en souffrance ⁽¹⁾	Radiations nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	23 451	78	(4)	22 970	55	(2)
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	16 512	57	117	14 316	55	111
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	21 149	278	35	19 377	193 ⁽²⁾	37
Total des prêts	61 112	413	148	56 663	303	146
Moins : titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i>	615	–	–	662	–	–
Moins : prêts titrisés et gérés						
Prêts hypothécaires assurés	6 678	–	–	5 962	–	–
Créances sur cartes de crédit	1 223 ⁽³⁾	9	45	1 200	8	44
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–	1
Moins : prêts hypothécaires cédés à un fonds commun de placement administré par la Banque et autres	386	–	–	451	–	–
Total des prêts présentés au bilan consolidé	52 210	404	103	48 388	295	101

(1) Comprend les prêts douteux et les prêts en souffrance de 90 jours et plus entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit ne sont pas classées comme prêts douteux mais sont plutôt radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 180 jours.

(2) Le montant des prêts aux entreprises et aux administrations publiques en souffrance mais non douteux n'est pas disponible au 31 octobre 2007. Par contre, les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(3) Comprend 23 M\$ de titres adossés à des créances mobilières présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* du bilan consolidé

Note 11 Cessions de créances (suite)

Incidence des activités de titrisation sur certains postes de l'état consolidé des résultats

Revenus de titrisation

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
	Gains provenant de la vente d'actifs		Revenus de gestion		Autres		Total	
Prêts hypothécaires assurés	87	24	19	15	–	–	106	39
autres ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	1	–	1
Créances sur cartes de crédit ⁽²⁾	94	89	23	20	3	30	120	139
Total	181	113	42	35	3	31	226	179

(1) Au cours de l'exercice 2000, la Banque a vendu à une fiducie des prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles ayant cinq logements ou plus. La Banque a mis fin à ce programme en juillet 2007.

(2) Opérations de titrisation à rechargement et nouvelles activités de titrisation

Incidence des activités de titrisation sur certains postes du bilan consolidé

Au 31 octobre	2008	2007	2008	2007	2008	2007
	Valeurs mobilières disponibles à la vente		Autres passifs			
	Droits conservés		Dépôts en espèces dans une fiducie ⁽¹⁾		Passif de gestion	
Prêts hypothécaires assurés	176	139	–	–	30	27
Créances sur cartes de crédit	38	40	–	2	7	8
Total	214	179	–	2	37	35

(1) Les dépôts en espèces ne peuvent être utilisés que lorsque les revenus perçus sur les prêts sont insuffisants pour payer les intérêts dus aux investisseurs.

Flux de trésorerie provenant des activités de titrisation

Exercice terminé le 31 octobre	2008		2007		2007	2008	2007	2007
			Prêts hypothécaires assurés		Prêts hypothécaires autres	Créances sur cartes de crédit		Prêts aux particuliers
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe				
Produit des nouvelles opérations de titrisation	261	3 078	423	2 347	–	–	–	–
Produit de perception, réinvesti dans les opérations de titrisation à rechargement	–	–	–	–	–	3 618	3 608	45
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation	7	94	4	79	–	117	129	–
Rachat de prêts	–	–	–	–	(86)	–	–	(15)

Note 11 Cessions de créances (suite)

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

La sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés s'établit comme suit :

Au 31 octobre	2008		2007		2008	2007
			Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit	
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe		
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	20,1	22,0	24,7	22,3	–	–
Taux de remboursement anticipé	20,0 %	18,2 %	20,0 %	19,3 %	26,2 %	25,1 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,3) \$	(4,6) \$	(0,4) \$	(3,6) \$	(2,8) \$	(2,9) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(0,6) \$	(9,0) \$	(0,8) \$	(7,1) \$	(5,1) \$	(5,3) \$
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,1 %	1,4 %	1,2 %	1,3 %	10,8 %	10,7 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(1,1) \$	(16,1) \$	(1,3) \$	(12,3) \$	(3,9) \$	(4,1) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(2,3) \$	(32,2) \$	(2,6) \$	(24,5) \$	(7,8) \$	(8,1) \$
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	3,9 %	3,7 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	–	–	–	(1,4) \$	(1,4) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	–	–	–	–	(2,8) \$	(2,8) \$
Taux d'actualisation	4,3 %	3,9 %	4,5 %	4,0 %	17,0 %	17,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,1) \$	(0,8) \$	(0,1) \$	(0,6) \$	(0,2) \$	(0,2) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(0,1) \$	(1,6) \$	(0,1) \$	(1,2) \$	(0,3) \$	(0,4) \$

Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être utilisées avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas s'extrapoler en général, car la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un aspect peuvent contribuer aux variations touchant un autre aspect, ce qui peut amplifier ou amortir les sensibilités attribuables aux variations dans les hypothèses.

Autres cessions

La Banque vend des prêts hypothécaires assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le gain ou la perte avant impôts est comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats. L'encours total des prêts hypothécaires assurés et non assurés vendus à ce fonds commun de placement est de 373 M\$ au 31 octobre 2008 (437 M\$ en 2007). Le tableau suivant résume les autres cessions réalisées par la Banque.

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007
Produit net en espèces	76	100
Prêts hypothécaires non assurés vendus	75	100
Gain avant impôts	1	–

NOTE 12

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cadre de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère à une tierce partie des actifs financiers qui sont présentés dans le bilan consolidé car la transaction ne remplit pas les critères de décomptabilisation.

La valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	2008	2007
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	7 243	1 921
Valeurs mobilières prêtées	4 348	4 103

NOTE 13

ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Les renseignements au sujet des EDDV dont la Banque détient des droits variables importants, mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire en vertu de la NOC-15, sont décrits ci-dessous. Le risque maximal de perte découlant de ces droits variables représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles ainsi que la facilité de garantie de liquidité consentie à une d'entre elles.

Entité de titrisation des éléments d'actifs de la Banque

La Banque effectue des opérations consistant à vendre certains éléments d'actif à une entité qui finance son acquisition en émettant des obligations à terme. Cette entité est une structure d'accueil admissible selon la NOC-12 et elle est, par conséquent, exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15. Les renseignements concernant les opérations de titrisation relatifs aux exercices terminés les 31 octobre 2008 et 2007 sont détaillés à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement tout en bénéficiant de services de gestion des actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit mais elle offre cependant une facilité de garantie de liquidité dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à cette facilité de garantie de liquidité. La Banque détient des droits variables significatifs dans ce fonds en raison de sa participation dans le papier commercial, la facilité de garantie de liquidité fournie et ses droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, des tiers non liés assument les premières pertes sur créances avant les détenteurs de papier commercial. La Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds, ou les deux. Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds est de 673 M\$ au 31 octobre 2008 (892 M\$ au 31 octobre 2007).

Entités de financement structuré

La Banque agit également à titre d'agent financier et d'administrateur auprès de trois fiducies. Ces fiducies font l'émission et la vente de titres de créances à taux fixe et révisable adossés à des créances hypothécaires, des créances mobilières, des titres financiers structurés, des placements de sociétés synthétiques et autres titres. La Banque détient des droits variables dans ces fiducies en raison de sa participation dans les titres de créances et de ses droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ces fiducies, puisqu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire en vertu de la NOC-15. La Banque a conclu avec certaines de ces fiducies des contrats de produits dérivés dont la juste valeur marchande est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ces entités est de 3,9 G\$ au 31 octobre 2008 (4,2 G\$ au 31 octobre 2007).

Lorsque le plan de restructuration sera finalisé par le Comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers, la Banque n'agira plus à titre d'agent financier et d'administrateur auprès de ces trois fiducies.

Note 13 Entités à détenteurs de droits variables (suite)

Fonds de placement

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres sociétés incorporées. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit dans un horizon de moyen à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés, elle participe seulement en tant qu'investisseur. La Banque n'est pas tenue de consolider ces sociétés en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus des sociétés, ou les deux. L'investissement total de la Banque inscrit aux livres en date du 31 octobre 2008 s'élève à 132 M\$ (170 M\$ au 31 octobre 2007). Le total de l'actif de ces sociétés est de 3,0 G\$ au 31 octobre 2008 (1,7 G\$ au 31 octobre 2007). De plus, la Banque a conclu des engagements d'investissement à l'égard de ces sociétés et ceux-ci sont divulgués à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

NOTE 14

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 octobre	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	17	–	17	17	–	17
Immeubles	185	100	85	183	95	88
Matériel et mobilier	874	621	253	733	517	216
Améliorations locatives	414	309	105	394	289	105
	1 490	1 030	460	1 327	901	426
Amortissement et radiations de l'exercice ⁽¹⁾			133			78

- (1) Une radiation de 54 M\$ pour l'exercice 2008 (2007 : nil) a été comptabilisée pour des projets précédemment capitalisés dans la catégorie Matériel et mobilier. Cette charge a été présentée à l'état consolidé des résultats au poste *Technologie*. Ceci est notamment dû à l'initiative de l'industrie visant à abandonner le projet de la compensation des chèques par imagerie. Les immobilisations ayant été radiées ainsi que la charge correspondante sont présentées à la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

NOTE 15

ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

La Banque applique un test de dépréciation annuel aux écarts d'acquisition et aux autres actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. Aucune baisse de valeur n'a été inscrite pour 2008.

La variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition s'établit comme suit :

	Particuliers et entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Total
Solde au 31 octobre 2006	49	421	213	683
Augmentation de la participation dans Credigy Ltd.	—	—	2	2
Augmentation de la participation dans Asset Management Finance Corporation	—	—	19	19
Autres	—	—	(1)	(1)
Solde au 31 octobre 2007	49	421	233	703
Acquisitions de firmes de gestion de placements (note 33)	—	34	—	34
Cession d'une participation majoritaire dans Asset Management Finance Corporation (note 33)	—	—	(12)	(12)
Rachat des actions privilégiées Série A émises par NB Capital Corporation (note 21)	12	—	—	12
Autres	—	—	3	3
Solde au 31 octobre 2008	61	455	224	740

Les autres actifs incorporels se composent des éléments suivants :

Au 31 octobre			2008	2007
	Coût ⁽²⁾	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette ⁽³⁾
Marques de commerce ⁽¹⁾	11	—	11	11
Contrats de gestion ⁽¹⁾	154	—	154	154
Autres	33	15	18	4
Total	198	15	183	169

(1) Non amortissables

(2) Le coût de l'exercice 2008 inclut des actifs incorporels liés aux acquisitions de firmes de gestion de placements.

(3) En 2007, suite aux résultats du test de dépréciation, une charge pour la baisse de valeur d'un actif incorporel a été comptabilisée.

NOTE 16

ACTIFS DIVERS

Au 31 octobre	2008	2007
Intérêts et dividendes à recevoir	431	419
Frais payés d'avance et autres éléments reportés	514	268
Actifs d'impôts futurs (note 26)	106	91
Placements dans les sociétés satellites	218	180
Actif au titre des prestations constituées (note 23)	356	340
Autres	509	684
	2 134	1 982

NOTE 17

DÉPÔTS

Au 31 octobre	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme fixe	2008 Total	2007 Total
Particuliers	2 746	14 605	15 747	33 098	30 215
Entreprises et administrations publiques	7 052	7 119	22 701	36 872	33 797
Institutions de dépôts	201	32	5 594	5 827	6 561
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC ⁽¹⁾	–	–	225	225	225
	9 999	21 756	44 267	76 022	70 798

(1) Dépôt de la Fiducie de Capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de Capital BNC (la « Fiducie »), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

Le billet de dépôt porte intérêt au taux annuel fixe de 5,329 % payable semestriellement, à terme échu, jusqu'au 30 juin 2016 et, par la suite, au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations majoré de 1,50 %. Le billet de dépôt, qui viendra à échéance le 30 juin 2056, sera rachetable à compter du 30 juin 2011, au gré de la Banque, sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation préalable du Surintendant, ou à la survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Si la Banque rachète le billet de dépôt, en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible à tout moment au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne conférera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

La Fiducie est une entité à détenteurs de droits variables selon la définition de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, la Banque ne consolide pas la Fiducie parce qu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire; par conséquent, les NBC CapS – série 1 émis par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté sous la rubrique *Dépôts*.

La distribution non cumulative en espèces par NBC CapS – série 1 est de 26,645 \$ (soit un rendement annuel de 5,329 % sur le prix d'émission initial de 1 000 \$); elle est payée par la Fiducie semestriellement depuis le 31 décembre 2006 jusqu'au 30 juin 2016 inclusivement et, par la suite, correspondra au produit obtenu de la multiplication de 1 000 \$ par la moitié de la somme du taux applicable des acceptations et de 1,50 %. Aucune distribution en espèces ne sera payable, par la Fiducie sur les NBC CapS – série 1, si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en tant que porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Les NBC CapS – série 1 ne sont pas rachetables au gré du porteur.

À compter du 30 juin 2011, la Fiducie pourra, à son gré, racheter les NBC CapS – série 1, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du Surintendant ou de la survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés.

Les porteurs de NBC CapS – série 1 pourront à tout moment, sur préavis, remettre chaque NBC CapS – série 1 en échange de 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. Les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration, et seront rachetables au gré de la Banque, avec l'approbation préalable du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais ne seront pas rachetables au gré des porteurs. Ce droit d'échange sera mis en oeuvre par la conversion par la Fiducie du montant correspondant du billet de dépôt de la Banque. Les NBC CapS – série 1 échangés contre les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque seront annulés par la Fiducie.

Chaque NBC CapS – série 1 sera échangé automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque, à la survenance de l'un ou l'autre des cas suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et seront rachetables au gré de la Banque, avec l'approbation préalable du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais ne seront pas rachetables au gré des porteurs. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie, dont le principal actif est le billet de dépôt.

Aux fins du capital réglementaire, les NBC CapS – série 1 d'un montant de 225 M\$ sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1.

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À DES FINS DE NÉGOCIATION

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a désigné comme étant détenu à des fins de négociation des valeurs mobilières qui ont été acquises afin de couvrir économiquement certains instruments financiers dérivés. Ces valeurs, si elles n'avaient pas été désignées en vertu de l'option juste valeur, auraient été comptabilisées à la juste valeur à titre de valeurs mobilières disponibles à la vente et la variation de la juste valeur aurait été comptabilisée aux *Autres éléments du résultat étendu*.

La Banque a eu recours à cette option conformément à sa stratégie de gestion des risques qui permet de gérer ensemble ces valeurs mobilières et les instruments financiers dérivés impliqués sur la base de la juste valeur et ainsi réduire sensiblement les risques financiers.

Au 31 octobre 2008, la juste valeur de ces valeurs mobilières totalise un montant de 1,7 G\$. La variation de la juste valeur au montant de 8 M\$ représente un gain et a été comptabilisé dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Certains dépôts comportant un ou plusieurs dérivés incorporés sont désignés comme étant détenus à des fins de négociation. Ces dépôts sont présentés au passif à la rubrique *Dépôts* du bilan consolidé.

La juste valeur de ces dépôts totalise 567 M\$ au 31 octobre 2008 (297 M\$ au 31 octobre 2007). La variation de la juste valeur au montant de 85 M\$ pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2008 (5 M\$ pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2007) a été constatée comme gain dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. La variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit représente un gain non réalisé et totalise un montant de 10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007).

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable au changement de risque de crédit de ces passifs financiers, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument au moyen des taux suivants : d'abord, au moyen d'un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, au moyen d'un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart entre ces valeurs obtenues est comparé avec l'écart obtenu au moyen des mêmes taux en date de fin de période.

Le montant à l'échéance, que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts, est variable et sera différent de la juste valeur au 31 octobre 2008.

NOTE 19

PASSIFS DIVERS

Au 31 octobre	2008	2007
Intérêts et dividendes à payer	570	1 076
Impôts à payer	97	27
Passifs d'impôts futurs (note 26)	95	85
Fournisseurs et autres créditeurs	741	1 165
Passif au titre des prestations constituées (note 23)	137	126
Engagements liés aux opérations d'assurance	58	61
Dettes de filiales envers des tiers	2 783	959
Charges à payer et revenus reportés	421	299
Autres	384	953
	5 286	4 751

NOTE 20

DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées représentent des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des débentures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du Surintendant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a émis des débentures subordonnées d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en 2018 dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme. L'intérêt au taux annuel de 5,556 % est payable semestriellement les 15^e jours de mai et de novembre de chaque année jusqu'au 15 novembre 2013.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque avait émis des débentures subordonnées d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en 2016 dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme. L'intérêt au taux annuel de 4,456 % est payable semestriellement les 2^e jours de mai et de novembre de chaque année jusqu'au 2 novembre 2011. La Banque a également racheté une débenture subordonnée de 300 M\$, échéant le 31 octobre 2012.

Au 31 octobre

Échéance	Taux d'intérêt	Caractéristiques	Libellées en devises	2008	2007
Avril 2014	5,70 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation depuis le 16 avril 2004		250	250
Novembre 2016	4,456 % ⁽²⁾	Non remboursables par anticipation avant le 2 novembre 2011		500	500
Novembre 2018	5,556 % ⁽³⁾	Non remboursables par anticipation avant le 15 novembre 2013		500	–
Décembre 2019	4,926 % ⁽⁴⁾	Non remboursables par anticipation avant le 22 décembre 2014		350	350
Novembre 2020	4,70 % ⁽⁵⁾	Non remboursables par anticipation avant le 2 novembre 2015		500	500
Février 2087	Variable ⁽⁶⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	44 US	53	41
				2 153	1 641
Ajustement au titre de la juste valeur ⁽⁷⁾				109	(30)
Solde non amorti des coûts reliés à l'émission ⁽⁸⁾				(7)	(6)
Total				2 255	1 605

(1) Portant intérêt au taux de 5,70 % jusqu'au 16 avril 2009 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(2) Portant intérêt au taux de 4,456 % jusqu'au 2 novembre 2011 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(3) Portant intérêt au taux de 5,556 % jusqu'au 15 février 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 2,64 %

(4) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(5) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(6) Portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR

(7) Reflète l'ajustement apporté à la valeur comptable des débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur

(8) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission des débentures subordonnées représente le montant des coûts à l'origine, net de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les échéances des débentures subordonnées s'établissent comme suit :

2009 à 2013	–
2014 à 2018	1 250
2019 et suivantes	903
	2 153

NOTE 21

PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE

Au 31 octobre	Libellés en devises	2008	2007
400 000 NBC CapS II – série 1 émis par Fiducie d'actifs BNC ⁽¹⁾		400	–
350 000 NBC CapS II – série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC ⁽²⁾		350	–
300 000 actions privilégiées, série A, échangeables, à dividendes non cumulatifs, émises par NB Capital Corporation ⁽³⁾	300 US	–	284
Fonds communs de placement consolidés conformément à l'application de la NOC–15		51	26
Autres entités consolidées conformément à l'application de la NOC–15		1 210	630
Autres		18	20
Total		2 029	960

- (1) Le 22 janvier 2008, la Banque a émis par l'intermédiaire de sa filiale Fiducie d'actifs BNC (la « Fiducie »), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, 400 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres de la Fiducie de capital – série 1, ou NBC CapS II – série 1. Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré du placement, de 400 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition auprès de la Banque de coparticipations dans des hypothèques.

La distribution non cumulative en espèces par NBC CapS II – série 1 payée le 30 juin 2008 était de 31,715 \$. Par la suite, cette distribution sera de 36,175 \$ (soit un rendement annuel de 7,235 % sur le prix d'émission initial de 1 000 \$); elle sera payée par la Fiducie semestriellement à compter du 31 décembre 2008 jusqu'au 30 juin 2018 inclusivement. Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, elle correspondra au produit obtenu de la multiplication de 1 000 \$ par la moitié de la somme du taux applicable des acceptations bancaires en vigueur et de 3,79 %. Aucune distribution en espèces ne sera payable, par la Fiducie sur les NBC CapS II – série 1, si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

À compter du 30 juin 2013 ou avant, s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés, la Fiducie pourra, à son gré, racheter en totalité les NBC CapS II – série 1 sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du Surintendant.

À compter du 22 janvier 2013, la Fiducie pourra, avec l'accord du Surintendant, acheter les NBC CapS II – série 1 en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II – série 1 achetés par la Fiducie seront annulés et ne seront pas réémis.

Chaque NBC CapS II – série 1 sera échangé automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, à la survenance de l'un ou l'autre des cas suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et seront rachetables au gré de la Banque, avec l'approbation préalable du Surintendant, à compter du 30 juin 2013, mais ne seront pas rachetables au gré des porteurs. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

Aux fins des fonds propres réglementaires, les NBC CapS II – série 1 d'un montant de 400 M\$ se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1. Selon les directives du Surintendant, les instruments de capital novateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net des fonds propres de catégorie 1 et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de fonds propres de catégorie 2B.

- (2) Le 30 juin 2008, la Banque a émis par l'intermédiaire de sa filiale Fiducie d'actifs BNC (la « Fiducie »), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, 350 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres de la Fiducie de capital – série 2, ou NBC CapS II – série 2. Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré du placement, de 350 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition auprès de la Banque de coparticipations dans des hypothèques.

La distribution non cumulative en espèces par NBC CapS II – série 2 sera de 37,235 \$ (soit un rendement annuel de 7,447 % sur le prix d'émission initial de 1 000 \$); elle sera payée par la Fiducie semestriellement à compter du 31 décembre 2008 jusqu'au 30 juin 2020 inclusivement. Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, elle correspondra au produit obtenu de la multiplication de 1 000 \$ par la moitié de la somme du taux applicable des acceptations bancaires en vigueur et de 4,09 %. Aucune distribution en espèces ne sera payable, par la Fiducie sur les NBC CapS II – série 2, si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II – série 2, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

À compter du 31 juillet 2013 ou avant, s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés, la Fiducie pourra, à son gré, racheter en totalité les NBC CapS II – série 2 sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du Surintendant.

À compter du 30 juin 2013, la Fiducie pourra, avec l'accord du Surintendant, acheter les NBC CapS II – série 2 en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II – série 2 achetés par la Fiducie seront annulés et ne seront pas réémis.

Chaque NBC CapS II – série 2 sera échangé automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, à la survenance de l'un ou l'autre des cas suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et seront rachetables au gré de la Banque, avec l'approbation préalable du Surintendant, à compter du 31 juillet 2013, mais ne seront pas rachetables au gré des porteurs. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

Aux fins des fonds propres réglementaires, les NBC CapS II – série 2 d'un montant de 350 M\$ se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1. Selon les directives du Surintendant, les instruments de capital novateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net des fonds propres de catégorie 1 et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de fonds propres de catégorie 2B.

- (3) Le 30 septembre 2008, NB Capital Corporation, une filiale de la Banque, a racheté pour fins d'annulation la totalité des 300 000 actions privilégiées série A. Ces actions, émises à 300 M\$ US ont été rachetées à 311 M\$ US. La prime de 11 M\$ US (12 M\$ CA) est comptabilisée dans les *Écarts d'acquisition* (note 15).

NOTE 22

CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$

Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 3 G\$

Actions en circulation et dividendes déclarés

Au 31 octobre	Nombre	Actions		2008
		\$	\$	Dividendes Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	6	0,8692
Série 21	8 050 000	201	4	0,5596
Actions privilégiées et dividendes	30 950 000	774	32	
Actions ordinaires au début	157 806 303	1 575		
Émises au titre du :				
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	326 688	17		
Régime d'options d'achat d'actions	1 006 511	41		
Acquisitions (note 33)	452 650	24		
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	(144 949)	(1)		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	159 447 203	1 656	394	2,4800
Total des dividendes			426	

Au 31 octobre	Nombre	Actions		2007
		\$	\$	Dividendes Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Série 16	8 000 000	200	9	1,2125
Actions privilégiées et dividendes	16 000 000	400	21	
Actions ordinaires au début	161 512 351	1 566		
Émises au titre du :				
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	292 234	18		
Régime d'options d'achat d'actions	931 318	34		
Autres	100 000	6		
Rachat d'actions ordinaires	(5 006 600)	(49)		
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	(23 000)	–		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	157 806 303	1 575	364	2,2800
Total des dividendes			385	

Note 22 Capital-actions (suite)

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang (montants en dollars)

Série 15

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2008, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2009, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2010, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2011, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2012, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Série 16

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Série 20

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2013, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2014, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2015, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2016, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2017, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2017, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Série 21

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 16 août 2013 et du 16 août tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Émission d'actions privilégiées

Le 17 juin 2008, la Banque a émis 7 000 000 actions privilégiées de premier rang série 21 à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,336 \$ l'action, pour une contrepartie de 171 M\$, déduction faite des commissions de 4 M\$. Le dividende initial sera payable le 15 novembre 2008 et s'élèvera à 0,55959 \$ par action. De plus, la Banque a accordé aux preneurs ferme une option d'attribution en excédent de l'émission leur permettant de souscrire, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture, jusqu'à 1 050 000 actions supplémentaires au prix de levée de 25,00 \$. Les preneurs ferme ont exercé cette option en souscrivant 1 050 000 actions privilégiées série 21. La Banque a reçu en contrepartie 25 M\$, déduction faite des commissions de 1 M\$.

Le 16 avril 2008, la Banque a émis 6 000 000 actions privilégiées de premier rang série 20 à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,375 \$ l'action, pour une contrepartie de 146 M\$, déduction faite des commissions de 4 M\$. De plus, la Banque a accordé aux preneurs ferme une option d'attribution en excédent de l'émission leur permettant de souscrire, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture, jusqu'à 900 000 actions supplémentaires au prix de levée de 25,00 \$. Les preneurs ferme ont exercé cette option en souscrivant 900 000 actions privilégiées série 20. La Banque a reçu en contrepartie 22 M\$, déduction faite des commissions de 1 M\$.

Émission d'actions ordinaires

Dans le cadre des acquisitions de Bieber Securities Inc., conclue le 2 juin 2008, et du Groupe Option Retraite Inc., conclue le 18 septembre 2008, la Banque a émis 452 650 actions ordinaires évaluées à 24 M\$. De ce nombre, 291 948 actions ordinaires ont été placées sous écoule au nom des vendeurs et seront versées conditionnellement au maintien d'un certain niveau d'actifs sous gestion. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que ces actions placées sous écoule seront versées au cours des trois prochains exercices.

Rachat d'actions ordinaires

Le 1^{er} février 2008, la Banque a débuté une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à concurrence de 4 700 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 30 janvier 2009. Le 1^{er} février 2007, la Banque avait déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à 8 102 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois s'étant terminée le 31 janvier 2008. Le 23 janvier 2006, la Banque avait déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à 8 278 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois terminée le 22 janvier 2007. Les rachats sont effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *bénéfices non répartis*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque avait complété le rachat de 5 006 600 actions ordinaires au prix de 315 M\$, ce qui avait réduit de 49 M\$ le capital-actions ordinaire et de 266 M\$ les bénéfices non répartis.

Note 22 Capital-actions (suite)

Actions privilégiées autorisées

Les actions privilégiées suivantes ont été créées et réservées pour émission future par la Banque dans le cadre de trois émissions d'instruments de capital novateur convertibles et échangeables à certaines conditions. En date du 31 octobre 2008, aucune action de ces séries n'a été émise ni négociée.

Série 17

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série 18

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 si l'un ou l'autre des événements suivants survient : i) des procédures juridiques sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque, iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant à compter du 30 juin 2011, mais sont non rachetables au gré des porteurs.

Série 19

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, si l'un ou l'autre des événements suivants survient : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 19 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 22

Les porteurs d'actions privilégiées série 21 auront le droit, à leur gré, le 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, de convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité de leurs actions privilégiées série 21 en un nombre correspondant d'actions privilégiées série 22. Les actions privilégiées de premier rang, série 22 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 16 août 2018, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 23

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si l'un ou l'autre des événements suivants survient : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 23 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 31 juillet 2013 mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2008, 2 856 760 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 14 554 619 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du Surintendant en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si la Fiducie de Capital BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 17.

Régime de réinvestissement de dividendes

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions fournit aux détenteurs d'actions ordinaires de la Banque un moyen d'investir dans des actions sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition des actions par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou par des versements en espèces facultatifs.

NOTE 23

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés et ces régimes à prestations déterminées sont capitalisés. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de la capitalisation sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime des employés	31 décembre 2006	31 décembre 2009
Régime des employés désignés	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Programme d'allocation après retraite	31 décembre 2006	31 décembre 2008

Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui tiennent compte du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La Banque offre également différents régimes complémentaires contributifs d'assurance aux employés et aux retraités admissibles, à leur conjoint ainsi qu'à leurs personnes à charge. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

Les tableaux suivants présentent les engagements et les coûts de la Banque liés aux avantages sociaux futurs. La date de mesure utilisée est le 31 octobre de chaque année.

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début	1 893	1 942	157	159
Coût des services rendus au cours de l'exercice	49	54	6	6
Intérêts débiteurs	111	105	10	9
Cotisations des employés	21	20	—	—
Prestations versées	(81)	(76)	(6)	(6)
Modifications des régimes	—	21	—	—
Pertes (gains) actuariels	(348)	(173)	(26)	(11)
Solde à la fin	1 645	1 893	141	157
Actif des régimes				
Juste valeur au début	1 983	1 849	—	—
Rendement réel de l'actif des régimes	(361)	130	—	—
Cotisations de la Banque	55	60	—	—
Cotisations des employés	21	20	—	—
Prestations versées	(81)	(76)	—	—
Juste valeur à la fin	1 617	1 983	—	—
Situation de capitalisation – (déficit)	(28)	90	(141)	(157)
Pertes actuarielles nettes non amorties	342	202	4	31
Coût des prestations pour services passés non amortis	42	48	—	—
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	356	340	(137)	(126)

Note 23 Avantages sociaux futurs (suite)

L'actif (passif) constaté au titre des prestations constituées est présenté comme suit au bilan consolidé :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Actif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Actifs divers</i>	356	340	–	–
Passif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Passifs divers</i>	–	–	(137)	(126)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	356	340	(137)	(126)

Les montants présentés précédemment relativement à l'obligation au titre des prestations constituées, et à la juste valeur de l'actif des régimes de retraite à la clôture des exercices, comprennent les montants suivants relativement aux régimes dont les obligations au titre des prestations constituées excèdent l'actif des régimes.

Au 31 octobre	2008	2007
Juste valeur de l'actif des régimes	1 463	61
Obligations au titre des prestations constituées	1 528	62
Situation de capitalisation – (déficit)	(65)	(1)

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes de retraite au 31 octobre :

Catégorie d'actif	2008 %	2007 %
Marché monétaire	3	6
Obligations	31	31
Actions	58	55
Autres	8	8
	100	100

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2008, ces placements totalisaient 127 M\$ (155 M\$ en 2007).

Les honoraires de gestion payés à la Banque et à ses filiales au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à près de 4 M\$ (5 M\$ en 2007). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Composantes de la charge liée aux avantages sociaux futurs :

Exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	49	54	6	6
Intérêts débiteurs	111	105	10	9
Rendement réel de l'actif des régimes	361	(130)	–	–
Pertes (gains) actuariels sur l'obligation	(348)	(173)	(26)	(11)
Modifications des régimes	–	21	–	–
Charge avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	173	(123)	(10)	4
Écart entre les rendements prévu et réel de l'actif des régimes pour la période	(493)	8	–	–
Écart entre le montant des pertes actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	353	194	26	13
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	6	(15)	–	–
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	39	64		
Charge au titre des autres avantages sociaux futurs			16	17

Note 23 Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée) retenues par la Banque sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
	%	%	%	%
Obligations au titre des prestations constituées au 31 octobre				
Taux d'actualisation	7,25	5,75	7,25	6,00
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation	5,75	5,25		
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes, à long terme	7,00	7,00		
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50		
Charge au titre des autres avantages sociaux futurs pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation			6,00	5,50
Taux de croissance de la rémunération			3,50	3,50

La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite) et ces programmes sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire.

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 6,1 % en 2008 (6,8 % en 2007). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 5,5 % en 2010 et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés en 2008

Autres régimes	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	5,5	0,6
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	0,2	–
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	18,4	3,1
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	(14,9)	(3,3)

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence car les variations sont hypothétiques et les variations de chacune des principales hypothèses peuvent ne pas être linéaires.

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 octobre :

	2008	2007
Cotisations de la Banque aux régimes de retraite	55	60
Prestations versées aux bénéficiaires des autres régimes	6	6

NOTE 24

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 14 554 619 au 31 octobre 2008 (15 561 130 au 31 octobre 2007). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	5 770 347	48,71 \$	5 391 912	41,40 \$
Octroyées	2 260 036	53,85 \$	1 493 504	65,90 \$
Levées	(1 006 511)	34,76 \$	(931 318)	32,28 \$
Annulées	(312 142)	60,22 \$	(183 751)	57,21 \$
En circulation à la fin	6 711 730	52,00 \$	5 770 347	48,71 \$
Pouvant être levées à la fin	2 863 436	44,99 \$	2 787 177	37,86 \$

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
25,20 \$	53 600	53 600	Décembre 2008
24,90 \$	132 350	132 350	Décembre 2010
28,01 \$	256 810	256 810	Décembre 2011
30,95 \$	390 613	383 113	Décembre 2012
41,00 \$	554 770	554 770	Décembre 2013
48,20 \$	1 041 750	767 950	Décembre 2014
61,44 \$	776 300	389 400	Décembre 2015
65,90 \$	1 296 657	325 443	Décembre 2016
53,85 \$	2 208 880	–	Décembre 2017
Total	6 711 730	2 863 436	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a octroyé 2 260 036 options (1 493 504 en 2007) d'une juste valeur de 9,21 \$ par option (11,32 \$ en 2007).

La juste valeur des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide d'une variante du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables étaient les suivantes :

Au 31 octobre	2008	2007
Taux d'intérêt hors risque	4,40 %	4,05 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	5 ans
Volatilité prévue	25,3 %	22,5 %
Dividendes prévus	4,6 %	3,3 %

La charge de rémunération constatée à l'égard des options pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 s'élève à 11 M\$ (16 M\$ en 2007).

Note 24 Rémunération à base d'actions (suite)

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, lors de l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 à l'égard de ce régime est négligeable (2 M\$ en 2007).

Au 31 octobre

		2008 Prix d'exercice moyen pondéré		2007 Prix d'exercice moyen pondéré
	Nombre de DPVA		Nombre de DPVA	
Régime de DPVA				
En circulation au début	299 400	26,43 \$	306 800	20,35 \$
Octroyés	44 704	53,85 \$	48 396	65,90 \$
Exercés	(9 875)	26,34 \$	(49 400)	22,26 \$
Annulés	(4 825)	59,19 \$	(6 396)	65,90 \$
En circulation à la fin	329 404	29,67 \$	299 400	26,43 \$
Pouvant être exercés à la fin	259 447	22,08 \$	254 646	20,21 \$

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
17,35 \$	227 025	227 025	Décembre 2009
28,01 \$	1 450	1 450	Décembre 2011
30,95 \$	2 625	2 625	Décembre 2012
41,00 \$	5 425	5 425	Décembre 2013
48,20 \$	4 350	3 150	Décembre 2014
61,44 \$	3 100	2 300	Décembre 2015
65,90 \$	40 725	17 472	Décembre 2016
53,85 \$	44 704	–	Décembre 2017
Total	329 404	259 447	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque et sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a octroyé 26 598 UAD à un prix moyen pondéré de 53,85 \$ (32 360 UAD à un prix moyen pondéré de 65,90 \$ en 2007). Au total, 182 200 UAD sont en circulation au 31 octobre 2008 (148 324 en 2007). Aucune charge de rémunération n'a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 à l'égard de ces régimes (1 M\$ en 2007).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines sont acquises le dernier jour du 35^e mois qui suit la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque et sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a octroyé 45 841 UAR à un prix moyen pondéré de 53,85 \$ (199 359 UAR à un prix moyen pondéré de 65,99 \$ en 2007). Au 31 octobre 2008, 328 413 UAR sont en circulation (364 653 en 2007). Un renversement de la charge de rémunération de 5 M\$ a été constaté pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 à l'égard de ce régime (charge de rémunération de 4 M\$ en 2007).

Note 24 Rémunération à base d'actions (suite)

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et permet également à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, FBN a octroyé 158 327 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 52,66 \$ (152 443 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 65,89 \$ en 2007). Au 31 octobre 2008, 903 813 unités sont en circulation (917 544 au 31 octobre 2007). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, un renversement de la charge de rémunération de 6 M\$ a été constaté à l'égard de ce régime (un ajustement de 8 M\$ a réduit la charge de rémunération pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation continue, les cotisations de la Banque sont acquises à l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 7 M\$ en 2008 (6 M\$ en 2007), sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages sociaux* une fois payées. Au 31 octobre 2008, 2 788 102 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (2 499 936 actions ordinaires en 2007).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action. Les dividendes versés pour les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

NOTE 25

CHARGES DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration a approuvé la restructuration de la structure organisationnelle de la Banque. Les objectifs de la restructuration visent à aligner les modèles de distribution et de fonctionnement de la Banque sur les besoins des clients ainsi qu'à simplifier les processus et à renforcer l'efficacité des fonctions corporatives. Au cours du quatrième trimestre, la Banque a commencé à appliquer les mesures de cette restructuration en procédant à la rationalisation du personnel. Elle prévoit finaliser la restructuration au cours de l'exercice 2009.

Au 31 octobre 2008, la Banque a comptabilisé des charges de restructuration de 66 M\$ dans l'état consolidé des résultats. Les charges sont composées d'indemnités de départ et d'honoraires d'un cabinet de services professionnels retenu afin d'obtenir des conseils stratégiques et organisationnels relativement aux mesures liées à la restructuration. Ces charges de restructuration sont présentées à la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

En 2007, une charge de restructuration de 7 M\$ découlant de l'annonce de la consolidation progressive des activités d'Altamira à celles de la Banque a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats, au secteur *Gestion de patrimoine*.

Exercice terminé le 31 octobre				2008	2007
	Indemnités de départ	Charges liées aux locaux	Autres charges	Total	Total
Solde au début de l'exercice	4	3	–	7	–
Charges de restructuration	49	–	17	66	7
Versements au cours de l'exercice	(2)	(3)	(7)	(12)	–
Solde à la fin de l'exercice	51	–	10	61	7

NOTE 26

CHARGE D'IMPÔTS

La charge d'impôts de la Banque constatée dans les états financiers consolidés pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2008	2007
État consolidé des résultats		
Charge d'impôts	167	79
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux éléments suivants :		
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers	–	13
Dividendes sur actions privilégiées, séries 15, 16, 20 et 21	17	(8)
Frais d'émission d'actions et autres	(3)	–
Autres éléments cumulés du résultat étendu	(141)	64
	(127)	69
Total de la charge d'impôts	40	148

La charge d'impôts pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2008	2007
Impôts exigibles	30	92
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	10	56
Charge d'impôts	40	148

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs se définissent comme suit :

Au 31 octobre	2008	2007
Actifs d'impôts futurs		
Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer	267	247
Passif au titre des prestations constituées – Autres régimes	37	38
Autres éléments du résultat étendu	2	7
	306	292
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	(39)	(35)
Titrisation	(50)	(45)
Actifs au titre des prestations constituées – Régimes de retraite	(98)	(102)
Autres	(108)	(104)
	(295)	(286)
Solde net des actifs d'impôts futurs	11	6

Le montant net des actifs d'impôts futurs est inclus dans les *Actifs divers* (note 16) et le montant net des passifs d'impôts futurs est inclus dans les *Passifs divers* (note 19).

Au 31 octobre	2008	2007
Actifs d'impôts futurs	106	91
Passifs d'impôts futurs	(95)	(85)
	11	6

Note 26 Charge d'impôts (suite)

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2008		2007	
	\$	%	\$	%
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	798	100,0	688	100,0
Charge d'impôts au taux statutaire d'imposition prévu par la loi au Canada	259	32,5	230	33,5
Réduction du taux d'imposition en raison des :				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(81)	(10,2)	(86)	(12,5)
Gains en capital	(8)	(1,0)	(6)	(0,9)
Taux d'imposition des filiales et autres entités étrangères	(56)	(7,0)	(79)	(11,5)
Autres éléments	53	6,6	20	2,9
	(92)	(11,6)	(151)	(22,0)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	167	20,9	79	11,5

NOTE 27

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice dilué par action est calculé en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007
Bénéfice par action ordinaire de base		
Bénéfice net	776	541
Dividendes sur actions privilégiées	32	21
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	744	520
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	158 663	159 811
Bénéfice par action ordinaire de base	4,69 \$	3,25 \$
Bénéfice par action ordinaire dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	744	520
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	158 663	159 811
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers) Options d'achat d'actions	592	1 379
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (en milliers)	159 255	161 190
Bénéfice par action ordinaire dilué	4,67 \$	3,22 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, le calcul du bénéfice par action dilué ne tient pas compte d'un nombre moyen de 4 070 876 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 59,27 \$ (un nombre moyen de 1 498 564 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 65,25 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007) car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque au cours des périodes intermédiaires.

NOTE 28

GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Les garanties sont des obligations qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14.

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant :

	2008	2007
Lettres de garantie	2 036	1 354
Facilités de garantie de liquidité	90	105
Instruments financiers dérivés	479	730
Prêts de titres	263	754
Autres ententes d'indemnisation	157	123
Autre garantie	33	32

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie.

Facilités de garantie de liquidité

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit une facilité de garantie de liquidité à ce fonds multicédant. Au 31 octobre 2008, le montant total de la facilité de liquidité s'élève à 541 M\$ (693 M\$ en 2007), soit l'encours du montant total du papier commercial et d'un billet à taux variable en circulation. La Banque détient à cette date 451 M\$ (588 M\$ en 2007) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 90 M\$ au 31 octobre 2008 (105 M\$ en 2007).

Cette facilité peut être invoquée lorsque le programme n'est pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial sans toutefois nécessiter qu'il y ait une perturbation généralisée des marchés. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et est renouvelable périodiquement. Les modalités de cette facilité n'obligent pas la Banque à avancer des sommes à ce fonds si ce dernier est insolvable ou s'il fait l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au delà du rehaussement de crédit disponible. La facilité de liquidité fournie par la Banque n'a pas été utilisée à ce jour.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque vend des options de vente pour répondre aux besoins de ses clients ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation. Les options de vente sont des ententes contractuelles en vertu desquelles la Banque accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre à la Banque, à une date donnée ou avant cette date, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers, à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Les options de vente qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14 comprennent principalement les options sur devises de gré à gré avec des sociétés autres que des institutions financières, et les options sur actions de gré à gré lorsqu'il est probable que la contrepartie possède les titres sous-jacents. La majorité des échéances de ces options varient selon les contrats mais ne dépassent généralement pas deux ans. Au 31 octobre 2008, la Banque a constaté dans le bilan consolidé un passif de 77 M\$ relativement à ces options de vente (36 M\$ en 2007) représentant la juste valeur de ces options.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. Afin de se protéger contre toute perte éventuelle, la Banque obtient de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des opérations de prêts de titres.

Note 28 Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles. En vertu de ces ententes, elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé une hypothèque mobilière en faveur du réseau qui pourrait être utilisée advenant l'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La nature de certaines de ces ententes ne permet pas d'estimer de façon raisonnable le montant maximal que la Banque pourrait être tenue de verser. La durée de ces ententes est stipulée dans chaque contrat. Le montant maximal des indemnités potentielles futures que la Banque est en mesure d'estimer est présenté au tableau de la page précédente et leur échéance ne dépasse pas un an. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une société satellite jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans la société satellite ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. À ce jour, cette garantie n'a pas été utilisée et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé en vertu de cette entente.

Restructuration de certains conduits de papier commercial adossé à des actifs

Facilités de financement

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers, a approuvé une entente de principe visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiducies. Le plan de restructuration du PCAA prévoit notamment des facilités de financement dans le véhicule d'actifs cadre 1 («VAC1») et dans le véhicule d'actifs cadre 2 («VAC2») qui seront fournies par des prêteurs, tels que des banques canadiennes, des fournisseurs d'actifs et des porteurs de billets. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. La Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant approximatif de 812 M\$ sous réserve de l'implantation finale du plan de restructuration du PCAA.

Facilités de crédit

Au cours de l'exercice, la Banque a complété ses activités afin de soutenir les clients détenant du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers. Ces activités visent à offrir à la clientèle commerciale et aux grandes entreprises de la Banque des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité jusqu'à l'échéance des billets à long terme résultant de la restructuration du PCAA. Ces facilités de crédit seront disponibles lorsque le plan de restructuration sera complété. De façon générale, ces facilités de crédit couvriront jusqu'à 75 % de la valeur de leur investissement lorsque la restructuration sera complétée. Les ententes de crédit comporteront aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit.

En ce qui concerne les billets restructurés adossés à des actifs inadmissibles, la Banque renonce à tout recours autre que les billets affectés en garantie. Cette facilité de crédit sera rendue disponible pendant une période de deux ans, avec une possibilité de prolongation par la Banque, si les emprunteurs maintiennent des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Cette offre pourrait représenter des facilités de crédit maximales de 248 M\$.

Pour les autres billets compris dans le plan de restructuration pancanadien, la Banque renonce à tout recours autre que les billets affectés en garantie pour une première tranche représentant 45 % de la valeur nominale du billet restructuré. Pour les 30 % restants de la valeur nominale du billet, la Banque conservera le plein recours à l'égard de l'emprunteur. Cette facilité de crédit sera rendue disponible pendant une période de trois ans, avec une possibilité de prolongation chaque année suivante au gré de la Banque, si les emprunteurs maintiennent leurs relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Cette offre pourrait représenter des facilités de crédit maximales de 828 M\$.

La Banque a aussi offert des facilités de crédit aux emprunteurs pour leurs besoins de liquidité jusqu'à l'aboutissement du plan de restructuration. Au 31 octobre 2008, l'encours des facilités de crédit représentait 233 M\$ avec recours à l'égard des emprunteurs. Au troisième trimestre de 2008, la Banque a enregistré une provision générale de 23 M\$ à l'égard de la portion des prêts liés aux billets adossés à des actifs inadmissibles. Lorsque les nouveaux prêts seront octroyés, il existe un risque que la perte soit supérieure au montant comptabilisé au 31 octobre 2008.

Consulter également la note 34b).

Note 28 Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Engagements

Au 31 octobre 2008, les engagements minimaux en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats de location se répartissent comme suit :

	Locaux	Contrats de service	Matériel et mobilier	Total
2009	133	213	9	355
2010	124	192	7	323
2011	116	180	2	298
2012	108	69	1	178
2013	99	21	–	120
2014 et suivantes	465	8	–	473
	1 045	683	19	1 747

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actif donnés en garantie est fourni dans le tableau suivant. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2008	2007
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	25	–
Organismes de compensation directe	2 785	5 548
Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	517	948
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	22 089	17 227
Autres	137	71
Total	25 553	23 794

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2008, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 26 G\$ (27 G\$ au 31 octobre 2007).

Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus suite aux transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur des instruments financiers dérivés.

Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2008	2007
Lettres de garantie ⁽¹⁾	2 036	1 354
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	93	81
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	5 924	5 691
Engagements de crédit ⁽³⁾		
Échéance originale d'un an ou moins	14 103	12 449
Échéance originale de plus d'un an	6 010	6 691

(1) Voir la rubrique Lettres de garantie à la page 143

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés en commerce international pour permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non encore utilisée de l'autorisation.

Note 28 Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Autres engagements

La Banque agit à titre d'investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créances à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque détient des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 145 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2008 (163 M\$ en 2007).

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses poursuites judiciaires. Plusieurs de ces poursuites sont liées aux activités de prêts, lesquelles surviennent lorsque la Banque entreprend des démarches de recouvrement de ses créances. La Banque est aussi impliquée comme défenderesse ou partie à des recours collectifs qui sont intentés par des consommateurs contestant, entre autres, certains frais de transaction et l'augmentation non sollicitée de limite de cartes de crédit ou voulant se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. La filiale de courtage de la Banque, Financière Banque Nationale, est également partie, dans le cours normal de ses activités, à diverses poursuites judiciaires dont la majorité sont liées aux activités du secteur des Services aux particuliers, et portent généralement sur des questions de convenance de placements effectués par des investisseurs se fiant sur les conseils de leurs conseillers respectifs. De l'avis de la direction, d'après les renseignements dont elle dispose et en fonction de l'expérience passée, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

Suite aux événements survenus dans le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) en août 2007, la Banque et ses filiales ont reçu des demandes de renseignements, plaintes, mises en demeure et une action en justice de certains de leurs clients. Ces plaintes, mises en demeure et action sont visées par une quittance contenue dans le plan de restructuration du marché du PCAA. Ce plan de restructuration a été approuvé par les tribunaux. Le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers a annoncé, le 25 novembre 2008, que le plan ne serait pas réalisé avant la fin de novembre 2008 principalement en raison de la complexité de la restructuration, du grand nombre de participants engagés dans le processus et des conditions actuelles des marchés, et qu'il met tous ses efforts à mener la restructuration à terme le plus rapidement possible.

Consulter également la note 34b).

NOTE 29

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés se décrivent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors cote. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence; et
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des contreparties convient de verser des frais d'intérêts à l'autre contrepartie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Note 29 Instruments financiers dérivés (suite)

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence à l'application d'un cours de change, d'un taux d'intérêt, d'un cours boursier ou autre pour établir les flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux de référence sont présentés dans le tableau suivant.

	Durée jusqu'à l'échéance					2008		2007
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme élément de couverture	Total des contrats
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	17 660	981	–	18 641	18 641	–	6 909
Swaps	40 560	44 446	83 830	23 237	192 073	170 242	21 831	126 792
Options achetées	4 295	4 164	290	112	8 861	8 861	–	4 344
Options vendues	3 300	3 600	795	34	7 729	7 729	–	10 031
Total	48 155	69 870	85 896	23 383	227 304	205 473	21 831	148 076
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	3 998	5 168	4 052	–	13 218	13 218	–	29 587
Positions à découvert	4 142	4 438	1 480	–	10 060	10 060	–	6 518
Options achetées	20 520	2 138	–	–	22 658	22 658	–	29 081
Options vendues	3 742	–	–	–	3 742	3 742	–	24 079
Total	32 402	11 744	5 532	–	49 678	49 678	–	89 265
CONTRATS DE CHANGE								
Hors bourse								
Contrats à terme	6 852	2 087	729	–	9 668	9 668	–	6 395
Swaps	23 569	7 481	6 074	2 720	39 844	37 820	2 024	32 542
Options achetées	1 497	1 714	349	–	3 560	3 560	–	7 345
Options vendues	1 457	1 502	355	–	3 314	3 314	–	7 063
Total	33 375	12 784	7 507	2 720	56 386	54 362	2 024	53 345
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	16	–	–	–	16	16	–	572
Positions à découvert	546	–	–	–	546	546	–	21
Options achetées	29	–	–	–	29	29	–	–
Options vendues	29	–	–	–	29	29	–	–
Total	620	–	–	–	620	620	–	593
CONTRATS SUR ACTIONS, PRODUITS DE BASE ET DÉRIVÉS								
DE CRÉDIT								
Hors bourse								
Contrats à terme	35	7	69	36	147	123	24	167
Swaps	2 912	8 538	20 917	7 712	40 079	40 079	–	23 906
Options achetées	406	681	1 216	893	3 196	3 196	–	7 668
Options vendues	289	312	1 137	510	2 248	2 248	–	7 406
Total	3 642	9 538	23 339	9 151	45 670	45 646	24	39 147
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	1 330	335	218	–	1 883	1 883	–	11 749
Positions à découvert	2 403	147	74	–	2 624	2 624	–	6 025
Options achetées	3 447	1 644	430	4	5 525	5 525	–	2 051
Options vendues	2 651	1 267	176	–	4 094	4 094	–	1 597
Total	9 831	3 393	898	4	14 126	14 126	–	21 422
Total 2008	128 025	107 329	123 172	35 258	393 784	369 905	23 879	351 848
Total 2007	117 824	99 509	103 832	30 683	351 848	335 263	16 585	

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que pour les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

Note 29 Instruments financiers dérivés (suite)

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables et, par l'établissement de contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des accords généraux de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et qui garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Expressions utilisées dans le tableau qui suit

Coût de remplacement actuel

Le coût de remplacement actuel représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des accords de compensation et des garanties détenues. Au 31 octobre 2007, en plus d'exclure la valeur positive des contrats négociés en bourse, la Banque excluait aussi les contrats de change à terme dont l'échéance initiale était de moins de 14 jours, tel que le précisaient les règles du calcul des fonds propres édictées par le Surintendant.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement actuel, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le Surintendant.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant en équivalent-crédit multiplié par le facteur pondéré de risque de chacune des contreparties conformément aux règles édictées par le Surintendant.

Au 31 octobre, le risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés, à la fois avant et après l'incidence des accords de compensation et des garanties détenues, s'établit comme suit :

	2008			2007		
	Coût de remplacement actuel ⁽¹⁾	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement actuel ⁽²⁾	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	2 774	3 554	841	646	1 308	236
Contrats de change	2 147	3 181	1 186	2 063	3 055	695
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	3 597	7 164	2 843	1 989	4 975	1 494
	8 518	13 899	4 870	4 698	9 338	2 425
Incidence des accords généraux de compensation	(5 520)	(8 063)	(1 776)	(1 406)	(2 766)	(566)
	2 998	5 836	3 094	3 292	6 572	1 859
Incidence des garanties détenues	(566)	(566)	(148)	(511)	(511)	(113)
	2 432	5 270	2 946	2 781	6 061	1 746

(1) Au 31 octobre 2008, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse exclus totalisait 1,3 G\$.

(2) Au 31 octobre 2007, la juste valeur positive des contrats négociés en bourse de même que les contrats de change à terme dont les échéances initiales étaient de moins de 14 jours, ont été exclus des calculs de ratios de fonds propres réglementaires tel que le précisaient les lignes directrices du Surintendant. Le total de la juste valeur positive de ces contrats exclus s'élevait à 185 M\$ à cette date.

Au 31 octobre, la répartition du risque de crédit par contrepartie s'établit comme suit :

	2008		2007	
	Coût de remplacement	Équivalent- crédit	Coût de remplacement	Équivalent- crédit
Gouvernements de l'OCDE ⁽¹⁾	24	186	75	183
Banques de l'OCDE ⁽¹⁾	1 080	2 675	1 131	2 819
Autres	1 894	2 975	1 575	3 059
Total	2 998	5 836	2 781	6 061

(1) Organisation de coopération et de développement économique

Note 29 Instruments financiers dérivés (suite)

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours publiés dans un marché actif lorsqu'ils sont disponibles. Autrement, celle-ci est déterminée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données observées sur les marchés externes tels que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux.

Au 31 octobre, la juste valeur s'établit comme suit :

	2008			2007		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
CONTRATS À DES FINS DE NÉGOCIATION						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	21	31	(10)	6	4	2
Swaps	2 189	2 151	38	573	493	80
Options	38	20	18	12	1	11
Total	2 248	2 202	46	591	498	93
Contrats de change						
Contrats à terme	371	205	166	126	129	(3)
Swaps	1 595	1 675	(80)	1 715	1 161	554
Options	246	184	62	154	214	(60)
Total	2 212	2 064	148	1 995	1 504	491
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	498	484	14	85	108	(23)
Swaps	2 795	2 618	177	1 222	665	557
Options	1 488	1 134	354	809	539	270
Total	4 781	4 236	545	2 116	1 312	804
Total – Contrats à des fins de négociation	9 241	8 502	739	4 702	3 314	1 388
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENT DE COUVERTURE						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	561	55	506	65	108	(43)
Options	–	–	–	–	–	–
Total	561	55	506	65	108	(43)
Contrats de change						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	12	8	4	116	163	(47)
Options	–	–	–	–	–	–
Total	12	8	4	116	163	(47)
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	23	(23)	–	30	(30)
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options	–	–	–	–	–	–
Total	–	23	(23)	–	30	(30)
Total – Contrats désignés comme élément de couverture	573	86	487	181	301	(120)
Désignés comme élément de couverture de la juste valeur	268	51	217	179	216	(37)
Désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	305	35	270	2	85	(83)
Juste valeur totale	9 814	8 588	1 226	4 883	3 615	1 268
Incidence des accords généraux de compensation	(5 520)	(5 520)	–	(1 406)	(1 406)	–
	4 294	3 068	1 226	3 477	2 209	1 268
Incidence des garanties détenues	(566)	–	(566)	(511)	–	(511)
	3 728	–	660	2 966	–	757

NOTE 30

SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'importance et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau présenté ci-dessous trace un portrait au 31 octobre de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

							2008	2007
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
Actif								
Encaisse	–	–	–	–	–	254	254	283
Dépôts auprès d'institutions financières	172	1 625	1	–	–	1 608	3 406	3 045
Rendement réel		2,2 %	2,8 %	–	–			
Valeurs mobilières	498	4 848	9 698	13 486	6 014	11 641	46 185	39 270
Rendement réel		2,0 %	1,5 %	3,3 %	4,3 %			
Prêts	686	39 539	6 345	9 339	1 009	2 691	59 609	53 926
Rendement réel		3,4 %	4,5 %	6,4 %	6,0 %			
Autres actifs	9 163	–	–	–	–	10 715	19 878	16 561
	10 519	46 012	16 044	22 825	7 023	26 909	129 332	113 085
Passif et capitaux propres								
Dépôts	4 086	40 152	12 593	15 981	679	2 531	76 022	70 798
Rendement réel		1,9 %	3,6 %	4,0 %	0,3 %			
Autres dettes ⁽¹⁾	–	9 137	1 132	4 907	4 074	3 730	22 980	18 293
Rendement réel		2,4 %	2,3 %	3,4 %	5,0 %			
Déventures subordonnées	–	–	303	500	1 350	102	2 255	1 605
Rendement réel			5,3 %	4,5 %	5,1 %			
Acceptations et passifs divers	8 353	–	–	2	86	14 125	22 566	17 752
Capitaux propres	–	–	200	373	–	4 936	5 509	4 637
	12 439	49 289	14 228	21 763	6 189	25 424	129 332	113 085
Excédent de l'actif (passif)	(1 920)	(3 277)	1 816	1 062	834	1 485	–	–
Instruments financiers dérivés	–	(18 993)	10 471	6 785	1 737	–	–	–
Total	(1 920)	(22 270)	12 287	7 847	2 571	1 485	–	–
Éléments libellés en dollars canadiens								
Total au bilan	(3 935)	699	3 315	1 337	672	(1 286)	802	3 899
Instruments financiers dérivés	–	(13 755)	4 070	6 669	1 492	–	(1 524)	(160)
Total	(3 935)	(13 056)	7 385	8 006	2 164	(1 286)	(722)	3 739
Éléments libellés en devises								
Total au bilan	2 015	(3 976)	(1 499)	(275)	162	2 771	(802)	(3 899)
Instruments financiers dérivés	–	(5 238)	6 401	116	245	–	1 524	160
Total	2 015	(9 214)	4 902	(159)	407	2 771	722	(3 739)
Total 2008	(1 920)	(22 270)	12 287	7 847	2 571	1 485	–	
Total 2007	(4 646)	(23 742)	11 167	7 377	608	9 236		–

(1) Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTE 31

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Le solde des prêts leur ayant été consentis est le suivant en date du 31 août 2008.

	2008	2007
Prêts hypothécaires	1	1
Prêts – autres	48	55

Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels et les avances sur cartes de crédit portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 % et ce taux ne doit pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux prêts personnels, aux avances sur cartes de crédit et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder deux fois son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats de la Banque.

De plus, la Banque offre le régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se référer à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

NOTE 32

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation isolables définis ci-dessous, les autres activités d'exploitation étant regroupées à des fins de présentation. Chaque secteur isolable se distingue par les services offerts, le type de clientèle et la stratégie de commercialisation. Les activités des secteurs isolables de la Banque se définissent comme suit :

Particuliers et entreprises

Le secteur des Particuliers et entreprises regroupe le réseau des succursales, les services aux intermédiaires, les cartes de crédit, les assurances, les services aux entreprises ainsi que l'immobilier.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe le courtage de plein exercice auprès des particuliers, le courtage direct, les fonds communs de placement, les services fiduciaires et la gestion de portefeuille.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend le financement et le crédit aux grandes sociétés, les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, et le courtage auprès des sociétés.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centraux.

Note 32 Informations sectorielles (suite)

Les conventions comptables sont les mêmes que celles qui sont présentées dans la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le bénéfice net. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens servant directement aux activités du secteur.

Résultats par secteur d'activité

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
	Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	1 390	1 369	151	129	706	(29)	(383)	(342)	1 864	1 127
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	818	797	713	766	283	1 232	(41)	(505)	1 773	2 290
Revenu total	2 208	2 166	864	895	989	1 203	(424)	(847)	3 637	3 417
Charges d'exploitation	1 293	1 305	614	649	635	673	153	(1)	2 695	2 626
Contribution	915	861	250	246	354	530	(577)	(846)	942	791
Dotations aux pertes sur créances	179	151	–	–	2	–	(37)	(48)	144	103
Bénéfice (perte) avant charge (économie) d'impôts et participations sans contrôle	736	710	250	246	352	530	(540)	(798)	798	688
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	247	237	76	81	164	151	(320)	(390)	167	79
Participations sans contrôle	–	–	3	5	(196)	45	48	18	(145)	68
Bénéfice net (perte nette)	489	473	171	160	384	334	(268)	(426)	776	541
Actif moyen	52 450	48 874	693	662	87 207	88 854	(12 021)	(12 426)	128 329	125 964

(1) Le revenu net d'intérêts a été majoré de 126 M\$ (127 M\$ en 2007) et les revenus autres que d'intérêts de 82 M\$ (78 M\$ en 2007) afin d'uniformiser le revenu exonéré d'impôts réalisé sur certaines valeurs mobilières et le revenu d'autres instruments financiers. Un montant égal est ajouté à la charge d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*.

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
	Canada		États-Unis		Autres		Total	
Revenu net d'intérêts	1 838	1 082	(110)	(63)	136	108	1 864	1 127
Revenus autres que d'intérêts	1 869	1 972	240	103	(336)	215	1 773	2 290
Revenu total	3 707	3 054	130	40	(200)	323	3 637	3 417
Charges d'exploitation	2 490	2 407	131	126	74	93	2 695	2 626
Contribution	1 217	647	(1)	(86)	(274)	230	942	791
Dotations aux pertes sur créances	141	103	3	–	–	–	144	103
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts et participations sans contrôle	1 076	544	(4)	(86)	(274)	230	798	688
Charge d'impôts	165	74	–	–	2	5	167	79
Participations sans contrôle	45	(2)	23	27	(213)	43	(145)	68
Bénéfice net (perte nette)	866	472	(27)	(113)	(63)	182	776	541
Actif moyen	108 152	106 257	8 902	5 928	11 275	13 779	128 329	125 964

NOTE 33

ACQUISITIONS ET CESSIONS

Acquisitions

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a conclu l'acquisition de quatre firmes de gestion de placements pour une contrepartie totale de 50 M\$ incluant les frais directs reliés à ces acquisitions. De ce montant, 24 M\$ est payable en actions ordinaires de la Banque. Les actifs nets acquis comprennent des actifs incorporels au titre des relations avec la clientèle totalisant 15 M\$. L'excédent total des prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 34 M\$, a été inscrit dans le bilan consolidé à titre d'écart d'acquisition. Les ententes prévoient que des montants additionnels en espèces de 6 M\$ pourraient être payés au cours des cinq prochains exercices, sous réserve que soient atteints certains niveaux d'actifs sous gestion. Le cas échéant, ces versements seront portés en augmentation de l'écart d'acquisition.

Le 1^{er} août 2007, une filiale de la Banque en propriété exclusive a acquis une participation additionnelle de 43 % dans une coentreprise, Asset Management Finance Corporation (AMF), pour une contrepartie totale de 60 M\$ US (64 M\$ CA). Cette acquisition additionnelle portait à 86 % le total de la participation comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Banque. Cette entreprise investit des liquidités sous forme d'échange de partenariats de revenus qui offre un taux spécifique de rendement de l'investissement brut pour un nombre d'années déterminées.

Le 28 juin 2007, une filiale de Financière Banque Nationale (FBN) a fait l'acquisition d'une participation additionnelle de 12 % dans Credigy pour une contrepartie en espèces de 9 M\$ US (10 M\$ CA). Cette acquisition a porté le taux de participation de la FBN dans Credigy à hauteur de 80 % à compter de cette date.

Cessions

Le 25 août 2008, la Banque a conclu, par l'entremise d'une de ses filiales en propriété exclusive, la cession d'une participation majoritaire dans AMF, à la société Crédit Suisse Groupe AG. Au terme de cette opération, la Banque a constaté un gain de 65 M\$ net des charges afférentes de 1 M\$, à l'état consolidé des résultats. Suite à cette cession, la filiale de la Banque conserve une participation de 10,9 % dans AMF.

Le 3 janvier 2008, la Banque a conclu, par l'entremise d'une de ses filiales en propriété exclusive, la cession de la totalité des actions ordinaires de National Bank of Canada (International) Limited, à la société Crédit Agricole (Suisse) SA. Au terme de cette opération, la Banque a constaté un gain de 32 M\$, net des charges afférentes de 1 M\$, à l'état consolidé des résultats. Un gain additionnel de 3 M\$ pourrait être constaté à l'état consolidé des résultats conditionnel au maintien d'un certain niveau d'actifs sous gestion.

NOTE 34

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- a) Le 10 novembre 2008, la Banque a conclu, par l'entremise d'une de ses filiales en propriété exclusive, l'acquisition d'une participation de 12,5 % dans Wellington West Holdings Inc. (Wellington West), une société fermée de gestion de placements, pour une contrepartie totale en espèces de 37 M\$ incluant les frais directs reliés à l'acquisition. Si Wellington West atteint les objectifs financiers prévus au contrat, des montants additionnels en espèces allant jusqu'à 35 M\$ pourraient être versés au cours des trois prochains exercices.
- b) Le 11 décembre 2008, le Comité pancanadien des investisseurs de PCAA structuré émis par des tiers a annoncé qu'une entente de principe était intervenue entre divers participants clés à la restructuration du PCAA. Cette entente apportera plusieurs améliorations d'importance au plan de restructuration. L'entente est sujette aux approbations formelles des participants clés.

Les aspects clés des améliorations proposées sont les suivants :

- Un moratoire initial au cours duquel aucun appel en garantie collatérale ne pourrait être effectué (sujet à un droit de résiliation anticipé dans certaines circonstances exceptionnelles);
- Un élargissement de certains déclencheurs "écart-perte" qui recommenceraient à s'appliquer à l'échéance du moratoire, repoussant encore plus l'éventualité du déclenchement des appels en garantie; et
- Des facilités de marge supplémentaire sous forme d'arrangements de "garantie" prenant rang avant toutes les autres facilités de financement de marge et garantie collatérale déjà en vigueur. Ces facilités rapporteraient une commission d'engagement négociée, et on ne pourrait y faire appel que dans l'éventualité où toutes les garanties collatérales disponibles auraient été toutes utilisées. Le comité des investisseurs est maintenant à la recherche de sources externes pour ces facilités supplémentaires.

La note 9 aux états financiers consolidés présente l'information détaillée sur l'établissement de la juste valeur du PCAA, sur la sensibilité des principales hypothèses utilisées ainsi que l'incertitude quant à la valeur future du PCAA.

La note 28 aux états financiers consolidés fournit de l'information sur les engagements de la Banque lorsque la restructuration de certains conduits de papier commercial adossé à des actifs serait complétée. Des informations sont aussi divulguées concernant les litiges suite aux événements survenus dans le marché du PCAA.

PRINCIPALES FILIALES

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement au coût ⁽²⁾ (en millions de dollars)
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	2 136
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Montréal, Canada	100 %	
Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
1261095 Ontario Limited	Toronto, Canada	100 %	
Placements Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Montréal, Canada	71 %	
9130-1564 Québec inc.	Montréal, Canada	55 %	
Groupe Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale & Cie inc.	Montréal, Canada	100 %	
Natcan Insurance Company Limited	Bridgetown, Barbade	100 %	
Société de fiducie Natcan	Montréal, Canada	100 %	
Acquisition FMI inc.	Montréal, Canada	100 %	186
Trust Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	160
CABN Placements inc.	Montréal, Canada	100 %	1
Société de portefeuille et d'acquisition Natcan inc.	Montréal, Canada	100 %	273
Courtage direct Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
Services de placement Altamira inc.	Toronto, Canada	100 %	
Gestion de placements Innocap inc.	Montréal, Canada	75 %	4
3562719 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	3
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	31
Assurances générales Banque Nationale (Gestion) inc.	Montréal, Canada	90 %	19
Assurances générales Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	90 %	
Natcan Holdings International Limited	Nassau, Bahamas	100 %	668
National Bank of Canada (Global) Limited	St. Michael, Barbade	100 %	
NB Finance, Ltd.	Hamilton, Bermudes	100 %	234
NatBC Holding Corporation	Floride, États-Unis	100 %	20
Natbank, National Association	Floride, États-Unis	100 %	
NBC Trade Finance Limited	Hong Kong, Chine	100 %	1
BNC Gestion alternative inc.	Montréal, Canada	100 %	7
Fiducie d'actifs BNC	Montréal, Canada	100 %	260

PRINCIPALES SOCIÉTÉS SATELLITES

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement à la valeur comptable ⁽²⁾ (en millions de dollars)
Maple Financial Group Inc.	Toronto, Canada	25,5 %	209
PI Financial Corp.	Vancouver, Canada	25,0 %	6

(1) Toutes les filiales sont constituées selon les lois de la province, de l'État ou du pays où se trouve leur bureau principal, à l'exception de NatBC Holding Corporation constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware aux États-Unis.

(2) Le coût représente la valeur aux livres calculée selon la méthode comptable à la valeur de consolidation au 31 octobre 2008.

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Données relatives										
au bilan consolidé										
(en millions de dollars)										
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	3 660 \$	3 328 \$	10 879 \$	10 314 \$	5 777 \$	7 047 \$	6 864 \$	5 832 \$	5 655 \$	3 561 \$
Valeurs mobilières	46 185	39 270	38 678	33 052	28 007	26 179	20 118	17 872	16 835	16 932
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	7 868	5 966	7 592	7 023	4 496	3 955	2 366	4 041	5 397	3 480
Prêts	51 741	47 960	46 945	44 069	41 498	38 381	38 446	40 351	41 342	40 411
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 274	4 085	3 725	3 242	3 076	3 334	2 988	3 593	3 640	2 962
Immobilisations corporelles et actifs divers	15 604	12 476	8 982	10 270	5 643	5 730	5 249	4 277	2 958	2 455
Total de l'actif	129 332 \$	113 085 \$	116 801 \$	107 970 \$	88 497 \$	84 626 \$	76 031 \$	75 966 \$	75 827 \$	69 801 \$
Dépôts	76 022 \$	70 798 \$	71 917 \$	62 219 \$	53 432 \$	51 463 \$	51 690 \$	51 436 \$	50 473 \$	49 984 \$
Autres passifs	45 546	36 045	38 647	40 052	29 453	27 550	18 848	18 767	20 165	15 481
Déventures subordonnées	2 255	1 605	1 449	1 102	1 408	1 516	1 592	1 647	1 361	1 035
Capital-actions privilégié	774	400	400	400	375	375	300	492	492	317
ordinaire	1 656	1 575	1 566	1 565	1 545	1 583	1 639	1 668	1 653	1 641
Surplus d'apport	31	32	21	13	7	2	—	—	—	—
Bénéfices non répartis	3 110	2 793	2 893	2 645	2 287	2 131	1 945	1 937	1 672	1 336
Autres éléments cumulés du résultat étendu	(62)	(163)	(92)	(26)	(10)	6	17	19	11	7
Total du passif et des capitaux propres	129 332 \$	113 085 \$	116 801 \$	107 970 \$	88 497 \$	84 626 \$	76 031 \$	75 966 \$	75 827 \$	69 801 \$
Actif moyen	128 329 \$	125 964 \$	106 275 \$	90 794 \$	78 553 \$	71 810 \$	69 292 \$	69 197 \$	69 840 \$	65 784 \$
Compte de capital moyen ⁽¹⁾	6 416	5 840	5 568	5 268	5 238	5 216	5 249	5 020	4 660	3 512
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
(en millions de dollars)										
Revenu net d'intérêts	1 864 \$	1 127 \$	1 292 \$	1 441 \$	1 363 \$	1 311 \$	1 444 \$	1 338 \$	1 190 \$	1 187 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 773	2 290	2 503	2 226	2 155	2 033	1 584	1 789	1 878	1 232
Revenu total	3 637 \$	3 417 \$	3 795 \$	3 667 \$	3 518 \$	3 344 \$	3 028 \$	3 127 \$	3 068 \$	2 419 \$
Dotations aux pertes sur créances	144	103	77	33	86	177	490	205	184	170
Charges d'exploitation	2 695	2 626	2 538	2 463	2 361	2 239	2 040	1 989	2 120	1 615
Charge d'impôts	167	79	277	291	318	277	150	278	239	213
Participations sans contrôle	(145)	68	32	25	28	27	30	28	26	32
Bénéfice avant activités abandonnées et charges d'écart d'acquisition	776 \$	541 \$	871 \$	855 \$	725 \$	624 \$	318 \$	627 \$	499 \$	389 \$
Activités abandonnées	—	—	—	—	—	—	111	(45)	29	36
Charges d'écart d'acquisition	—	—	—	—	—	—	—	19	19	8
Bénéfice net	776 \$	541 \$	871 \$	855 \$	725 \$	624 \$	429 \$	563 \$	509 \$	417 \$

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	159 447	157 806	161 512	165 335	167 430	174 620	182 596	190 331	189 474	188 729
Détenteurs inscrits	24 354	24 780	25 531	26 235	26 961	27 865	28 549	29 766	30 795	32 048
Bénéfice avant charges d'écart d'acquisition par action de base	4,69 \$	3,25 \$	5,22 \$	4,98 \$	4,10 \$	3,37 \$	2,18 \$	2,88 \$	2,65 \$	2,28 \$
Bénéfice dilué par action	4,67 \$	3,22 \$	5,13 \$	4,90 \$	4,05 \$	3,34 \$	2,18 \$	2,78 \$	2,54 \$	2,24 \$
Dividende par action	2,48 \$	2,28 \$	1,96 \$	1,72 \$	1,42 \$	1,08 \$	0,93 \$	0,82 \$	0,75 \$	0,70 \$
Cours de l'action haut	54,63 \$	66,59 \$	65,60 \$	61,47 \$	48,78 \$	41,19 \$	34,93 \$	31,00 \$	25,25 \$	26,20 \$
bas	42,25 \$	50,50 \$	56,14 \$	46,39 \$	40,17 \$	29,95 \$	24,70 \$	23,00 \$	16,40 \$	17,15 \$
clôture	45,21 \$	54,65 \$	61,25 \$	59,14 \$	48,78 \$	40,91 \$	29,39 \$	24,25 \$	24,95 \$	17,90 \$
Valeur comptable	29,70 \$	26,85 \$	27,17 \$	25,39 \$	22,87 \$	21,32 \$	19,72 \$	19,04 \$	17,60 \$	15,81 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 10	—	—	—	—	—	—	—	2,1875	2,1875	2,1875
Série 11	—	—	—	—	—	—	0,5000	2,0000	2,0000	2,0000
Série 12	—	—	—	—	—	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250
Série 13	—	—	—	1,2000	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000	0,5447	—
Série 15	1,4625	1,4625	1,4625	1,4625	1,4625	1,1480	—	—	—	—
Série 16	1,2125	1,2125	1,2125	0,8089	—	—	—	—	—	—
Série 20	0,8692	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Série 21	0,5596	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires avant charges d'écart d'acquisition	16,4 %	11,5 %	20,1 %	20,7 %	18,8 %	16,5 %	11,3 %	16,0 %	16,0 %	15,5 %
Rendement de l'actif moyen	0,60 %	0,43 %	0,82 %	0,94 %	0,92 %	0,87 %	0,62 %	0,80 %	0,73 %	0,62 %
Rendement du compte de capital moyen	12,1 %	9,3 %	15,6 %	16,2 %	13,8 %	11,9 %	9,5 %	12,5 %	12,4 %	13,2 %
Ratio des fonds propres-BRI ⁽⁵⁾ de catégorie 1	9,4 %	9,0 %	9,9 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	8,7 %	7,7 %
total	13,2 %	12,4 %	14,0 % ⁽⁴⁾	12,8 % ⁽³⁾	13,0 %	13,4 %	13,6 %	13,1 %	11,4 %	11,0 % ⁽²⁾
Autres renseignements										
Prêts douteux (en millions de dollars)	169 \$	129 \$	116 \$	117 \$	160 \$	251 \$	246 \$	591 \$	544 \$	543 \$
Nombre d'employés de la Banque ⁽⁶⁾	14 420	14 484	14 381	14 372	14 122	14 328	14 589	14 321	13 876	14 664
Succursales au Canada	446	447	451	457	462	477	507	525	586	649
Guichets automatiques	857	835	801	788	770	817	826	834	802	761

(1) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et les débentures subordonnées

(2) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débentures subordonnées le 2 novembre 1999

(3) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débentures subordonnées le 2 novembre 2005

(4) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débentures subordonnées le 2 novembre 2006

(5) Selon Bâle II en 2008, selon Bâle I pour les années 2007 et antérieures

(6) En équivalent temps complet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lawrence S. Bloomberg

Toronto (Ontario) Canada
Conseiller
Financière Banque Nationale inc.
Administrateur depuis août 1999

Pierre Bourgie ♦ ♦

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction
Société Financière Bourgie (1996) inc.
Administrateur depuis mars 1998

André Caillé ♦ ♦ (p) ♦

Lac-Brome (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2005

Gérard Coulombe

Sainte-Marthe (Québec) Canada
Associé
Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.
Administrateur depuis février 1994

Bernard Cyr ♦

Cap Shediac (Nouveau Brunswick) Canada
Président
Gestion Cyr inc.
Administrateur depuis août 2001

Shirley A. Dawe ♦ ♦

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis juillet 1988

Nicole Diamond-Gélinas ♦

Saint-Barnabé-Nord (Québec) Canada
Présidente
Aspasie inc.
Administratrice depuis mars 1998

Jean Douville

Bedford (Québec) Canada
Président du conseil
UAP inc.
Administrateur depuis novembre 1991

Marcel Dutil ♦

Montréal (Québec) Canada
Président du conseil et chef de la direction
Groupe Canam inc.
Administrateur depuis janvier 1982

Jean Gaulin ♦ (p) ♦

Laguna Niguel (Californie) États-Unis
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2001

Paul Gobeil ♦ ♦ (p)

Ottawa (Ontario) Canada
Vice-président du conseil d'administration
Metro inc.
Administrateur depuis février 1994

Louise Laflamme ♦

Rosemère (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis novembre 2008

Roseann Runte ♦

Ottawa (Ontario) Canada
Présidente et vice-chancelière
Carleton University
Administratrice depuis avril 2001

Marc P. Tellier ♦

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction
Groupe Pages Jaunes Cie
Administrateur depuis mars 2005

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction
Banque Nationale Groupe financier
Administrateur depuis août 2006

♦ Comité de ressources humaines

♦ Comité de révision et de régie d'entreprise

♦ Comité de vérification et de gestion des risques

(p) Président du comité

BUREAU DE LA PRÉSIDENCE

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction

John B. Cieslak

Tottenham (Ontario) Canada
Premier vice-président
Technologie, Intelligence d'affaires
et Performance organisationnelle

Patricia Curadeau-Grou

Outremont (Québec) Canada
Chef des finances et vice-présidente exécutive
Finance, Risque et Trésorerie

Gisèle Desrochers

Prescott (Ontario) Canada
Première vice-présidente
Bureau des initiatives stratégiques

Lynn Jeannot

Ville de Mont-Royal (Québec) Canada
Première vice-présidente
Ressources humaines et Affaires corporatives

Réjean Lévesque

Montréal (Québec) Canada
Vice-président exécutif
Particuliers et entreprises

Luc Paiement

Ville de Mont-Royal (Québec) Canada
Vice-président exécutif
Gestion de patrimoine
Coprésident et cochef de la direction
Financière Banque Nationale

Ricardo Pascoe

Toronto (Ontario) Canada
Vice-président exécutif
Marchés financiers
Coprésident et cochef de la direction
Financière Banque Nationale

PRINCIPALES FILIALES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION À L'ÉTRANGER

CANADA

Courtiers en valeurs mobilières

Courtage direct Banque Nationale inc.

1100, rue University
7^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Financière Banque Nationale

1155, rue Metcalfe
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4S9

NBCN inc.

The Exchange Tower
130 King Street West
Suite 3200
Toronto, Ontario M5X 1J9

Solutions clef en main

Émissionnaire FBN s.e.c.

The Exchange Tower
130 King Street West
Suite 3030
Toronto, Ontario M5X 1J9

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille

Natcan inc.

1100, rue University
4^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Assurances

Assurance-vie Banque Nationale,

Compagnie d'assurance-vie

1100, rue University
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Assurances générales Banque Nationale inc.

1100, rue University
11^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Fiducie

Trust Banque Nationale inc.

1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Société de Fiducie Natcan

1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Épargne collective

Placements Banque Nationale inc.

1100, rue University
10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Services de placement

Altamira inc.

1100, rue University
10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Corporation NBF

Valeurs mobilières (USA)

1155, rue Metcalfe
4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4S9

Services financiers

Cabinet d'assurance Banque

Nationale inc.

1100, rue University
8^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Planification financière Banque

Nationale inc.

1100, rue University
9^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

ÉTATS-UNIS

Natbank, National Association

4031 Oakwood Boulevard
Oakwood Plaza
Hollywood, FL 33020

Natbank, National Association

1231 South Federal Highway US 1
Pompano Beach, FL 33062

National Bank of Canada Financial Inc.

65 East 55th Street
34th Floor
New York, NY 10022

BARBADE

National Bank of Canada (Global) Limited

Enfield House
Upper Collymore Rock
St-Michael, BB 114004

ROYAUME-UNI

NBF Securities UK

71 Fenchurch Street
11th Floor
London EC3M 4HD

SUISSE

NBF International SA

15, rue du Cendrier
CH-1201
Genève

CHINE

Natcan (Asia) Limited

1006 Feidiao Int'l Building,
No. 1065 Jia, Zhaojiabang Road,
Shanghai, P.R.C.

NBC Trade Finance Limited

7/F City Plaza
4-12 Taikoo Wan Road
Taikoo Shing, Island East
Hong Kong, S.A.R.

BUREAUX ET SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

Bureaux de représentation

123, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris
France

1219 Bank of America Tower

12 Harcourt Road

Central

Hong Kong, S.A.R.

Succursales

71 Fenchurch Street

11th Floor

London EC3M 4HD

United Kingdom

65 East 55th Street

31st Floor

New York, NY 10022

U.S.A.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de second rang, sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2008, 159 447 203 actions ordinaires et 30 950 000 actions privilégiées de premier rang étaient émises et en circulation.

COTE OFFICIELLE

Les actions ordinaires de la Banque, les actions privilégiées de premier rang, série 15, série 16, série 20 et série 21 de même que les billets Nikkei 225 (2009) sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole ou téléscripteur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées 1 ^{er} rang		
Série 15	NA.PR.K	Nat Bk s15 ou Natl Bk s15
Série 16	NA.PR.L	Nat Bk s16 ou Natl Bk s16
Série 20	NA.PR.M	Nat Bk s20 ou Natl Bk s20
Série 21	NA.PR.N	Nat Bk s21 ou Natl Bk s21
Billets		
Nikkei 225 (2009)	NA.NT.J	

NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITS

Le 31 octobre 2008 à la clôture des registres, 24 354 détenteurs d'actions ordinaires étaient inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

DIVIDENDES

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2009
(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires		
30 décembre 2008	2 janvier 2009	1 ^{er} février 2009
24 mars 2009	26 mars 2009	1 ^{er} mai 2009
23 juin 2009	25 juin 2009	1 ^{er} août 2009
22 septembre 2009	24 septembre 2009	1 ^{er} novembre 2009
Actions privilégiées, séries 15, 16, 20 et 21		
7 janvier 2009	9 janvier 2009	15 février 2009
7 avril 2009	9 avril 2009	15 mai 2009
8 juillet 2009	10 juillet 2009	15 août 2009
7 octobre 2009	9 octobre 2009	15 novembre 2009

Dividendes déclarés au cours de l'exercice 2008

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
Actions ordinaires			
21 décembre 2007	27 décembre 2007	1 ^{er} février 2008	0,62
25 mars 2008	27 mars 2008	1 ^{er} mai 2008	0,62
24 juin 2008	26 juin 2008	1 ^{er} août 2008	0,62
23 septembre 2008	25 septembre 2008	1 ^{er} novembre 2008	0,62

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)			
			Série 15	Série 16	Série 20	Série 21
Actions privilégiées, séries 15, 16, 20 et 21						
2 janvier 2008	4 janvier 2008	15 février 2008	0,365625	0,303125	–	–
9 avril 2008	11 avril 2008	15 mai 2008	0,365625	0,303125	–	–
9 juillet 2008	11 juillet 2008	15 août 2008	0,365625	0,303125	0,494178	–
8 octobre 2008	10 octobre 2008	15 novembre 2008	0,365625	0,303125	0,375	0,55959

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions fournit aux détenteurs canadiens d'actions ordinaires de la Banque un moyen d'investir dans des actions sans payer de commission ni de frais d'administration.

L'acquisition des actions par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour tout renseignement supplémentaire, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407.

Dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

DATES PRÉVUES DE PUBLICATION DES RAPPORTS TRIMESTRIELS POUR L'EXERCICE 2009

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	26 février 2009
Deuxième trimestre	28 mai 2009
Troisième trimestre	27 août 2009
Quatrième trimestre	3 décembre 2009

Siège social

Banque Nationale Groupe financier
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Téléphone : 514 394-5000

Internet : www.bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le 27 février 2009, au Centre des congrès de Québec, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2008 sera disponible en mars 2009 dans le site Internet de la Banque au www.bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent de transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Courriel : service@computershare.com

Internet : www.computershare.com

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale Groupe financier
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Téléphone : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Courriel : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : www.bnc.ca/relationsinvestisseurs

La Banque Nationale Groupe financier est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC (Forest Stewardship Council).

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Nationale Groupe financier fait des énoncés prospectifs écrits et verbaux, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces énoncés sont disponibles aux pages 10 à 13 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport contiennent notamment : Banque Nationale Groupe financier et le logo Banque Nationale Groupe financier, Banque Nationale du Canada et le logo Banque Nationale du Canada, Compte Surintérêt, Portefeuilles Méritage, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC, Tout-En-Un Banque Nationale et Fonds Omega qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank Financial Group
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec
Canada H3B 4L2*

Telephone: 1-866-517-5455

Fax: 514-394-6196

E-mail: investorrelations@bnc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-9211835-12-1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Conception graphique et thématique

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Photographie

Ronald Maisonneuve

Impression

Integria



Sources mixtes
Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé sur du papier Rolland Opaque
contenant un minimum de 30%
de fibres postindustrielles



Entièrement recyclable –
le choix responsable



**BANQUE
NATIONALE**

GROUPE FINANCIER

www.bnc.ca